

**L'INCIDENCE DES NORMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET PARTICIPATIF SUR L'HYDROELECTRICITE.**

**LES CAS DE LA FRANCE, DU QUEBEC ET DE LA TURQUIE.**

## **ANNEXES**

**RESUME DE LA RECHERCHE**

**Et**

**GUIDE DE NEGOCIATIONS DANS LES BARRAGES**

**Et**

**BASE DOCUMENTAIRE SUR LE DDP DANS LES BARRAGES.**

Recherche menée pour

**LE CONSEIL FRANÇAIS DE L'ENERGIE**

Par

**STEPHANE LA BRANCHE**

Chargé de recherche

Chercheur associé

EPE-LEPII

Grenoble

[asosan95@hotmail.com](mailto:asosan95@hotmail.com)

Mai 2006



## TABLE DES MATIERES

Annexe I. Résumé du rapport.....	7
Annexe II. Guide de négociation dans les barrages.....	19
Annexe III. Base documentaire.....	49



## **L'INCIDENCE DES NORMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATIF SUR L'HYDROELECTRICITE.**

### **LES CAS DE LA FRANCE, DU QUEBEC ET DE LA TURQUIE.**

Résumé.

Cette recherche a identifié les acteurs impliqués dans les controverses liées aux barrages, leurs stratégies principales et leurs arguments les plus utilisés. Nous avons également expliqué les conditions d'émergence du nouveau régime dans lequel ils s'inscrivent : le DDP tout d'abord au niveau global et ensuite, pour chaque pays à l'étude, la France le Québec et la Turquie. Ensuite, nous avons fourni des éléments de réponses à deux questions qui nous semblent fondamentales.

La première, théorique, concerne la diffusion transnationale des normes de DDP dans le cadre de la théorie des régimes. Mais nous nous sommes concentrés sur une autre problématique liée à cette première question, mais beaucoup moins développé par la recherche, celle du processus par lequel une norme internationale se transforme potentiellement en valeurs individuelles, fondement de la légitimité d'un régime et de sa mise en oeuvre locale. Ceci nous a ensuite amené directement à la seconde question générale, celle du poids et de la profondeur des valeurs environnementales face aux autres types de valeurs et d'intérêts, dans les controverses liées aux barrages. Nos réponses générales à ces questions sont de trois ordres :

- 1) L'environnement prend depuis quelques années une importance croissante, mais en même temps, il demeure pour un nombre important d'acteurs, un Nimby déguisé.*
- 2) Il apparaît également que les normes environnementales se diffusent et ce, à grande échelle, et dans un nombre croissant de domaines de la vie sociale, politique et économique. Il ne fait aucun doute non plus que ces normes sont traduites dans un nombre croissant de politiques publiques nationales et locales, incluant dans les barrages.*
- 3) Il en est de même des valeurs environnementales mais leur degré de profondeur réelle est moins important que ne le tiennent la recherche et les discours tenus par les associations écologistes.*

La recherche propose, en annexe, un résumé de la recherche, un petit guide de négociation dans les barrages à l'intention des promoteurs et finalement, une base documentaire, avec résumés et mots-clés, de textes portant sur la problématique du DDP dans les barrages.

Mots clés :

Acteurs, barrages, concertation, conflits, développement, durable, eau, environnement, France, global, individus, médiation, OIG, ONG, participation, Québec, stratégies, théorie, Turquie, valeurs.



## ANNEXE I

### RESUME DU RAPPORT

#### L'INCIDENCE DES NORMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATIF SUR L'HYDROELECTRICITE.

#### LES CAS DE LA FRANCE, DU QUEBEC ET DE LA TURQUIE.

Notre recherche a atteint ses objectifs : nous avons identifié **les acteurs impliqués** dans les controverses liées aux barrages, leurs **stratégies** principales et leurs **arguments** les plus utilisés. Nous avons également expliqué les conditions d'émergence du nouveau régime dans lequel ces acteurs, leurs arguments et leurs stratégies s'inscrivent, le DDP, tout d'abord au niveau global et ensuite, pour chaque pays à l'étude, la France le Québec et la Turquie. Mais nous sommes allés plus loin que cet objectif minimal, pour fournir des éléments de réponses à deux questions qui nous semblent fondamentales.

La première, théorique, concerne *la diffusion transnationale des normes de DDP dans le cadre de la théorie des régimes*. Nous avons décrit quelques unes des dynamiques par lesquelles une norme internationale est traduite en politiques publiques nationales ou locales par le biais d'ententes et de protocoles internationaux. Nous ne nous sommes pas trop attardés sur ce processus car les recherches en science politique et en économie offrent de nombreuses études sur ce thème. Nous nous sommes plutôt concentrés sur une autre problématique liée à cette première question théorique, mais beaucoup moins développée par la recherche, *celle du processus par lequel une norme internationale se transforme potentiellement en valeurs individuelles*, fondement de la légitimité d'un régime et de sa mise en oeuvre locale.

Ceci nous a ensuite amené directement à la seconde question générale, *celle du poids et de la profondeur des valeurs environnementales* face aux autres types de valeurs et d'intérêts, dans les controverses liées aux barrages. Quelles réponses apporte notre étude à ces questions ? Avant de répondre à cette question, quelques commentaires s'imposent. Le premier est que l'ampleur de l'étude, de la revue de littérature et la dimension comparative nous permettent d'affirmer que nos conclusions sur les pays analysés dépassent le cas non généralisable. Le second est que s'il existe, bien entendu, des tendances communes aux trois cas, l'importance de la culture politique nationale est apparue plus grande que prévue, ayant un effet direct sur les arguments, les types

d'acteurs et les stratégies utilisées. Nous reprenons ici l'essentiel de nos réflexions théoriques sur la théorie des régimes pour ensuite présenter nos observations empiriques principales.

### **Cadre d'analyse : une version constructiviste de la théorie des régimes.**

Les théoriciens des régimes tentent d'expliquer les possibilités, les conditions et les conséquences de la coopération internationale alors qu'il n'existe pas un acteur ayant le monopole de violence légitime. Ce type de gouvernance est fondé sur un ensemble d'institutions normatives constitué de *patterns* de comportements stabilisés de la part d'un certain nombre d'acteurs dans des situations récurrentes, et ce, sans autorité suprême. Plusieurs questions demeurent peu abordées par la littérature, que nous avons développées dans cette recherche, notamment en ce qui concerne le processus de diffusion des normes globales au niveau local et individuel, et de la transformation potentielle de ces normes en valeurs. C'est une question fondamentale : sans croyances individuelles, on ne peut parler ni de pratiques ni de valeurs *légitimes* mais uniquement d'une *imposition* de valeurs. Cette lacune dans la littérature explique pourquoi la théorie des régimes répond plutôt mal à une de ses propres questions : pourquoi un régime change-t-il ou persiste-t-il ? Ceci est à son tour relié à la difficulté à intégrer la dimension psychologique à l'étude des R.I. – la question des valeurs - et à une attitude réfractaire au sein de la communauté à l'égard des théories tentant d'aborder des niveaux d'analyses multiples.

Il existe au sein de l'approche deux courants principaux, un pour qui la présence d'une 'puissance hégémonique' (par exemple, les États-Unis) est nécessaire à la formation et à la persistance d'un régime, et l'autre pour qui cette présence n'est pas nécessaire, car des acteurs non dominants peuvent s'organiser et créer un régime (ce sont les communautés épistémiques). Les auteurs privilégiant la première voie tendent, entre autres, à considérer l'Etat comme l'unique acteur significatif et en cela, ils s'approchent du néo-réalisme. Ainsi, la légitimité politique n'existe qu'en relation à l'Etat, détenteur légitime du monopole de violence. Cette hypothèse ne résiste pas à un examen de la propagation des normes de développement durable et environnementales qui montre qu'une puissance hégémonique n'est pas une condition nécessaire à la formation d'un régime.

Dans le second cas, la notion de 'communauté épistémique' prend toute son importance : il s'agit d'un groupe plus ou moins organisé d'individus partageant les mêmes valeurs ou la même idéologie (dans le sens large du terme) et qui exerce une influence sur le système afin d'obtenir des changements. L'ozone est un exemple : les scientifiques ont présenté leurs recherches aux décideurs qui eux, se sont appuyés sur leurs recommandations pour élaborer et signer des accords, dont celui de Kyoto et de Montréal. Notre hypothèse est que la persistance d'un régime dans le temps ne dépend donc pas d'une puissance hégémonique capable d'imposer des règles de conduites et des normes – quoique cela joue un rôle - mais bien plutôt sur la profondeur des



valeurs qui sont associées aux normes structurant le régime. C'est alors qu'apparaît la question de la « légitimité », conçue dans cette version de façon large.

Des nombreuses définitions d'un régime, nous avons retenu la suivante : « une autorégulation collective internationale, c'est-à-dire, la participation volontaire par des Etats et d'autres acteurs internationaux dans des actions collectives visant à des gains mutuels ou à éviter des pertes mutuelles dans des situations difficiles ou conflictuelles »<sup>1</sup>. Ainsi, l'Etat, les ONG, les OIG et la société civile sont vus comme des acteurs significatifs. Dans le domaine des barrages, les tenants du DDP ont réussi à provoquer des changements dans les politiques des Etats et des grandes institutions financières qui ont ensuite mis en place des accords sur l'environnement et sur la participation des citoyens dans l'élaboration d'un projet hydraulique. Mais cela ne répond toujours pas à la question du processus par lequel des normes *sont adoptées* par des acteurs.

Le problème majeur pour les théoriciens des régimes (...) est de montrer que les lois et les normes exercent un *pouvoir d'obéissance d'elles-mêmes*, à tout le moins partiellement indépendamment des intérêts du pouvoir qui les sous-tendent (...). Il doit y exister une notion d'obligation à l'égard de certaines règles même si elles ne sont pas compatibles avec l'intérêt de soi<sup>2</sup>.

Les différents éléments de cette définition à retenir sont : les notions de sens et d'identité et ensuite, que la légitimité est considérée comme un liant entre les différents acteurs et entre ceux-ci et le système. Mais comment définir la légitimité ? Nous rejoignons la définition de Hurd :

Une croyance normative par un acteur qu'une règle ou une institution devrait faire autorité. Il s'agit d'une qualité subjective relationnelle entre des acteurs et des institutions, et qui est définie par la perception que l'acteur a de cette institution. Cette perception peut provenir de la substance de la règle, d'une procédure ou de l'origine de cette règle. Elle influence le comportement parce qu'elle est internalisée par l'acteur et qu'elle contribue à sa définition de son intérêt<sup>3</sup>.

L'objectif théorique de la recherche est de présenter une approche qui peut fournir des réflexions qui permettrait de produire de nouvelles hypothèses sur la persistance et la fin d'un régime et sur l'émergence et l'adoption de nouvelles normes dans un domaine donné. Le DDP correspond-t-il à un ensemble de croyances aux yeux des acteurs ou se limite-t-il à n'être qu'un ensemble de règles coercitives ? Mais plus précisément encore, quel statut ont la démocratie et l'environnement aux yeux des acteurs oeuvrant dans ce nouveau régime de développement ?

Les questions méthodologiques sont les suivantes : pourquoi et comment ces 'nouveaux' principes sont-ils diffusés et internalisés par les acteurs ? Quelles sont les stratégies des acteurs dans ce processus ? Quelles sont les conditions sociales et discursives et les stratégies employées

---

<sup>1</sup> P. Mayer, V. Rittberger, M. Zürn. « Regime theory. State of the Art and Perspectives » 391-430. In Volker Rittberger, avec P. Mayer (éds). *Regime Theory and International Relations*. Oxford: Clarendon Paperbacks, 1993, p.402.

<sup>2</sup> A. Hurrell. "International Society and the Study of Regimes. A Reflective Approach". In Rittberger (éd). pp.49-72, p.53.

<sup>3</sup> I. Hurd. "Legitimacy and Authority in International Politics", *International Organization*, Vol.53, No.2. (printemps 1999), p.379-408. p.381,.

par les différents acteurs pour tenter soit d'acquérir une légitimité soit d'en empêcher un autre acteur de le faire ? Fondamentalement, cela concerne deux enjeux liés de très près : le processus de légitimation d'un savoir et le changement de régimes ou à l'intérieur de celui-ci.

### ***La légitimité et la théorie des régimes.***

Utilisant l'approche des savoirs et du pouvoir de Michel Foucault, Keeley souligne que le problème de la vision libérale des régimes est qu'elle les conçoit comme coopératifs, consensuels, volontaires et composés d'acteurs égaux. Chez les néo-réalistes, les régimes sont formés par une puissance hégémonique selon des intérêts nationaux. Aucune de ces approches n'est satisfaisante : un régime n'émerge pas uniquement grâce à la découverte d'une vérité absolue par des acteurs qui sont alors automatiquement d'accords avec la marche à suivre et les objectifs à atteindre (la vision libérale). ***Un régime est le résultat certes d'accords, mais aussi de négociations et de conflits.*** Cela soulève également une faille dans la version néo-réaliste : si celle-ci est plus sensible à la question du conflit et du pouvoir, il est clair que le processus par lequel se construit un régime est plus complexe que la simple prise de pouvoir et de décision par une puissance hégémonique, ce que révèle n'importe quelle analyse d'un régime environnemental, quel qu'il soit.

Chez les néo-réalistes, la question de la légitimité ne se pose pas, car les règles sont imposées sur des acteurs moins puissants qui les suivent soit parce qu'ils n'ont pas le choix, soit parce qu'ils y trouvent un intérêt égoïste. Le problème de la justesse morale ou de la vérité d'un principe ne se pose pas, et donc, celle de la légitimité non plus. Chez les libéraux, la même question n'est pas soulevée, car ils présument que le consensus provient d'un savoir vrai ou moralement bon et donc, indiscutable. En d'autres termes, ***poser la question de la légitimité implique qu'un savoir ou qu'un acteur peut la perdre ou la gagner et qu'il participe à sa construction.*** C'est ici que l'approche de Foucault révèle son utilité, car ses notions de discours hégémonique et de savoirs subjugués soulèvent le problème fondamental de la légitimité au sein d'un régime en y insérant une contestabilité fondamentale. L'avantage de la notion d'internalisation est qu'elle nous permet d'aborder le fondement même de la légitimité : la dimension des idées et des croyances, ce que la plupart des approches en R.I. tendent à occulter mais que la version constructiviste permet de faire. La légitimité réside dans la croyance qu'une pratique ou une politique est bonne, morale et vraie. Sinon, on a affaire à une politique publique, à une règle imposée dans une indifférence plus ou moins grande ou à une coercition qui peut aller jusqu'à la répression violente.

Nous abordons alors de front la complexité du rôle et de la figure de l'acteur dans le discours. En effet, si l'acteur joue un rôle important dans un changement de régime, c'est qu'il ne fait pas

que subir passivement un discours ou le pouvoir, il le produit également, ce qui rejoint la notion foucauldienne de l'acteur : l'acteur est à la fois un sujet et un objet du pouvoir et il produit des discours, il est aussi structuré (mais pas déterminé !) par ceux-ci tout en leur résistant. L'acteur prendrait donc part au processus de changement de régime en s'adaptant, en adoptant et en résistant à des discours qui servent de référent à partir desquels il juge, évalue et pratique le 'bon' développement. Ainsi, des acteurs de la société civile, des représentants des ONG et certains universitaires ont longtemps critiqué le développement conventionnel en proposant celui durable dont la légitimité s'est accrue depuis une dizaine d'années. Les 'qualités' qui fondaient la légitimité d'un certain type de développement ont donc été contestées et ensuite transformées et ont gagné en légitimité. Ceci soulève certaines questions : comment les principes du développement durable sont-ils en train de devenir une façon normale de faire et de penser, c'est-à-dire une vérité aux yeux des acteurs ? On peut reformuler cette question de la façon suivante : quelles sont les conditions qui contribuent à la persistance ou à la disparition d'un régime ? Nous soutenons qu'un changement de régime est en grande partie dû à un changement dans ce qui est considéré comme un savoir légitime. L'approche adoptée par la Commission mondiale sur les barrages est un cas de ce changement dans les normes et les principes de ce que constitue le bon développement et qui s'inscrit dans un processus soit d'une modification soit de la fin et de la naissance d'un nouveau régime.

Ceci nous ramène à notre point de départ et aux questions concernant la diffusion des normes du niveau global au local, leur traduction potentielle en valeurs et leur profondeur au niveau individuelle, et avec les stratégies et les arguments des acteurs impliqués. Mais ce processus global n'est pas uniforme, il ne prend pas la même forme partout, comme nous l'ont démontré nos cas empiriques.

### **L'intégration des normes de DDP dans les cas à l'étude : différences et points communs.**

Malgré notre questionnement critique vis-à-vis la diffusion du DDP, il y a bel et bien depuis quelques années *une réelle propagation des normes de DDP à tous les niveaux de la décision*, des politiques publiques et dans pratiquement tous les pays, un processus différencié selon les pays.

On a vu que dans le cas du Québec, la mise en oeuvre des normes de participation, d'environnement et même d'évaluation d'impacts sociaux et environnementaux précédaient la scène globale de plusieurs années. En France, on accuse un certain retard sur le Québec et le niveau international, sauf dans le cas de la gestion de l'eau et dans le cas d'une approche qui fut très importante dès les années 1980s, la gestion patrimoniale. Ce qui est clair, c'est que l'environnement comme objet spécifique de recherche et de préoccupations – et non pas dans quelques unes de ses manifestations sociales comme les controverses, le NIMBY ou les

mouvements – ne commence à apparaître comme problématique de sciences sociales que depuis peu, alors qu'au Québec, on développait des systèmes théoriques très poussés dès le début des années 1980. En Turquie, le DDP accuse un retard encore plus important qu'en France et ce, pour deux ensembles de raisons. Le premier relève de la politique interne : la Turquie est une démocratie beaucoup plus récente que les deux autres cas, et les normes de 'participation' avec les populations n'obtiennent pas le même écho. Le second ensemble de raisons est économique : la Turquie étant un pays en voie de développement, moins riche que le Canada ou la France, la concentration des énergies politiques, sociales et économiques n'est pas tournée vers les mêmes domaines, les besoins n'étant pas les mêmes. On met donc davantage l'accent sur la dimension 'développement' que sur celles de participation et d'environnement.

### ***La culture politique nationale comme facteur.***

Il semble que la dimension politique, et plus spécifiquement ***la culture politique nationale*** expliquerait en partie la temporalité de la prise en compte et du développement des normes de DDP dans les barrages, du type d'arguments mis de l'avant dans l'opposition ainsi que des stratégies utilisées. Les québécois ont été les premiers à intégrer des procédures de concertation et des normes environnementales – avec les évaluations d'impact - ce qui n'est pas étonnant si l'on considère la culture politique nationale canado-québécoise, basée sur la négociation et la recherche de compromis. Une grande partie des contestations sont donc exprimées par le biais de procédures formalisées et institutionnalisées, dans le cadre du Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

En revanche, le degré de centralisation de l'état français, les attentes des citoyens face à l'Etat et la nature davantage conflictuelle des rapports de pouvoir entre la société civile et les instances décisionnelles françaises expliquent pourquoi des procédures formalisées et institutionnalisées de concertation et de prise de décision sont venues plus tard en ce pays. On y préfère la rue et les revendications publiques. De plus, la logique positiviste issue de la modernité – au cœur des sciences techniques comme le génie - est plus forte en France qu'au Québec. En Turquie, le passé paternaliste et autoritaire de l'Etat ne pouvait encourager la prise en compte de la société civile, tandis que le niveau de développement économique et des infrastructures ne rend pas évident la prise en compte de valeurs plus abstraites (post-matérialistes) comme la prise en compte de l'environnement, que les conditions de vie matérielles ne rendent pas toujours aisées... Ce n'est donc pas surprenant si les valeurs environnementales sont davantage exprimées par des acteurs très scolarisés et avec des conditions professionnelles plus que confortables. Ce phénomène de classes dans les préoccupations environnementales se retrouve également dans nos sociétés riches.

Il est intéressant de noter que dans les trois pays, les universitaires sont directement impliqués dans les mouvements anti-barrages. Ce sont même souvent des leaders ou des acteurs significatifs au sein des associations d'opposition. Ceci n'est pas surprenant, vues leurs compétences sociales - ou civiques - et professionnelles, leurs réseaux et leur capacité à communiquer. Cependant, il semble qu'il existe des différences dans le type d'universitaires impliqués, en terme de disciplines interpellées par les controverses. Au Québec, des représentants des sciences sociales ont accompagné ceux des sciences naturelles, notamment la biologie. On assiste dès le départ à un mélange des disciplines qui n'est probablement pas sans rapport avec les efforts des chercheurs québécois à développer des méthodes et des cadres d'analyse multidisciplinaires. En France, les genres se mêlent moins et on voit surtout des sociologues, et à moindre égard, des politologues, s'impliquer. En Turquie, il s'agit davantage d'ingénieurs, d'hydrologues et d'archéologues qui tendent cependant à adopter une posture plutôt multidisciplinaire.

Au niveau des stratégies d'opposition et de persuasion utilisées par les opposants, si tous visent à mobiliser la plus grande base de soutien possible par l'entremise des médias, ils diffèrent de façon importante dans leurs relations aux instances de décisions. Alors qu'au Québec les politiques publiques en matière d'évaluation environnementale et de participation sont au premier plan, qu'il y existe une forte institutionnalisation, en France, on observe plutôt la contestation et la revendication à des principes ou des valeurs. En Turquie, en raison de l'émergence relativement récente de la démocratie, le recours au droit joue un rôle très important, que ce soit le droit national (en premier lieu) ou celui international auquel on fait amplement référence dans les arguments. Les médias de ce pays reprennent également les enjeux environnementaux de façon importante, mais de façon secondaire, car, de fait, que l'environnement représente tout d'abord un enjeu de démocratie – plutôt qu'un enjeu écologique ! -, beaucoup de quotidiens étant de gauche et revendiquant plus de démocraties.

### *Les arguments principaux en comparaison.*

L'environnement et la démocratie demeurent une constante dans les revendications des opposants dans les trois pays, tout comme les références aux grandes ententes internationales, quoique, à un moindre degré en France, un peu plus au Québec – notamment en ce qui concerne les conventions sur les droits des autochtones – et encore davantage en Turquie – notamment avec les efforts à devenir membre de l'UE. Des différences notables entre les trois pays concernés émergent, surtout sur les points suivants : l'influence de l'UE, le Nimby et le changement climatique (CC).

Le CC devient de plus en plus un enjeu important des controverses liées aux barrages au Québec : du côté des commanditaires des barrages, on rappelle sans cesse que les barrages ne contribuent pas au changement climatique et donc, ne participent pas à la dégradation *globale* de

l'environnement. Si cet argument est reconnu par beaucoup d'opposants, certains disent que quelques études montrent qu'au contraire, ils produiraient des GES. Il apparaît cependant clair que cette production est bien en deçà de celle du pétrole ou du charbon... En France, cet argument demeure presque absent des arguments, mais pas complètement, EDF le reprenant depuis peu – à la fois dans les barrages et dans ses efforts à convaincre le public d'une relance de son programme de centrale nucléaire. En Turquie, l'argument est avancé de manière très forte par le gouvernement dans ses réponses aux critiques locales, nationales et internationales. Il avance également que le respect des normes mis de l'avant par le protocole de Kyoto fait partie des conditions d'entrée à l'UE qui s'est imposée comme avant à l'avant-garde de ses négociations.

Le Nimby n'est pas un universel. En France, cela représente un phénomène important sur lequel de nombreuses recherches se sont penchées, à un point qu'on pourrait presque dire que c'est là l'entrée principale de la sociologie vers l'environnement. Mais soulignons que pratiquement aucune ne s'est penchée sur le NEIMBY, c'est-à-dire, ce rejet de mécanismes, outils et méthodes environnementales, comme les parcs éoliens ou le recyclage. Au Québec, la recherche s'est comparativement peu penchée sur ce phénomène parce que les barrages sont construits très loin des grands centres. Le Nimby y est beaucoup moins important – dans les barrages du moins. De manière générale, la recherche ne fait que très peu d'efforts pour éviter de confondre l'attitude Nimby à l'égard d'un grand projet d'infrastructure et une attitude écologiste. Ce ne sont pas les mêmes choses ! Les partenaires de ce projet ont tenté d'aborder ces subtilités dans leurs entretiens. Ils suggèrent que, de fait, les arguments environnementaux sont parfois davantage des stratégies de persuasion utilisées par l'acteur que de réelles valeurs exprimées. On ne peut ici fournir des barèmes ou des degrés de profondeur précis mais ce qui est clair, c'est que dans la plupart des cas, les arguments environnementaux sont inextricablement imbriqués à d'autres types d'arguments et qu'ils sont souvent secondaires.

Tableau récapitulatif des stratégies, argument et acteurs principaux impliqués dans les controverses liées aux barrages dans les trois pays à l'étude.

	Acteurs principaux	Arguments principaux	Stratégies Principales
France	Associations Universitaires	Nimby, Droit à la participation Environnement	Manifestations/blocages Contre-expertise Medias
Québec	Associations universitaires	droits de la personne (autochtones) et environnement, économie, CC (nouveau)	Recours au BAPE, Contre-expertise Manifestations
Turquie	Chambres professionnelles, Universitaires Associations	Juridiques Nimby Environnement	Recours juridique/Contre- expertise Media

NB : l'ordre des éléments dans chaque cellule restitue de façon approximative le degré d'importance des éléments. Ainsi en France, les associations jouent un rôle plus important que les universitaires, qui sont néanmoins des acteurs significatifs.

Le tableau présente les grandes tendances mais apportons quelques précisions. Premier constat : si on ne peut douter que l'environnement prend depuis quelques années une importance croissante, il demeure cependant, pour un nombre important d'acteurs, un Nimby déguisé. Si les acteurs issus d'associations écologistes sont convaincus de l'importance des impacts environnementaux, dans certains cas, cependant, ils se préoccupent non pas de l'environnement mais bien d'un élément spécifique naturel, qu'ils ne conçoivent pas nécessairement de façon écologique, c'est-à-dire, inter-relié à un tout naturel dynamique et interdépendant dans lequel les humains et leurs sociétés jouent un rôle primordial. Ainsi, parmi le mouvement dit environnementaliste, on retrouve des associations essentiellement 'naturalistes', qui se préoccupent peu d'écologie en tant que tel. De plus, on remarque que les associations de défense créée par réaction à un projet d'infrastructures cessent souvent d'exister une fois la controverse terminée. Le problème au niveau des recherches est le suivant : celles-ci présument presque toujours que les arguments avancés par les associations d'opposition aux barrages relèvent de l'environnement alors qu'en fait, *elles ne tentent pas de le déterminer*.

On peut cependant affirmer que les normes environnementales se diffusent et ce, à grande échelle, et dans un nombre croissant de domaines de la vie sociale politique et économique. Non plus qu'il ne fait aucun doute que ces normes sont traduites dans un nombre croissant de politiques publiques nationales et locales, incluant dans les barrages, surtout dans les pays démocratiques. Il en est de même des valeurs environnementales mais leur degré de profondeur réelle est moins important que ne le tiennent la recherche et les discours tenus par les associations écologistes.

### **Conclusion générale**

Que peut-on dire de nos questionnements concernant l'intégration du DDP dans les barrages ? On relève **trois positions possibles** chez les acteurs.

La première est que les normes de DDP ne sont pas intégrées aux barrages et dans ce cas, la critique faite par la Commission mondiale sur les barrages est pertinente : les barrages s'inscrivent toujours dans une approche de développement conventionnel, top-down et sans considérations pour les cultures locales, l'environnement ou la participation des gens à la décision. Le DDP offrirait alors un ensemble de solutions qui rendrait possible l'intégration de ses trois piliers (développement économique, durabilité et démocratie participative). Nous n'avons qu'à apprendre à mettre en oeuvre le DDP dans les barrages correctement, de façon concertée avec tous les acteurs impliqués et à respecter les normes environnementales et tout ira

pour le mieux. Cela prendra du temps mais la solution aux problèmes du développement est trouvée.

La seconde option prend le contre-pied : même dans le cas où les normes de DDP sont respectées, on observera tout de même des déplacements de populations, des changements de mode de vie, l'érosion culturelle et identitaire partielle et un impact sur l'environnement local - qui est i) à pondérer avec l'impact sur le global de modes de production d'énergie et ii) dont l'objectif environnemental risque d'être subordonné à un ordre négocié, public, local et non écologique. Dans ce cas, il est possible que, quoique l'on fasse, les barrages *par leur nature même*, ne pourront jamais faire partie d'une approche de DDP. Les recommandations de la CMB s'avèrent alors inutiles et inappropriées. Ou même pire : elles s'avèreraient contre-productives et mêmes fausses. Ce qui est clair, c'est qu'*en raison de l'insuffisance d'études visant à faire une évaluation empirique du DDP plutôt que du développement conventionnel, il n'est pas possible de prendre une position tranchée. La CMB n'aurait donc pas du se prononcer.*

La troisième et dernière option relève du DDP lui-même : que les barrages soient conformes aux normes de DDP ou à celles du développement conventionnel, cela ne fait pas de différences en ce qui concerne leur impact sur la diversité culturelle ni sur l'environnement. Dans les deux cas, cela provoque une érosion. Dans ce cas de figure, le problème ne résiderait pas dans les barrages mais ailleurs, *dans l'idée de développement elle-même, quel qu'il soit, comme certaines critiques radicales le soutiennent et pour qui le développement durable est antinomique, l'environnement et la croissance économique étant ontologiquement paradoxal*<sup>4</sup>. Bien que nous ne pouvons pas donner des réponses définitives, nous avons suffisamment d'indices pour nous amener à croire que, et c'est là notre conclusion :

- 1) l'environnement n'est pas la préoccupation principale de la *majorité* des acteurs s'opposant aux barrages ; il est surtout le fait d'acteurs spécifiques et en général plus scolarisés et plus impliqués dans des associations écologistes ;
- 2) en même temps, il est évident que l'environnement a gagné du terrain en tant que discours dans les arguments, en tant que fondement pour le refus ou la demande de modification d'un grand projet d'infrastructures, les normes gagnant en légitimité et se transformant donc graduellement en valeurs ;
- 3) l'environnement en tant qu'ensemble de valeurs et fondement des argumentaires est en train de s'ancrer – à vitesse variable selon les pays et les groupes – dans une proportion croissante de la population ;
- 4) La profondeur réelle et l'ampleur de la diffusion des valeurs environnementales dans des groupes de la population demeure à être évaluée et comprise, ce que seul une

---

<sup>4</sup> S. Latouche. « Développement durable : un concept alibi ». *Revue Tiers monde*, vol.35, n°.137, 1994.



méthodologie de recherche de terrain qui associe enquête quantitative et analyse qualitative, et qui prend en compte les subtilités mentionnées, peut accomplir.



## ANNEXE II

### GUIDE DE NEGOCIATION DANS LES BARRAGES

Nous avons abordé dans le corps principal de ce Rapport plusieurs enjeux qui, à un niveau ou un autre, nous ramènent à la négociation dans le sens large du terme. Dans certains de nos cas empiriques, la négociation avait lieu dans des cadres formels (le BAPE), alors que dans d'autres, on avait 'raté' la possibilité d'une négociation directe et on avait donc eu recours au tribunal administratif (la Fondation Çamlıhemşin). Dans d'autres cas, c'est dans 'la rue' – les manifestations et différentes actions d'oppositions – qu'a lieu la phase habituellement préalable à la négociation, le conflit, souvent non prévu par les promoteurs, la négociation leur étant donc imposée par un mouvement ou une association et ses stratégies variées. Vu de cette façon, on peut même dire en fait que les procédures de participation institutionnalisées comme le BAPE servent à éviter les conflits avant même qu'ils ne se produisent. Ceci offre une réponse partielle à une question souvent posée par les chercheurs, sur l'objectif et les intentions réelles politiques de ces procédures : améliorer la démocratie ou maîtriser la controverse ?

Deux raisons principales expliquent l'éclatement des conflits : soit une négociation préalable au projet était absente – on n'y avait pas pensé -, la rue constituant alors une 'pré négociation' qui amène de force les acteurs à la table de discussion soit les différentes actions menées – allant du blocage de routes jusqu'à la poursuite judiciaire et aux appels au soutien international – constituent une réaction contre l'absence de négociation, cette procédure étant exclue par les promoteurs et les décideurs, amenant ainsi les acteurs à adopter des stratégies pour exprimer leur mécontentement. Si la frontière peut paraître mince entre ces deux cas de figure, il est clair que l'état d'esprit des opposants n'est pas le même : dans le premier cas, 'la rue' et les différentes actions informelles ou non institutionnalisées menées visent à établir une communication alors qu'il n'existe pas de moyens ou de canaux établis, afin d'arriver à une entente alors que dans le dernier cas, l'attitude d'opposition et de rejet du projet risque d'être plus forte. Dans le premier cas, il s'agit d'une logique visant davantage à arriver à une solution de compromis alors que dans l'autre, les positions sont davantage conflictuelles. ***Il est clair alors que dans le dernier cas, le temps imparti, l'énergie dévolue et les coûts seront plus élevés pour le promoteur.***

Ceci est confirmé par quelques textes que nous avons recensés : l'intégration des normes de participation et de protection de l'environnement dans la phase de conception augmente le coût initial d'un projet. Mais il apparaît également que l'exclusion de ces préoccupations, suivie de manifestations, de recours en justice, de blocage.... les augmente encore davantage. Les promoteurs, en raison de l'importance objective des questions de participation et d'écologie, mais

aussi en raison de leurs statuts éthique, symbolique, politique et légal n'ont plus le choix de toute façon : *les promoteurs de barrages, comme tout autres commanditaires de projets d'infrastructures, doivent dorénavant intégrer ces normes et y adapter leurs projets.* Un compromis – et nous n'utilisons pas ici le mot consensus car nous ne croyons pas que cela soit possible ni nécessaire – est donc dorénavant nécessaire non seulement entre les acteurs, mais plus généralement, et nous insistons sur ce point car il est fondamental à une négociation réussie, **entre des logiques différentes**, logiques qui sont exprimées par une diversité d'acteurs qui ont leurs stratégies, leurs objectifs, leurs discours et leurs raisons propres...

***La négociation multi-acteurs et multi-logiques est devenue avec l'avènement du DDP  
une nécessité, un passage obligé, de tous projets hydrauliques.***

Nous avons dans le Rapport démêlé ces éléments afin de mieux comprendre la part et l'importance relatives des grands ensembles d'arguments utilisés par différents acteurs spécifiques et qui s'inscrivent dans ces ensembles logiques plus ou moins cohérents. Quelles leçons générales pouvons-nous tirer de notre analyse pour rendre plus efficace une négociation et en accroître le potentiel de 'satisfaction' pour la majorité des acteurs et arriver à un compromis rapidement qui diminuerait les coûts de transaction ?

Il n'est pas question de prétendre proposer une approche générale de résolution des conflits. Cependant, dans le domaine des barrages, nous pouvons fournir certains éléments qui visent à faciliter la tâche aux promoteurs. Pourquoi aux promoteurs plutôt qu'aux associations ? Parce que ce sont eux qui proposent des projets qui peuvent être refusés et ensuite, parce que nous avons constaté que ce sont les promoteurs qui, en raison de l'émergence du régime de DDP, se retrouvent de plus en plus dans une position de justification et de persuasion face à des acteurs réticents qui, malgré leur poids économique relatif beaucoup moins important, ont pour les soutenir des normes, des lois et des valeurs appuyées à leur tour par des politiques publiques et des ententes internationales qui sont devenues très importantes depuis quelques années. Une dernière raison est que si un projet hydraulique est techniquement transposable sur différents sites avec des modifications mineures, les stratégies, les intérêts et les logiques sociales à l'oeuvre diffèrent de localités en localités. Et ces logiques sont difficiles à intégrer et à prendre en compte dans l'élaboration d'un projet à nature plus uniforme.

Cette annexe offre tout d'abord quelques commentaires généraux sur la négociation, des leçons qui sont issues de notre synthèse entre notre analyse comparative et empirique sur les oppositions aux barrages et des recherches empiriques portant sur des négociations internationales et locales dans le domaine de l'environnement menées par d'autres chercheurs. Nous nous inspirons notamment de la longue expérience du BAPE et de Hydro-Québec, dont les premières expériences de négociations remontent à plus de trente ans. Nous terminerons avec une méthode simplifiée visant à raccourcir le temps et les difficultés d'une négociation dans le domaine des

barrages, grâce à *l'identification des logiques argumentatives des acteurs impliqués*. Il convient tout d'abord de distinguer la participation de la négociation.

### **Sur la participation.**

La participation renvoie à un ensemble général d'actions politiques dans le sens large du terme, qui vont d'actions légales (ou semi) mais non institutionnalisées – le *boycott*, le *buycott*, c'est-à-dire l'achat ciblé de produits pour des raisons éthiques -, les blocages et les manifestations jusqu'aux actes formels tel le vote. Les *procédures* de participation, quant à elles, sont institutionnalisées, et elles sont mises sur pieds par des instances décisionnelles locales ou nationales ou par des acteurs privés tels les promoteurs (quoique dans ce cas, le niveau de confiance dans les règles et la méthode de la procédure chez la population est très bas, ce qui complique énormément la négociation et en réduit la chance de succès).

Ces procédures de participation, bien que formalisées, se déclinent dans une panoplie de degrés d'implications des acteurs dans le processus décisionnel. Au niveau minimum, on retrouve *l'information du public*, dans laquelle celui-ci est simplement informé d'un projet, de ses impacts économiques, sociaux et environnement potentiels, de ses coûts, des compensations prévues... Vient ensuite *la concertation*, qui recueille l'avis des citoyens sur un projet et ensuite, des *panels* de différents types, où les points de vue des différents acteurs sont pris en compte – cela peut aller d'une possibilité de modification du projet initial à sa totale remise en cause - et enfin, d'une *co-construction de la décision*, dans laquelle un groupe de citoyens participe dès le début à l'élaboration du projet. Le BAPE est une des rares institutions à faire d'abord une étape d'information et ensuite, de participation des citoyens à la décision. Les *conférences de citoyens* ou de consensus sont plus poussées encore et moins utilisées en France que dans certains pays anglo-saxons et nordiques : il s'agit de procédures dans lesquelles des citoyens sont *formés* – et pas simplement informés- sur un enjeu précis à plusieurs reprises sur une longue période, avec des expertises contradictoires et de logiques multiples présentées, qui nourrissent les réflexions du groupe de citoyens qui ensuite participe à l'élaboration d'une politique ou d'une décision.

Dotson<sup>5</sup> attire l'attention sur quatre aspects de la participation :

- 1) il existe différents modes d'interactions : face à face, diplomatie, négociation indirecte ;
- 2) dans le cas d'une interaction directe entre les parties, certains acteurs émergent comme des leaders qui prennent l'initiative et qui suggèrent un terrain d'entente possible ;
- 3) la motivation à participer est souvent le résultat de pressions imposée par une alternative non désirable et une insuffisance de temps (la présence ou l'absence de ces pressions conditionnent la possibilité que les participants arriveront à une entente) ou le fait que de ne pas participer représente une alternative moins coûteuse que la participation ;

---

<sup>5</sup> Dotson, 1983.

- 4) une réelle négociation est possible seulement si le système politique et légal rend effective (« empowers ») et légitime la négociation, c'est-à-dire que la participation doit pouvoir 'jouer' sur le résultat du projet.

Dotson avançait ce point en 1983, alors que le contexte politique et social contemporain ne s'y prêtait pas aussi fortement qu'aujourd'hui. Les trois cas empiriques analysés par l'auteur mettent de l'avant l'idée que *le médiateur doit maintenir une posture d'adaptation et d'ajustement* de la structure à la dispute, plutôt qu'une posture conflictuelle ou plutôt que de tenter d'adapter la dispute à la structure. Dans deux des cas qu'il a analysés, la participation *elle-même a été l'élément important du succès de la négociation*, deux ententes ayant été signées, et un succès partiel ayant été obtenu dans un troisième cas. De plus, il ne faut pas oublier que l'élaboration des règles de la négociation peut être elle-même soumise à la négociation entre le médiateur (avec ses idées sur la façon dont le processus devrait se dérouler) et les autres participants (avec leurs attitudes à l'égard des autres opposants, du projet, du promoteur et du médiateur). Le face à face permet une meilleure communication des intérêts, ce qui offre une base pour une recherche de nouvelles options et donc, augmente la chance d'une entente.

Dans son analyse des procédures de participation lancées par Hydro-Québec, Gariépy<sup>6</sup> se pose la question de ce qui a été atteint par ces procédures, par leur intégration dans les évaluations d'impact environnemental ainsi que par le rôle de la conscience environnementale dans la construction des oppositions aux projets locaux. Il prend note, et ceci est particulièrement intéressant pour les promoteurs, que *Hydro-Québec considérait que la participation était une façon de prendre en compte les oppositions contre un projet avant qu'elles ne surviennent, ce qui lui permettait de gagner du temps et de l'argent en apportant des réponses aux critiques dès les phases initiales*. L'information et la participation seraient donc mises au service non seulement aux opposant mais également du promoteur et des politiques. Mais HQ – tout comme de nombreux chercheurs s'intéressant à ce type de procédure - s'est aperçu que ces procédures pouvaient également avoir une fonction dépassant la résolution des oppositions : elles peuvent *servir de méthode de détection avancée, dans la phase initiale du projet, des problèmes et limites éventuels*, ce qui s'avère être plus efficace, plus rapide et moins dispendieux que de voir un projet arrêté en cours de route pendant des mois en raison d'un blocage ou d'une poursuite en tribunal. Sans compter les effets sur les relations publiques.

On a ainsi vu un processus d'apprentissage chez la société d'état, HQ s'apercevant que certains problèmes, notamment sociaux, sont très difficiles à prévoir – et même à concevoir - pour des ingénieurs ou des économistes. Les procédures de participation peuvent ainsi intervenir avant qu'une négociation - imposée par un conflit social - n'ait à être tenue. Les enjeux sont ainsi révélés grâce à l'expression des opinions d'acteurs qui mettent de l'avant des problèmes

---

<sup>6</sup> Gariépy, 1991, pp.353-374.

spécifiques et locaux, propres à leur région alors que les ingénieurs, les décideurs et les administratifs ont plutôt une vue d'ensemble de leurs projets mais plus limitée aux niveaux technique et des enjeux... Deux leçons peuvent être tirées. La première est qu'une procédure de négociation peut permettre de faire coïncider intérêts locaux et objectifs globaux – ce qui ne garantit en rien un résultat environnemental. La seconde est que, idéalement du moins, ***une procédure de participation efficace au bon moment peut rendre inutile une négociation, plus longue et plus coûteuse.*** Si une négociation s'avère nécessaire – et elle fait souvent partie de la phase participative mais de façon différente -, il faut alors tenter de la rendre la plus efficace et la plus courte possible. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur ce problème.

### **Sur la négociation.**

Un des auteurs les plus précis ayant écrit sur le thème de la négociation est Barrea<sup>7</sup>. S'il s'est surtout penché sur les négociations entre Etats, son analyse est d'intérêt pour les barrages. Tout d'abord, il rappelle que la négociation est une de trois réactions possibles face au conflit, les deux autres étant la relation de puissance et le recours aux armes. Selon Barrea, l'équilibre des forces entre les puissances est un facteur principal à la négociation soit en ce qu'il contribue à trouver des solutions soit, au contraire, que cet équilibre est un frein dans la mesure où aucune des parties ne peut contraindre une autre à la décision. Pour lui, le trajet qui va du conflit à la solution se résume en **huit points majeurs** :

- 1) le conflit ;
- 2) la tension, qui amène les parties à songer à un compromis ;
- 3) la partie qui recherche le compromis a le temps qui travaille contre elle (ce qui est davantage le cas des promoteurs que des opposants) ;
- 4) l'acceptation de l'idée de compromis par l'autre partie si celle-ci est proche de sa position ;
- 5) chaque partie est amenée à penser que l'autre veut faire un compromis ;
- 6) la menace de la reprise du conflit ou de rupture de la négociation est prise comme moyen de pression ;
- 7) le point de non-retour ;
- 8) la solution prise est généralement celle qui paraît vraisemblable et acceptable aux observateurs extérieurs. Notons qu'il n'est pas question ici d'une 'bonne' ou d'une 'vraie' solution.

Selon Barrea, la négociation consiste en la reconnaissance de la souveraineté – dans le cas des barrages et des procédures de participation dans le DDP, nous dirions plutôt *la capacité à participer de façon légitime* - de la partie adverse alors que la relation de puissance s'approche de la domination, dans laquelle la négociation n'est pas nécessaire, puisque la décision est imposée de force. ***La négociation exclut donc toute menace ouverte de violence physique, économique***

---

<sup>7</sup> Barrea, 1991.

**politique ou symbolique**, contrairement à la relation de domination, dans laquelle un recours aux armes ou à la force est possible. Selon la plupart des auteurs et des institutions recensées dans notre recherche, la menace ouverte est à éviter dans une négociation, car elle induit des effets de résistance et d'opposition très forts. Cependant, toutes les négociations impliquent une part de menaces diverses et implicites de part et d'autres (menaces de pertes de revenus, de modes de vie, de mauvaise publicité, de recours en justice...). La négociation est aussi différente du marchandage tacite (*tacit bargaining*, qui s'approche davantage de notre premier type de 'négociation de rue') puisqu'au cours de la négociation, ce sont des propositions explicites et formellement avancées qui sont faites, plutôt que des propositions informelles, établies par tâtonnement et en fonction du comportement (et non des mots) des différentes parties présentes.

L'auteur reprend ensuite **les cinq objectifs de la négociation** :

- 1) extension ou reconduction d'un accord précédent ;
- 2) normalisation d'une situation par un accord ;
- 3) redistribution (territoire, influence, moyens, profits...) ;
- 4) création d'une solution nouvelle ;
- 5) extérieur à la négociation elle-même (propagande ou relations publiques).

#### ***Les techniques de la négociation.***

Barrea suit avec les différentes techniques de négociation. Il existe des **méthodes pacifiques** de solution des différends comme les enquêtes, les expertises, l'intervention d'une tierce personne, la médiation, la conciliation... D'autres techniques s'approchent davantage de celles utilisées dans le cadre d'une relation de domination : il s'agit des menaces, des promesses ou encore des prédictions et des avertissements. **La prédiction** est un moyen d'obtenir une concession en montrant à la partie adverse que la conclusion de l'accord entraînerait une situation qui lui serait favorable. **L'avertissement** consiste à montrer à la partie opposée que la non conclusion de l'accord conduirait à une situation qui lui serait défavorable. De nouvelles données sont donc intégrées dans les négociations qui permettent de faire avancer le débat et la compréhension des enjeux. Une troisième technique consiste à amener dans la négociation des **obligations antérieures** qui vont permettre soit de limiter des solutions qui désavantageraient la partie concernée soit d'évoquer la notion « d'intérêt vital »... qui peut cependant bloquer le processus. On parle, dans ce cas, de techniques « paravents » et de veto. La dernière technique, utilisable en fin de négociation, consiste à **tirer profit des points d'accords préexistants** afin de relativiser le poids des dernières concessions à faire.



Schelling, pour sa part<sup>8</sup>, décrit certaines attitudes tactiques lors de négociations, dont celle de l'apparente faiblesse. Dans certaines situations, des signes manifestes de faiblesse peuvent s'avérer de grands atouts pour une négociation, faisant ainsi jouer le levier de la compassion et celui plus politique, d'accuser le puissant de faire usage de domination par le biais des medias... Le 'faible' mais habile négociateur mettra également de l'avant ses contraintes lors de la négociation afin de tenter de les imposer à son vis-à-vis, une technique utilisée par certaines associations. Le négociateur habile va donc chercher à lier son opposant à ses propres contraintes. Le recours à un mandataire et aux medias peut aller dans ce sens. Par ailleurs, lorsqu'une des parties se trouve engagée simultanément dans plusieurs négociations à la fois ou que les négociations sont permanentes, la partie en question peut faire valoir l'impossibilité dans laquelle elle est de proposer une concession qui la placerait dans une situation de faiblesse dans une autre négociation, des négociations ultérieures, vis-à-vis des médias ou *de leurs propres collègues*.

Douglas a en effet révélé que les contacts répétés entre le représentant d'une association écologiste et celui d'une grande compagnie peut faire naître une suspicion de collusion chez les membres de l'association, ceux-ci en venant à porter des accusations de trahison des principes de l'association à l'égard de leur médiateur<sup>9</sup>. Le jeu peut donc devenir très complexe : il se peut que dans une négociation à plusieurs enjeux, une des parties puisse avoir intérêt à en dissocier certains alors que l'autre veuille au contraire, les associer. Ainsi, lorsqu'une partie est en situation défensive, l'incompétence du négociateur dans des domaines connexes peut empêcher un élargissement de l'ordre du jour par les vis-à-vis, ce qui empêche d'obtenir des concessions sur d'autres terrains. Finalement, précisons qu'une compensation mutuellement bénéfique n'est pas toujours possible dans une négociation : si deux voitures veulent passer par un passage étroit, une d'entre elles doit se retirer sans aucune compensation ou moindre ou à reporter à plus tard – ou dans d'autres négociations - ses compensations.

### ***Les phases de la négociation***

Malgré l'importance des formes spécifiques de participation, et les différentes emphases faites par les auteurs, on peut relever des étapes générales dans une négociation. Mais Barrea aborde tout d'abord les deux types de négociation, tacite et formelle. Nous retrouvons donc ici aussi, la distinction faite à l'égard de la participation. Macgilchrist<sup>10</sup>, quant à lui, voit la négociation comme un processus dynamique, une suite de jeux à plusieurs acteurs où chaque jeu correspond à une forme de participation (audience publique, référendum, etc.). De manière générale, ces jeux sont obligatoirement « flous » au début du processus de participation et se formalisent au fur et à mesure. Les formes de jeu sont plus ou moins adaptées à la maturité de la décision en cours et à la

---

<sup>8</sup> Schelling, 1960.

<sup>9</sup> Douglas, 1983.

<sup>10</sup> Macgilchrist, 1987.

position des acteurs face à la décision. « C'est pourquoi la programmation des types de jeu, à savoir les formes précises de participation pendant le processus d'évaluation et de planification d'un projet hydraulique, est d'une importance stratégique »<sup>11</sup>.

De façon schématique, il nous semble qu'il y ait quatre phases générales à une négociation, dont la première est le conflit préalable qui tendra à avoir un effet structurant sur les arguments, les stratégies et le type même de participation mis en œuvre. Ensuite, Schelling note que les mécanismes de la négociation peuvent influencer le résultat lui-même et le bon négociateur verra donc à négocier avec soin ces mécanismes eux-mêmes. Les associations reconnaissent également cet effet structurant de la méthode sur le déroulement et potentiellement le résultat et elles vont donc négocier sur la procédure, le type et la profondeur de leur implication autant que sur les objectifs de la participation. Une telle négociation sur les règles n'a pas toujours lieu – surtout dans le cas de procédures de participation très institutionnalisées où les acteurs ont confiance à la fois dans la méthode et le médiateur -, et elle peut avoir lieu dans un cadre formel ou informel. Cette phase est essentiellement politique dans le sens large du terme : il s'agit des négociations sur la forme que doit prendre la négociation – nombre et identité des intervenants, objectifs, lieu, arrangement de la salle... Cela est souvent accompagné de négociations sur les référents, c'est-à-dire, les principes de justice sur lesquels l'une et l'autre des parties peuvent s'accorder : qu'est-ce qui sera considéré comme équitable et qu'est-ce qui est négociable ou non ? Il s'agit alors, ni plus ni moins, d'entamer une pré négociation.

C'est à ce moment qu'apparaît, la troisième phase, car les acteurs expriment de façon plus ou moins directe **leur intention d'atteindre un compromis**, qui peut varier en fonction : i) de l'existence de sanctions à l'encontre d'une partie qui divulguerait de fausses informations ; ii) des moyens de communication utilisés ; iii) de la contrôlabilité de l'exécution des termes de l'accord final ; iv) de l'acceptabilité du *statu quo* et v) de l'ordre de négociation des différents points de l'ordre du jour – on parle alors de mise sur agenda ou de contrôle de l'agenda. Pour Schelling, les parties peuvent aussi vouloir imposer des principes qui peuvent rendre un compromis plus difficile à atteindre. En effet, en émettant un principe, comme la non reconnaissance d'un Etat créé par l'usage de la force, une partie peut montrer à son vis-à-vis qu'elle n'acceptera pas de concessions dans ce domaine, puisque sa réponse ne dépend pas de sa volonté mais d'un principe fondamental, une problématique spécialement importante pour des associations ***dont les objectifs et les motivations sont d'ordre éthique ou moral***. En ce cas, trois scénarios sont possibles. Le représentant peut vouloir :

- Imposer un point de vue unique, au détriment des autres ;
- atteindre un consensus où chacun y trouve aisément son compte ou un accord négocié où tous les acteurs font des concessions importantes ;

---

<sup>11</sup> 1987, Macgilchrist, p.377.

- agir de telle sorte que les négociations échoueront, afin de préserver le statut quo.

Ensuite, peut venir une phase optionnelle, dite de la **négociation tacite** qui débute dès que les parties prennent conscience de la volonté de compromis des autres parties – cette phase n'apparaît pas lors de procédures institutionnalisées de participation. A ce point, les acteurs envisagent les revendications comme réalisables et négociables. Peut alors débiter **la négociation formelle** qui cesse d'être politique pour devenir davantage technique. Le rôle des experts et des arguments techniques et scientifiques devient ici plus significatif. C'est alors que l'on recherche **les solutions réalisables**.

### *Les solutions possibles.*

Il existe selon Barrea, cinq types de solutions générales :

- 1) la solution dans laquelle le point de vue de la **partie dominante va s'imposer** (elle équivaut surtout à une solution trouvée dans le cadre d'une relation de puissance) ;
- 2) **le compromis** (jeu à somme nulle, intérêts contradictoires), où personne n'est complètement satisfait mais où tous y trouvent suffisamment son compte pour accepter les solutions ;
- 3) **l'échange** (les différents intérêts vont se compléter) ;
- 4) **la solution « saillante »** qui consiste en une solution à caractère neutre, résultant souvent d'une négociation tacite. Barrea prend l'exemple de la guerre froide : il y a eu un accord tacite entre les grandes puissances afin de ne pas provoquer l'utilisation de l'arme nucléaire, mais on peut aussi associer cela à une non-solution puisque, de fait aucune n'est atteinte de façon consciente et elle émerge 'par défaut' ;
- 5) **la solution intégrative** (solution nouvelle par rapport aux propositions initiales, il s'agit d'une solution réellement imaginative, qui dépasse la somme des compromis) ;

Pour résumer cette section, on peut dire que la participation renvoie à un ensemble général d'actions politiques dans le sens large du terme, qui vont d'actions légales (ou semi) mais non institutionnalisées alors que les procédures de participation sont institutionnalisées, formelles et qui se déclinent sous une panoplie de degrés d'implications des acteurs dans le processus décisionnel. Elles sont liées de près aux phases de la négociation :

- 1) La première phase est le conflit qui est suivie de ;
- 2) négociations qui peuvent être formelles ou non, sur la procédure, le déroulement, le type et la profondeur de l'implication des acteurs dans la décision. Cela est souvent accompagné de négociations sur les référents, c'est-à-dire, les principes de justice sur lesquels l'une et l'autre des parties peuvent s'accorder.
- 3) Vient ensuite la reconnaissance d'un compromis possible et de la mise sur agenda des éléments de la négociation.
- 4) C'est alors qu'intervient une négociation tacite sur les revendications jugées 'raisonnables' et les solutions envisagées comme réalisables et négociables. C'est alors que débute ;
- 5) la négociation formelle qui vise à trouver des solutions réalisables et acceptables.

Suivant la structure générale du Rapport et de chacune de ses parties, il convient maintenant, après cette présentation générale de la négociation, d'observer d'un peu plus près la négociation dans l'environnement.

### **La négociation environnementale.**

Dans un article de synthèse portant sur les paramètres de la coopération internationale pour l'environnement, un des auteurs les plus intéressants sur cette question, Le Prestre (1991), soutient que cette coopération est le résultat d'un processus *politique* de conciliation de valeurs et d'objectifs souvent conflictuels qui ont peu à voir avec la science ou la technique. L'auteur fait part de **sept conditions du progrès en matière d'environnement** au niveau international :

- 1) les crises, catastrophes et conférences servent à mobiliser et à éduquer les populations et ouvrent des nouvelles possibilités de négociations ;
- 2) les menaces unilatérales jouent un rôle dans la promotion de standards ;
- 3) la montée en généralité et la liaison avec d'autres valeurs participent à l'augmentation de l'importance d'un enjeu ;
- 4) le leadership politique et financier, voire moral, de certains acteurs vus comme légitimes par les autres ;
- 5) la capacité à définir et à redéfinir un problème, par exemple, en mettant de l'avant son urgence et son importance et ses liens à d'autres enjeux ;
- 6) les obligations et les bénéfices asymétriques grâce à des encouragements différenciés pour des acteurs avec des capacités différentes à mettre en oeuvre des politiques environnementales – le plus riche paye plus ;
- 7) les communautés épistémiques jouent un rôle dans la diffusion de la connaissance de certains enjeux, à la fois aux populations et aux décideurs locaux, nationaux et internationaux.

MacGilchrist et Olivry<sup>12</sup> présentent également des critères de réussite de la participation, à partir de leur analyse du barrage de Saint Geniez d'Olt, donc au niveau local. Les critères sont catégorisés en deux types : « ceux qui évaluent la modification de l'utilité économique du projet apportée par la participation et ceux qui permettent une comparaison des projets (...) du point de vue de *l'éthique* »<sup>13</sup>. Cette différence d'emphase a des implications réelles, car ceux qui attachent de l'importance à l'éthique portent plus attention :

- i) aux moyens plutôt qu'aux fins ;
- ii) à l'équité (la répartition des bénéfices au prorata des droits acquis soit le rééquilibrage) ;
- iii) à l'exhaustivité de la justification du projet ;
- iv) à l'engagement et la responsabilité des acteurs ;
- v) à l'adhésion des acteurs aux règles du jeu et ;
- vi) à la légitimité de l'action (qui se fonde sur une logique multiple et sur une intervention de l'ensemble des valeurs pertinentes dans les choix).

---

<sup>12</sup> MacGilchrist et Olivry, 1984.

<sup>13</sup> Ibidem, p.470, notre emphase.

En conclusion, les auteurs notent que les facteurs les plus importants pour le bon déroulement d'une négociation sont *l'exhaustivité de la justification, l'adhésion aux règles de jeu, l'engagement et la responsabilité des acteurs*. On voit bien ici que la technique et la science sont secondaires, ce qui se traduit en une hiérarchisation des disciplines qui leurs sont connectées, avec la science et la technique cessant d'être prioritaires et devenant un champ parmi d'autres qui compte dans les négociations et la décision. Rappelons que dans les négociations internationales des trente dernières années, les arguments scientifiques et techniques n'ont eu qu'une importance très secondaire et ce, malgré le processus de professionnalisation des associations depuis quelques années.

### ***Science contre valeurs, démocratie contre technique ou la question de la perception.***

Les arguments visant à démontrer la supériorité de la science moderne et sa capacité à maîtriser les débordements la nature ont été largement utilisés par les promoteurs de barrages depuis le début de leur construction. Ils sont encore repris en France pour de nombreux projets de barrages contemporains visant à maîtriser les crues<sup>14</sup>. On a vu trois types de réponses et de réactions critiques émerger en réaction à cette stratégie argumentative.

Tout d'abord, on voit une réponse technique - rendue possible grâce à la professionnalisation et la montée en expertise des associations écologistes et locales -, faisant appel à des études qui montrent par exemple, que si ces barrages diminuent le nombre de crues, ils contribuent aussi à leur sévérité. Ensuite, on voit les acteurs plus ou moins ignorer l'argument technique, en partie parce qu'ils sentent qu'ils n'ont pas les outils pour aborder cette question. Dans ce cas, on assiste à un dialogue de sourds. Finalement, le second type de réaction des acteurs de la société civile, au niveau local et malgré leur professionnalisation, a été d'interpréter l'argument technique des promoteurs *comme une tentative soit à délégitimer leur position soit à les intimider soit à obscurcir et à détourner le débat*. Mais comme nous l'avons souligné, même si les revendications des acteurs ne s'inscrivent pas dans un registre scientifique ni technique, leurs demandes n'en sont pas moins entièrement légitimes à leurs yeux. Il apparaît clairement que nier cette importance ou la délégitimer – en l'ignorant ou en adoptant une attitude arrogante ou trop technique - ne peut qu'avoir des résultats négatifs sur la négociation : augmentation des réticences et érosion du peu de confiance mutuelle qui peut déjà régner, dans un contexte où les médiateurs sont souvent vus comme étant de toute façon à la 'solde' des commanditaires, de l'état ou du patronat. Mais il existe d'autres difficultés auxquelles font face les représentants des associations et qui doivent être mentionnées.

---

<sup>14</sup> Ce fut un des sujets de discussions majeurs du colloque: « Argumentations écologiques, sociétés locales et grands barrages », tenu à Paris Nanterre X, 26-27 Janvier 2006.

Douglas<sup>15</sup> a analysé la perception qu'ont les environmentalistes des négociations, leurs réticences et leur méfiance. Il relève trois enjeux majeurs.

1) La séduction de la médiation : l'atmosphère amicale de la procédure est vue comme une tactique qui sert à désarmer les écologistes (ces derniers sont invités à des restaurants, des liens personnels sont formés, etc.). Ceci n'est pas nécessairement une stratégie consciente ou mesquine de la part des promoteurs qui fonctionnent normalement de cette façon dans leur 'univers' (business lunch...), mais ceci leur donne un avantage, car y étant habitués, ils n'en oublient pas moins leurs objectifs. La conciliation devient alors, pour certains environmentalistes, un effort à pacifier par les promoteurs. Si ceci peut servir à 'réparer' des mauvaises relations, cela peut également avoir un effet négatif : de telles pratiques peuvent être considérées comme des tentatives de cooptation, une proposition d'accord pouvant ensuite être refusée.

2) Les relations de pouvoir politiques et économiques inégales : les associations sont très conscientes qu'elles n'ont pas les mêmes moyens ni les mêmes réseaux que les promoteurs. Ces relations de pouvoir inégales donnent l'avantage aux promoteurs en privilégiant leur accès à des ressources, à l'influence politique ou l'expertise légale et scientifique. Ceci déterminerait non seulement qui participe mais aussi qui gagne et qui perd, c'est-à-dire, les environmentalistes. De plus, cela aurait des effets directs sur le type de procédure de participation : si les acteurs non privilégiés par les relations de pouvoir sont sensés participer de façon volontaire, dans la réalité, ils sont souvent mis de force face à un projet déjà structuré. Ces acteurs sentent alors qu'ils sont forcés de participer, en raison des menaces implicites de pertes financières, d'emplois, etc., ou simplement parce que l'option de ne pas participer est pire. Selon Douglas, les environmentalistes n'ont pas tort : la médiation non seulement reflète les inégalités sociales, elle tend à les institutionnaliser. Précisons cependant que cette analyse fut effectuée au début des années 1980 et depuis, les procédures, les politiques publiques et les lois nationales en matière de participation se sont beaucoup développées et de manière générale, elles tendent à compenser pour ces relations de pouvoir inégalitaires, à un point tel que certains en viennent à se demander qui a le beau jeu dans une négociation environnementale. Car, si les moyens techniques et financiers sont certes en faveur des promoteurs, les opposants écologistes et de protection des droits de la personne ont des protocoles internationaux, des lois nationales et le soutien des médias et d'autres ONG. Ils sont de plus, experts de nombreuses questions pointues et connaissent de mieux en mieux le jeu politique de la négociation. Quant aux décideurs, leur rôle est souvent difficile en ce qu'ils sont tirés par les deux côtés à la fois.

De fait, la question des relations de pouvoir n'est pas aussi simple que tendent à le penser même les politologues, surtout dans une relation où la domination n'est pas claire et nette. Selon

---

<sup>15</sup> Douglas, 1983.

un économiste, Krutilla<sup>16</sup>, les conditions sociales et de vie tendent à structurer la capacité d'action et la marge de manœuvre des opposants. L'auteur rappelle que dans le cas des barrages internationaux, il faut réaliser que si le coût absolu d'une négociation peut être partagé en deux parties égales pour les deux partis, **le coût relatif pour chacun des acteurs peut être très inégal et ce, à un degré incompressible**. C'est là le problème des inégalités 'écologiques'. Krutilla insiste sur ce fait dans les négociations entre le Canada et les Etats-Unis sur le développement hydraulique d'une rivière transfrontalière, la Columbia. En effet, pour les Etats-Unis, le projet ne représentait qu'un investissement – et un intérêt - moyen mais pour l'économie canadienne, le projet était d'une très grande ampleur. Les populations pauvres du tiers monde ont souvent plus à perdre d'une modification dans leur vie, étant davantage vulnérables aux changements provoqués par les barrages : un pêcheur qui n'a aucune autre ressource que la rivière pour se nourrir ou pour obtenir un revenu – et qui souvent n'a aucune formation - dépend de façon presque totale de cette rivière. Si celle-ci est détournée ou si son écosystème est changé, c'est la base même de son existence qui est à risque... Ceci s'applique tout aussi bien au niveau international, comme le montre si bien les conditions différenciées du respect du protocole de Kyoto.

Ensuite, l'auteur insiste sur le fait que les différences entre les deux systèmes politiques ont eu impact déterminant sur les négociations, rejoignant ainsi notre propre argument concernant l'impact de la culture politique nationale sur le discours et les stratégies des opposants. Le Canada est un pays très décentralisé où les provinces ont une grande autonomie et une grande responsabilité financière, politique et économique. Le coût et l'investissement des barrages sur la rivière représentaient donc un poids encore plus significatif sur l'économie provinciale, qui en était en grande partie responsable, alors qu'aux Etats-Unis, la décision et le financement étaient centralisés au niveau fédéral. Ce poids relatif différent représentait selon l'auteur probablement le facteur le plus déterminant des négociations, visible même dans *la préparation des deux pays à ces négociations* : le Canada s'était beaucoup mieux préparé, les équipes de techniciens et de négociateurs étaient beaucoup plus au point et plus professionnels que la contrepartie américaine.

Dans toutes négociations, il est donc impératif d'aller au-delà des arguments présentés et prendre en compte les relations de pouvoir dans lesquelles l'acteur est inséré : quelle est son institution d'attache ? Quels en sont les objectifs et la raison d'être ? Ceci permet souvent aux négociateurs de mieux saisir ce qui est réellement non négociable de ce qui est présenté comme tel mais en réalité l'est, mais selon certaines conditions ou à des moments précis des négociations. Il est donc essentiel pour une conduite rapide et efficace des négociations dans une controverse environnementale de permettre à différents points de vue experts de s'exprimer de façon égalitaire et légitimante. Cela tend à augmenter la confiance mutuelle entre les partenaires et dans

---

<sup>16</sup> Krutilla, 1967.

le processus de négociation, facilitant ainsi un accord. Mais avant d'arriver à cette étape, il faut aborder le troisième enjeu développé par Douglas : la définition de l'enjeu lui-même.

3) La définition d'un enjeu environnemental et l'enjeu lui-même : la définition d'un enjeu contribue fortement à donner l'avantage à certains intervenants plutôt qu'à d'autres. Si au début des années 1980, la définition des impacts environnementaux faisait pencher la balance vers les promoteurs plutôt que vers les écologistes, cela a changé, pour deux raisons principales : l'émergence du DDP comme nouveau régime de développement, la montée en puissance des préoccupations et de la sévérité objective de la crise environnementale et finalement, la professionnalisation et la montée en expertise des associations. Ces facteurs contribuent donc à faire de l'environnement un enjeu de moins en moins soumis aux compromis, tout comme les intérêts non économiques et non techniques, certains de ces enjeux devenant non négociables aux yeux des opposants.

### **Du problème des logiques en opposition à celui de la confiance en situation de négociations...**

Dans les négociations qui, on le rappelle, sont issues d'un conflit, un problème fondamental émerge : l'absence de confiance mutuelle entre les acteurs impliqués dans la controverse. Si les promoteurs des barrages ne comprennent pas toujours les revendications des critiques - ou ne les trouvent pas justifiées -, ces dernières, pour leur part, jugent que les promoteurs n'appliquent ni les directives ni les recommandations. Mais cela va plus loin : de fait, il s'agit de *deux systèmes de logiques différents se faisant face*. Schématiquement, on peut dire que le premier système logique comporte deux ensembles, un fondé sur la science et la technique, l'autre relevant de l'économie ; il est utilisé par les ingénieurs et les commanditaires. Selon eux, une solution est bonne si elle répond à des problèmes techniques de fuites d'eau, de débits, de dénivellation, de matériaux, de production électrique prévue...

Le système de logique des opposants est également composé de deux ensembles, social et environnemental, tous deux traversés par *le* politique, c'est-à-dire la question du vivre ensemble. Certes, la solution technique à un problème est une 'bonne chose' mais elle est insuffisante pour prendre en compte les effets sur la vie quotidienne, les modes de vie, l'esthétique (c'est d'ailleurs une des raisons principales du refus des parcs éoliens par certaines communautés françaises). Et même une solution technique parfaitement valable peut se confronter à des peurs – justifiées ou non - ou à refus pur et simple sans réelles justifications. Même le phénomène Nimby est sujet à la dimension symbolique et interprétative d'un enjeu. Ainsi, Jodelet<sup>17</sup> souligne que le phénomène Nimby repose davantage sur des représentations que sur l'objet de la controverse ou un problème de société. « Deux systèmes de représentations jouent un rôle déterminant : d'une part, les

---

<sup>17</sup> Jodelet 2001.



constructions relatives aux risques que présentent les installations, les produits traités ou entreposés, d'autres part, les conceptions des responsabilités engagées par les insuffisances de la gestion et les améliorations possibles »<sup>18</sup>. Il conclut que même dans le cas de déchets industriels, « l'implantation de sites de stockage et/ou de traitement de déchets industriels peut être acceptée, à condition de respecter les demandes de la population et de favoriser sa participation »<sup>19</sup>.

Il est évident que les promoteurs – et surtout leur négociateur/médiateur - doivent absolument accepter, même s'ils ne sont pas d'accords, que les controverses sur les barrages sont tout à la fois environnementales, politiques, économiques, symboliques, culturels et sociales et donc, que les logiques à l'œuvre sont multiples en ce qu'elles reflètent cette diversité. Si le développement économique est certes un élément important, il en est un parmi d'autres, la technique apparaissant encore plus secondaire. Les expériences de négociations relevées dans la littérature, notamment celles menées par Hydro-Québec, insistent sur le fait qu'il faut garder cela bien à l'esprit, afin d'éviter des incompréhensions et des monologues de groupes entre des logiques qui ne s'écoulent pas. Les analyses de discours menées par les politologues et les sociologues sont très claires à ce sujet.

Cela a des implications directes sur la négociation environnementale qui échappe en partie au cadre explicatif des théories classiques de la négociation. Selon Bourque et Thuderoz<sup>20</sup>, il convient pour appréhender ces situations de logiques diverses en concurrence de développer une *sociologie de la négociation* pour une meilleure prise en compte des contextes de négociation, ce qui s'apparente à l'approche de cette annexe. Pour ces auteurs, il s'agit de s'intéresser de près aux relations de pouvoir, à la nature des parties impliquées, aux normes et aux valeurs des négociateurs... car ce type de négociation, engagée sur un territoire et sur des mode de vie, soulèvera nécessairement les *valeurs morales* des acteurs. La négociation environnementale doit donc assumer la nature pluridimensionnelle d'un territoire : physique, biologique et humain dans toutes ses dimensions. Autrement dit, *l'émergence du DDP a également des effets sur les négociations elles-mêmes* qui doivent dorénavant comprendre, dans les barrages :

- une analyse multicritères afin d'évaluer le potentiel de réhabilitation ;
- un système d'informations géographiques visant à rendre compte des représentations territoriales ;
- des modèles physiques pour une prise en compte de la ressource en eau ;
- des indicateurs biologiques ;
- un modèle sociologique pour la prise en compte des valeurs morales des acteurs<sup>21</sup>.

---

<sup>18</sup> Jodelet, p.95.

<sup>19</sup> ibidem, p.96

<sup>20</sup> Bourque et Thuderoz, 2002.

<sup>21</sup> Voir les différentes publications des auteurs suivants dans la bibliographie sur la négociation, en fin de cette annexe : L. Sébastien, F. Paran et D. Graillet

Cependant, il nous semble également fondamental d'insister sur un point vital, dans une optique de négociations environnementales, quant à l'importance de la diversité des intérêts et des champs d'action des associations qui s'opposent aux barrages : l'identité des acteurs. Si les associations *écologistes* prennent une position environnementale forte, ce n'est pas le cas de toutes les associations impliquées dans les controverses liées aux barrages, qui comme nous l'avons vu, utilisent de façon stratégique - et, certains diraient, de façon opportuniste - l'argument environnemental. On sait très bien que nombre de ces acteurs impliqués dans une démarche Nimby contre un projet ne poursuivront aucun engagement écologique une fois le projet annulé (Gagnon, 1987). Ensuite, il ne faut pas occulter la diversité des *ONG environnementales elles-mêmes*, car elles n'ont pas toutes les mêmes intérêts ni le même degré d'écologisme. Si elles sont nombreuses à se qualifier elles-mêmes d'associations 'écologistes' ou 'environnementales', certaines ne s'intéressent qu'à une seule espèce de poisson ; d'autres à la biodiversité de manière générale ; certaines se préoccupent des questions de pollution des eaux, d'autres celles de l'air ; d'autres, celle du changement climatique. Intervient ensuite les questions d'échelle et de temps : certaines se limitent à des enjeux locaux et à une controverse précise et liée à un projet unique. Temporaires, elles disparaissent après la controverse, qu'elle qu'en soit le résultat. D'autres au contraire existent de façon permanente ou s'intéressent aux enjeux globaux. De manière générale, mais cela n'est pas vrai dans tous les cas, une association qui s'est formée en réaction à un projet spécifique est davantage imprégnée de valeurs Nimbyistes que de valeurs environnementales, même s'il existe des exceptions, exceptions qui ensuite font fonction de passeurs d'expériences pour d'autres associations impliquées dans des controverses similaires.

Quelles sont les implications de cette diversité pour un négociateur travaillant pour les promoteurs ?

- 1) Tout d'abord, un seul négociateur n'est pas suffisant pour pouvoir répondre à la diversité des logiques mais il faut faire attention à ne pas envoyer une trop grosse équipe, car cela serait interprété comme une tentative d'intimidation ;
- 2) Les promoteurs doivent assumer que la contre-expertise de l'association sera en toute probabilité de bon niveau de scientificité et de technique ;
- 3) La légitimité de ces associations est en partie soutenue par des ententes internationales (ce qu'elles revendiquent d'ailleurs) qui sont – ou visent à terme à l'être – traduites en lois et en politiques publiques nationales et qui sont de plus soutenues par un ensemble de valeurs qui bien qu'elles varient en profondeur, sont devenues le nouveau mot d'ordre sur la scène publique de nos sociétés : le DDP.

La reconnaissance de ces éléments dans une négociation environnementale est importante mais cela reste encore un peu abstrait. Nos entretiens et notre analyse de la littérature, et notamment les études et les réflexions du Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec, issues

d'expériences bien réelles de négociations sur des thèmes environnementaux divers, dont notamment les barrages, nous permettent de faire des commentaires plus précis sur les qualités d'un bon négociateur.

### **Le bon négociateur, dans l'environnement et face à des associations.**

Dans toutes négociations, il y a un (ou plusieurs) négociateur. Mais nos entretiens nous amènent à penser que les négociateurs mandatés par les promoteurs ne sont pas toujours appropriés ni choisis selon les bons critères. En effet, négocier pour un contrat, le coût du matériel... n'est pas du tout la même chose que de négocier pour des éléments d'un projet, voire son existence toute entière dans une situation de controverses socio-environnementale. Non seulement l'objet de la négociation est différent mais de plus, et c'est encore plus important, les acteurs qui se font face diffèrent également de manière fondamentale : *leurs objectifs, leurs logiques, leurs cadres mentaux et leurs langages ne sont pas les mêmes*. Les recherches sur les négociations environnementales ont relevé des qualités du bon négociateur qu'il ne faut pas ignorer en ce qu'elles améliorent les chances d'arriver à une entente plus rapidement. Ces recherches ont aussi révélé différents types de négociateurs et leurs rôles vis-à-vis des contraintes auxquelles ils font face.

La plupart des recherches sur les négociations internationales se sont penchées sur les négociateurs représentant un Etat. Si cette appartenance induit des effets sur son rôle, sa fonction, sa position et sa marge de manœuvre, on retrouve certains points communs avec les représentant d'une association écologiste. Si le négociateur-mandataire d'une association n'est pas aussi lié que sa contrepartie étatique par les règles administratives et politiques, il l'est très fortement par les objectifs et les fondements 'idéologiques' et éthiques de l'association. Rappelons d'ailleurs que celles-ci existent dans un contexte de concurrence forte et qu'elles doivent préserver leur image et leur niche dans le marché associatif avec soin. Les recherches ont ainsi montré les difficultés d'action de ce type de négociateur : soit, si des concessions sont demandées, il faudra renégocier en interne le positionnement de la partie et risquer de voir sa réputation ternie pour ne pas avoir respecté ses propres idéaux, soit le négociateur maintient sa position mais il risque alors de bloquer les négociations et ne pas obtenir de résultats. Il n'est pas, dans ce cas, un réel négociateur, car il est dans un rôle de conflit perpétuel. Ce type de négociateur peut donc avoir des inconvénients comme on l'a vu, mais il peut aussi avoir pour avantage la fermeté, empêchant tout glissement vers la solution de facilité. Wilkenfeld<sup>22</sup> rapporte que la littérature relève **trois rôles majeurs chez les médiateurs** :

---

<sup>22</sup> Wilkenfeld, 2004.

- 1) Le premier est celui de facilitateur ou de communicateur, lorsque la communication entre des partis a cessé. Un tiers parti est alors nécessaire pour relancer la communication et les négociations.
- 2) Le second rôle relevé est celui de 'formulateur' qui est plus impliqué que le premier, car ici le médiateur propose une façon de résoudre la dispute, en reformulant un problème ou une controverse d'une nouvelle façon qui permet aux parties opposées de trouver un terrain d'entente commun. Il semblerait que cette fonction est d'autant plus nécessaire lorsque les émotions sont fortes et bloquent la discussion réelle.
- 3) Le troisième rôle est celui de manipulateur, c'est-à-dire que le médiateur utilise des leviers de pressions, ses réseaux et ses appuis nationaux et internationaux pour manipuler les acteurs vers la signature d'une entente. Mais il y a une autre manière d'interpréter ce rôle, moins cynique, et que l'auteur a relevé dans ses études empiriques de négociations internationales : face aux opinions publiques nationales, les négociateurs, qui veulent néanmoins atteindre une entente, ont parfois à faire des concessions ou à admettre certaines choses qui sont difficiles à faire en public. Le manipulateur offre une porte de sortie respectueuse – se sauver la face – à une ou toutes les parties impliquées. Alors même qu'ils réalisent les tentatives de manipulations du médiateur, les autres acteurs lui laissent alors une certaine marge de manœuvre dans ses manipulations, ce qui permet l'entente. Ces médiateurs sont efficaces seulement s'ils ont les moyens de leurs stratégies : ils peuvent utiliser la méthode de la carotte et du bâton, en faisant des menaces de pressions économiques ou diplomatiques, par exemple, afin d'augmenter les coûts d'un désaccord et les bénéfices d'une entente. De façon évidente, tous les médiateurs ne peuvent adopter ce rôle, réservé pour une minorité influente.

L'analyse de Krutilla<sup>23</sup> offre d'autres leçons utiles, notamment l'importance de distinguer ce qui relève de l'analyse technique des choix politiques. Ensuite, il faut distinguer ce qui est négociable ou non techniquement *et* politiquement *et* institutionnellement... Il faut éviter de tomber dans le piège d'une *path dependency* trop rigide qui empêche les négociations à une date ultérieure. Un autre écueil à éviter est celui de la rigidité psychologique. Les acteurs avec des positions morales fortes ou politiquement *et/ou* financièrement fragiles ou vulnérables – et pire, une combinaison des trois – vont souvent être très inflexibles, surtout face à un électorat ou à des collègues associatifs dont les motivations peuvent être morales ou éthiques.

Nous avons jusqu'à maintenant surtout abordé les connaissances et les attitudes intellectuelles nécessaires au bon négociateur, mais il semblerait que, quoique nécessaires, elles ne soient pas suffisantes. Nous complétons donc ce portrait du bon négociateur en présentant les conclusions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, qui a une des expériences les

---

<sup>23</sup> Krutilla, 1967.

plus riches en matière de négociations environnementales, expérience en grande partie fondée sur les controverses dans les barrages et qui l'ont amené à relever des critères d'une bonne négociation et les qualités d'un bon négociateur.

### *Les leçons du BAPE<sup>24</sup>.*

Le BAPE du Québec a développé au cours des trois dernières décennies une réelle expertise en médiation environnementale, débutant par (1979-1985) une série d'expérimentations de négociations participatives dans l'hydroélectricité, la gestion des eaux et les routes. Les professionnels québécois et l'expérience du BAPE en matière de participation dans l'environnement sont alors arrivés aux ***conditions minimales nécessaires pour le bon déroulement d'une négociation*** :

- Limiter le nombre de participants tout en assurant une représentation équitable ;
- offrir un soutien aux participants pour qu'ils comprennent les règles de la négociation ;
- maintenir un caractère public ;
- se limiter à des projets à portée restreinte.

Ensuite (1986-1991), le BAPE a analysé les possibilités de conciliation et de négociation. Des enquêtes préalables doivent tout d'abord être menées pour déterminer s'il y a nécessité ou non de faire une médiation publique sur un enjeu (c'est toujours le cas des projets hydrauliques en raison de leur portée). Le BAPE relève de ***nouvelles conditions pour assurer le succès d'une médiation***. Il importe :

- que les problèmes soient clairement définis ;
- qu'il existe une possibilité de compromis et que ;
- toutes les parties ayant un intérêt dans le conflit soient connues et participent activement à son règlement<sup>25</sup>.

Finalement, le BAPE s'est concentré sur le développement d'approches plus organisées qui mettent l'emphase sur la médiation comme façon de régler les conflits. C'est alors que la médiation au Québec s'institutionnalise dans sa définition et son opérationnalisation. Le BAPE, de plus, développe une approche réellement compréhensive de la médiation, complète avec des postulats, une philosophie, des objectifs, des types de procédures qui concordent aux objectifs (préventives, administratives, actuelles et formelles) ainsi que des phases prédéterminées de la médiation dans l'environnement : information, enquête, consentement sur les enjeux, médiation, accord.

---

<sup>24</sup> Cette section est inspirée de : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1994.

<sup>25</sup> BAPE, 1994, p.12.

## **Conclusion.**

Pour conclure, nous allons reprendre de façon synthétique les points saillants à retenir afin de mettre sur pied une négociation efficace entre les promoteurs de barrages et les différentes parties impliquées. Ensuite, nous relevons les caractéristiques d'un bon négociateur, pour ensuite présenter trois tableaux qui résument les éléments à se rappeler dans une négociation : les types d'acteurs, les types de logiques argumentatives et les éléments principaux à repérer dans une négociation. Cette synthèse est issue de nos réflexions et de nos analyses et elle vise à repérer les logiques utilisées par les opposants : scientifiques, techniques, morales /éthiques, politiques, environnementales, financières, Nimby.

Un point à rappeler tout d'abord : à part quelques exceptions comme la Chine, la plupart des pays sur la planète sont engagés, à divers degrés et pour différentes raisons, dans le développement durable – la dimension et la profondeur environnementale demeurant toutefois sujettes à questions -, un changement qui se diffuse dans l'hydraulique. En d'autres termes, les promoteurs n'ont pas d'autres choix que de prendre en compte les normes environnementales et de démocratie participative dans leurs projets. Les normes de DDP acquièrent donc une puissance de plus en plus coercitive. Mais les normes et les pratiques du DDP représentent également une force incitative potentielle pour les promoteurs : les expériences du BAPE démontrent bien que la prise en compte de ces normes dès les phases d'élaboration permet de fait, de raccourcir le temps pris par la controverse, les conflits sociaux et les négociations qui s'ensuivent. Cela coûte également moins cher et contribue à l'image publique. Mais pour cela, bien entendu, la négociation doit atteindre un résultat positif et ne pas solder en un échec, qui relancerait la controverse, les manifestations, les recours en justice...

## **Eléments vitaux à se rappeler dans une négociation.**

- 1) Les promoteurs, en raison de l'importance objective des questions de participation et d'écologie, mais aussi en raison de leurs statuts éthique, symbolique, politique et légal n'ont plus le choix : ***les promoteurs de barrages doivent dorénavant intégrer les normes de DDP et y adapter leurs projets.*** Ce qui implique que :
- 2) la négociation multi-acteurs et multi-logiques est devenue ***un passage obligé*** des projets hydrauliques et donc ;
- 3) les négociateurs représentant les promoteurs doivent comprendre que ***les controverses sur les barrages sont à la fois environnementales, politiques, économiques, symboliques, culturelles et sociales*** et que les logiques à l'œuvre reflètent cette diversité. Plus encore ;

4) *une négociation sur un barrage est davantage locale, politique et sociale qu'économique ou technique... et internationale*. Et elle inclura des acteurs qui n'ont pas d'autres objectifs que de refuser le projet – le Nimby. En toute probabilité ;

4a) les négociations avec un acteur Nimbyiste ne seront pas les mêmes qu'avec un acteur dont les motivations sont écologiques ou démocratiques. Ces acteurs locaux sont impliqués plus personnellement, leurs motivations sont souvent moins 'générales', leurs objectifs sont plus limités et leurs arguments relèvent davantage du local. De plus, une telle association ;

4b) acceptera moins facilement des arguments techniques qu'une association internationale, et elle risque de réagir de façon plus négative à une approche trop agressivement technique et ingénieure. Ceci implique que :

5) *différents points de vue experts techniques, sociaux et environnementaux doivent pouvoir être entendus de façon équitable et légitimante*, car cela améliore la confiance mutuelle entre les partenaires et dans le processus de négociation, facilitant ainsi un accord. En même temps, ceci offre une opportunité ;

6) la participation et la négociation peuvent servir de *méthode de détection* dans la phase initiale du projet, des problèmes et limites éventuels ainsi que du non respect (accidentel ou non) des normes de DDP. Une négociation peut donc offrir une situation *win-win* si ;

7) *Les conditions minimales nécessaires suivantes sont réunies :*

- un nombre limité de participants ;
- un soutien est offert aux participants pour qu'ils comprennent les règles et les procédures de la négociation ;
- la négociation doit avoir un caractère public ;
- les projets doivent être à portée restreinte ;
- les problèmes doivent être clairement définis ;
- une réelle possibilité de compromis doit exister ;
- toutes les parties ayant un intérêt dans le conflit doivent être représentées de façon équitable. Mais tout ceci présume que :

8) le négociateur possède certaines qualités qui contribuent au bon déroulement de la négociation. Le BAPE a établi une **liste des habiletés d'un médiateur** (qui est un acteur neutre, ou tierce, mais ces habiletés s'appliquent tout aussi bien à un négociateur) **pour arriver à une entente**. Celui-ci doit :

- pouvoir établir la confiance ;
- avoir une capacité de synthèse et d'analyse ;
- avoir un sens des relations humaines ;

- avoir du leadership ;
- posséder un sens de l'écoute ;
- il doit être vulgarisateur ;
- savoir résister au stress ;
- avoir un sens de l'humour et de la diplomatie et finalement ;
- savoir maintenir une posture d'adaptation et d'ajustement ;
- nous ajoutons à cette liste qu'il doit pouvoir prendre en compte les relations de pouvoir dans lesquelles l'acteur est inséré : quelle est son institution d'attache ? Quels en sont les objectifs et la raison d'être ? Ceci l'amène à mieux comprendre les contraintes et moteurs internes au représentant de l'association.

Suivent dans les prochaines pages, les trois tableaux synthétiques qui reprennent les points saillants à repérer lors d'une négociation.



### Les trois tableaux synthétiques.

La méthode sous-tendant les tableaux présentés plus bas respecte la logique générale présentée dans ce rapport. Nous n'incluons pas, par exemple, dans le tableau des « logiques argumentatives », le DDP comme argument, en raison de la distinction que nous faisons entre les dimensions « démocratie » et « environnementale ». De plus, cette distinction a une fonction pratique et utile dans une négociation : elle sert à mieux comprendre les motivations sous-jacentes aux discours des acteurs, afin de mieux y répondre dans une négociation. Effectuer une fiche d'identité des acteurs impliqués peut se révéler d'une aide précieuse, car une négociation avec des acteurs dont les motivations sont éthiques ne se déroulera pas de la même façon qu'avec des acteurs dont les modes de vie sont potentiellement mis en danger. En d'autres termes, *le type d'acteurs impliqué dans une négociation détermine en grande partie le type de discours et de logiques qui seront mis en œuvre*, soit pour bloquer le projet soit pour arriver à une entente. L'identification précise des acteurs est donc la première étape.

Tableau I : TYPES D'ACTEURS

	Local	National	International	Implication préalable au projet ? permanente ? ponctuelle ?
Citoyen 'lambda' - déclinaison par professions		-----*	-----*	
Association écologiste				
Association visant la participation de la population				
Association professionnelle			-----*	
Universitaire				
Administratif/élu				
Acteur économique				

\* : les traits signifient que cette option n'existe pas. Par exemple, un Nimby national par définition ne peut pas exister alors qu'un citoyen *lambda* – c'est-à-dire sans attaches institutionnelles - ne sera pas impliqué dans une controverse aux niveaux national ou international. Dans ce cas, les chances d'un Nimby ou d'une demande pour une meilleure compensation financière seront plus grandes que des revendications environnementales, alors que l'argument participatif sera très fortement mis de l'avant.

Ensuite, il convient d'établir une typologie des logiques argumentatives avancées, afin de bien les distinguer. Nous préférons le terme de « logiques argumentatives » à celui, plus simple, « d'arguments », pour deux raisons. La première est qu'il ne s'agit pas de simples arguments autonomes, ils font souvent partie d'un tout relativement cohérent fondé sur une ou deux motivations principales, accompagnées de motivations secondaires. Ensuite, nous voulons insister sur le fait qu'il s'agit bien là d'une « logique » qui diffère certes de celles technique et économique mais qui n'en est pas moins cohérente et significative éthiquement, moralement, personnellement, intellectuellement, socialement et politiquement aux acteurs impliqués.

Tableau II : TYPES DE LOGIQUES ARGUMENTATIVES.

	Local	National	Global	Niveau de Radicalité
Ecologique				
Scientifique/technique				
Démocratique				
Juridique				
Nimby		-----*	-----*	

On voit que ces logiques oeuvrent sur plusieurs échelles, certes au niveau individuel, mais elles sont souvent liées directement à des échelles d'actions ou de valeurs qui peuvent varier. Finalement, ces logiques diffèrent quant à leur niveau de radicalité, qui est en relation directe avec le niveau de refus potentiel du projet : plus grande est la radicalité de l'argument avancé, plus la négociation sera ardue, les changements dans le projet requis pour arriver à une entente étant d'autant plus importants, jusqu'à la remise en cause même de l'existence du barrage. Il s'agira ensuite, bien entendu, pour le négociateur, de déterminer quels changements spécifiques proposés, selon les limites financières et techniques (dans le sens large du terme, incluant les éléments de géographie, de dénivellation, de débit d'eau...) imposées par le projet lui-même...



Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive mais elle est fondée sur nos trois cas empiriques et sur notre analyse des textes fournis dans la bibliographie. Elle est donc loin d'être incomplète. Ensuite, sans préparation minimale de la part du négociateur et une conscience des éléments significatifs relevés ici, les tableaux ne seront pas utilisés avec toute leur richesse possible. Il s'agit de fait, de faire une carte des logiques argumentatives, en définissant *les relations* entre les différents *éléments* qui sont à l'œuvre dans une opposition à un barrage et de leur attribuer un *poids relatif*, afin d'évaluer plus correctement et plus rapidement les motivations et objectifs des opposants, ce qui devrait permettre d'arriver à une entente plus rapidement.

Ceci ne peut que bénéficier les acteurs, promoteurs, associations, citoyens, administrateurs, élus et commanditaires.

### Bibliographie choisie sur la négociation

- D. Amy. « The Politics of Environmental Mediation ». *Ecology Law Quarterly*, vol.11, no.1, 1983. Pp.1-19.
- P. Barret. « Négociation, médiation ou concertation : les nombreuses voies du dialogue territorial ». In *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion*. Paris. Décembre 2003.
- J. Barrea. *Théorie des relations internationales*. Chapitre : « La négociation », p 226-236. Editions CIACO 1991.
- R. Bourque et C. Thuderoz. *Sociologie de la négociation*, Eds La Découverte. 124p. 2002.
- A. Bruce Dotson. « Who and How? Participation and Environmental Negotiation ». *Environmental Impact Assessment Review*, vol.4, no.2 1983.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « La médiation en environnement : une nouvelle approche au BAPE », BAPE, gouvernement du Québec. Québec, Canada. 1994. 64 p.
- L. De Carlo. « Dispositifs de médiation et facilitation : un regard en termes de dynamiques de groupes ». In *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion*, Paris. Décembre 2003.
- C. Dupont. *La négociation, conduite, théorie, applications*. Ed. Duloz. Paris. 1986.
- R. Fisher et W. Ury. *Getting to yes: Negotiating Agreement Without Giving in*. Ed. New York, Pingouin Books, 161p. 1983.
- L. Gagnon. *L'échec macro-écologique, exigences des écologistes et outputs des systèmes politiques*. Thèse de doctorat, département de science politique, Université de Montréal, 1987.
- M. Gariépy. "Toward a dual Influence system: assessing the effects of public participation in environmental impact assessment for hydro-Quebec projects". *Environmental Impact Assessment Review*, 1991:11, pp.353-374.
- D. Graillot et F. Parat. *Projet ADNT : Aide à la Décision et à la Négociation Territoriale selon les principes de la gouvernance*. Rapport d'activité année 3. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, 84p. 2003.
- D. Jodelet. « Le phénomène NIMBY », in *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le Ministère de l'environnement*. Michel Boye, Guy Herzlich et Bruno Maresca (coords.). Min. de l'envt, France, pp.91-97. 2001.
- J.V. Krutilla, *The Columbia River Treaty. The Economics of an International River Basin Development*. John Hopkins Press, Baltimore. 1967.
- Y. Laurans et I. Dubien. « La négociation de l'implantation de lignes électriques : les bases de la rationalité des parties ». *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion*, Paris. Décembre 2003.
- D. Lax et J. Sébénus. « The manager as negotiator : the negotiator's dilemma : creating and claiming value ». In *Dispute Resolution*. 2<sup>e</sup> édition. Goldberg, Sander & Rogers, 49-62. 1992.
- P. Le Prestre. « Facteurs de progrès en coopération internationale pour l'environnement: essai en marge d'études récentes ». *Revue Etudes Internationales*, vol. XXII, no.1, 1991. Pp.163-174.
- R. Macgilchrist. « Les jeux de participation dans les grands projets hydrauliques ». *Cahiers du Germes*, n° 12, déc. 1987. p. 377-393.
- R. MacGilchrist, D. Olivry. « L'utilité sociale de la participation : vers un pragmatisme social. Exemple du Projet de Barrage de Saint-Geniez-d'Olt ». *Cahiers du Germes*, n° 11, Déc. 1984, Pp. 469-487.

- R.H. Mnokin, S.R. Peppet et A.S. Tulumello. *Beyond winning: negotiating to create Value in deals and disputes*. New-York : Belknap Press. 2000.
- F. Paran F et L. Sébastien. « Représentations territoriales et argumentaires spatiaux pour l'aide à la négociation ». In *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion*, Paris. Décembre 2003.
- L. Sébastien et F. Paran. « Une négociation un peu plus écologique + une conservation un peu plus humaine = une gouvernance environnementale mesurée ? » In *Sociologie de l'environnement et du développement durable*, actes du Congrès de l'Acfas, CR-23 de l'AISLF, Université de Montréal, Rimouski (Québec), février 2003.
- T. Schelling. *Stratégies du conflit/ The Strategy of Conflict.*, Cambridge, Harvard University Press, 1960.
- H. Touzard. « Médiation et gestion des ressources humaines : un état des lieux des pratiques en France ». In *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion*, Paris. 2003.
- V. Villeneuve & N. Huybens. *Les éco-conseillers, promoteurs et acteurs du développement durable*. Vertigo, La revue en sciences de l'environnement, Vol 3, n°3. 8p. 2002.
- J. Wilkenfeld. "Reflections on simulations and experimentation in the Study of negotiation". *International Negotiation*, 9: 429-439, 2004.







### ANNEXE III.

#### BASE DOCUMENTAIRE.

#### LE DDP DANS LES BARRAGES (1980-2005).

#### LES CAS DE LA FRANCE, DU QUEBEC ET DE LA TURQUIE.

Cette base présente la liste complète des textes consultés - avec leurs résumés – et qui portent sur les thèmes du DDP, c'est-à-dire, sur la durabilité et la participation, dans les barrages. **Ceci étant une recherche de type sociologique ou de science politique, nous ne présentons pas de textes de nature économique ou technique.** Un très bon centre de documentation existe dans ce domaine à l'EPE de Grenoble.

La fonction de cette base documentaire est **utilitaire** : il s'agit de réunir des textes afin de faciliter la recherche de documents et d'information sur la problématique du DDP dans les barrages – et de fait, sur la problématique de *l'acceptabilité sociale des barrages* - à tous ceux qui s'y intéressent. Une partie de ces textes est disponible à la salle de documentation du CERAT de Grenoble tandis que les autres textes le sont à l'EPE de Grenoble.

Les textes sont classés par tranche de cinq années et ensuite par ordre alphabétique.

Mots clés de la recherche\* : acteurs, barrages, concertation, conflits, développement durable, eau, environnement, France, global, individus, médiation, OIG, ONG, participation, Québec, stratégies, théorie, Turquie, valeurs.

Un site de ressources Intranet sur l'environnement a été créé. Dans une optique pédagogique et d'aide à la recherche d'information, il est mis à la disposition des chercheurs, des étudiants et des promoteurs intéressés par l'environnement : [http://leptice.upmf-grenoble.fr/QuickPlace/polenvt/Main.nsf/h\\_Toc/4df38292d748069d0525670800167212/?OpenDocument](http://leptice.upmf-grenoble.fr/QuickPlace/polenvt/Main.nsf/h_Toc/4df38292d748069d0525670800167212/?OpenDocument)

OU accéder à la page d'accueil de l'IEP de Grenoble → Intranet → présentation → au bas de la page, Politique et environnement.

---

\* Des mots clés sont inclus pour chacun des résumés rédigés. Ceci étant une recherche portant sur le DDP dans les barrages, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter explicitement les termes de « barrages », « développement durable », « participation »...

Le terme « environnement » dans les mots clés désigne l'enjeu environnemental de façon globale et non pas dans les barrages spécifiquement. Les mots clés spécifient également la région géographique dont il est question dans le texte : Québec, France, Turquie, global.

Il n'y a que très peu de textes sur la Turquie car les recherches utilisées dans le rapport proviennent de sites Internets, pour lesquels nous n'avons pas rédigé de résumés. Ensuite, faute de temps, nous n'avons pu inclure dans cette base, les textes ayant servis à nos réflexions sur les négociations.

## **Pré-1980**

**J.V. Krutilla, *The Columbia River Treaty. The Economics of an International River Basin Development*. John Hopkins Press, Baltimore. 1967.**

Ouvrage.

Dans cet ouvrage très détaillé, Krutilla analyse et décrit le processus de négociation entre le Canada et les Etats-Unis sur le développement hydraulique d'une rivière transfrontalière, la Columbia. Il en révèle toute la complexité, utilisant déjà à l'époque la notion de négociation multi-acteurs – mais avec une différence : celles-ci n'incluaient pas la société civile, les associations locales ni les écologistes... Il s'agit, dans ce cas, d'une négociation entre ingénieurs, économistes, politiciens et administrateurs des deux pays. Il insiste notamment sur les effets des relations de pouvoir inégalitaires sur les négociations. En effet, pour les Etats-Unis, le projet ne représentait qu'un investissement – et un intérêt - moyen mais pour l'économie canadienne, le projet était d'une très grande ampleur.

Ensuite, l'auteur porte son attention sur le fait que les différences entre les deux systèmes politiques ont eu un impact déterminant sur les négociations. Le Canada est un pays très décentralisé où les provinces ont une grande autonomie et une grande responsabilité financière, politique et économique. Le coût et l'investissement des barrages sur la rivière représentaient donc un poids encore plus significatif sur l'économie provinciale, qui en était en grande partie responsable, alors qu'aux Etats-Unis, la décision et le financement étaient centralisés au niveau fédéral. Ce poids relatif différent représentait selon l'auteur probablement le facteur le plus déterminant des négociations, visible même dans *la préparation des deux pays à ces négociations* : le Canada s'était beaucoup mieux préparé, les équipes de techniciens et de négociateurs étaient beaucoup plus au point et plus 'professionnels' que leur contrepartie américaine.

Mots clés : négociation, Canada, Etats-Unis, Rivière Columbia.

## 1980-1985

### **A. B. Dotson. « Who and How? Participation and Environmental Negotiation ». *Environmental Impact Assessment Review*, vol.4, no.2 1983.**

Article.

A partir d'une analyse de trois cas, l'auteur analyse comment la structure des négociations – qui participe et comment ?- a des conséquences significatives sur son résultat. Dans deux cas, la participation elle-même a été l'élément important dans le succès de la négociation, deux ententes ayant été signées, et un succès partiel ayant été obtenu dans un troisième cas. L'auteur attire l'attention sur quatre aspects de la participation : 1) les différents modes d'interactions (face à face, diplomatie, négociation indirecte) ; 2) dans le cas d'une interaction directe entre les partis, certains acteurs émergent comme des leaders qui prennent l'initiative et qui suggèrent une médiation ou un terrain d'entente possible ; 3) la motivation à participer est souvent le résultat de pressions imposées par une alternative non désirable et une insuffisance de temps (la présence ou l'absence de ces pressions conditionnent la possibilité que les participants arriveront à une entente) ; 4) les négociations sont possibles seulement si le système politique et légal légitime et rend effective (« empowers ») la négociation – la participation doit pouvoir 'jouer' sur le résultat du projet. Les trois cas illustrent l'idée que le médiateur doit maintenir une posture d'adaptation et d'ajustement de la structure à la dispute, plutôt que le contraire. De plus, le processus de structuration du jeu est lui-même un type de négociation entre le médiateur - avec ses idées sur la façon dont le processus devrait se dérouler - et les autres participants - avec leurs attitudes les uns à l'égard des autres -, et le type de processus dans lequel ils se sentent prêts à participer. Le face à face permet une meilleure communication des intérêts, ce qui offre une base pour une recherche de nouvelles options et donc, augmente la chance d'une entente.

Mots clés : acteurs, négociation, global, modes d'interactions, environnement

### **A. Douglas. « The Politics of Environmental Mediation ». *Ecology Law Quarterly*, vol.11, no.1, 1983. Pp.1-19.**

Article.

L'auteur s'attaque directement au débat portant sur les résultats de la médiation. D'un côté, certains acteurs y trouvent une procédure juste, moins coûteuse, prenant moins de temps et mutuellement bénéfique aux parties. Cependant, d'autres ont critiqué sévèrement la procédure : financée par des grandes firmes, elle serait *pro-establishment*, mènerait à la cooptation des écologistes, et n'aurait pas d'effets positifs sur l'environnement. L'article aborde donc un enjeu peu abordé auparavant, et depuis : les problèmes des biais et de la cooptation, dont trois formes sont analysées.

1) La séduction de la médiation ; l'atmosphère amicale de la procédure sert à désarmer les écologistes (ces derniers sont invités à des restaurants, des liens personnels sont formés, etc.). Ceci n'est pas nécessairement une stratégie consciente ou mesquine de la part des promoteurs, qui fonctionnent normalement de cette façon, mais ceci leur donne un avantage, car y étant habitués, ils n'oublient pas leurs objectifs. La conciliation devient alors, pour certains environnementalistes, un effort à pacifier. Si cela sert en partie à réparer les mauvaises relations, ceci peut également avoir un effet négatif : une entente peut être considérée par les membres des organisations représentées comme une cooptation des négociateurs.

2) Les relations de pouvoir politiques et économiques inégales donneraient l'avantage aux promoteurs : en privilégiant l'accès à certains acteurs possédant les ressources, l'influence ou l'expertise légale et scientifique (déterminant ainsi non seulement qui participe mais aussi qui gagne), et pas aux autres (les environnementalistes). De plus, cela a des effets directs sur le type de participation : si les acteurs sont supposés participer de façon volontaire, dans la réalité, ils sont souvent mis face à un projet déjà structuré. Parfois, ces acteurs sont en fait forcés de participer, grâce à des menaces de pertes financières, d'emplois, etc., ou simplement parce que l'option de

ne pas participer est pire. En d'autres termes, la médiation non seulement reflète les inégalités sociales mais elle tend à les institutionnaliser.

3) La définition d'un enjeu environnemental ferait pencher la balance vers les promoteurs plutôt que vers les écologistes, surtout lorsque les notions « d'accord », « d'entente », « de consensus » comportent une telle valeur morale, dans un contexte où la procédure, elle-même est considérée comme amoral et neutre, signifie que celui qui refuse l'accord est immoral (puisque la procédure ne peut pas être rejetée). Dans la plupart des cas, et dans un contexte de relations de pouvoir inégales, le compromis trouvé est « le développement responsable » plutôt que le développement environnemental, l'accent demeurant toujours sur le développement, plutôt que sur ses limites. Certains enjeux sont, cependant, non négociables et il faut alors, pour les promoteurs, éviter la médiation, c'est le cas du nucléaire, car les environmentalistes sont si fortement opposés qu'ils refusent toute forme de compromis.

Mots clés : médiation, global, relations de pouvoir, environnement.

**R. MacGilchrist, D. Olivry. « L'utilité sociale de la participation : vers un pragmatisme social. Exemple du Projet de Barrage de Saint-Geniez-d'Olt ». *Cahiers du Germes*, n° 11, Déc. 1984, Pp. 469-487.**

Article.

Les auteurs définissent comme suit la participation du public dans les projets hydrauliques : "toute activité visant à l'intervention d'identités sociales, d'une façon ou d'une autre, aux diverses phases d'élaboration d'un projet hydraulique spécifique ou d'un programme d'aménagement des eaux" (p.469). Ensuite, ils présentent des critères de réussite de la participation et la problématique de la participation. Les critères sont catégorisés en deux types : "ceux qui évaluent la modification de l'utilité économique du projet apportée par la participation et ceux qui permettent une comparaison des projets (...) du point de vue de l'éthique" (p.470). Cette dernière impliquerait : i) une plus grande importance attachée aux moyens plutôt qu'aux fins ; ii) l'équité (soit la répartition des bénéfices au prorata des droits acquis soit le rééquilibrage) ; iii) l'exhaustivité de la justification du projet ; iv) l'engagement et la responsabilité des acteurs ; v) l'adhésion des acteurs aux règles du jeu et ; vi) la légitimité de l'action (qui se fonde sur une logique vraie et sur une intervention de l'ensemble des valeurs pertinentes dans les choix).

Puis, les auteurs posent la question de l'implication des politiques de participation sur l'évaluation des besoins. Quelques éléments doivent être pris en considération : i) l'aménageur répond à un besoin qu'il projette sur l'utilisateur ; ii) une projection qui mène à une action de promotion de l'action choisie ; iii) il répond également à un besoin de l'utilisateur et finalement ; iv) il répond à un besoin qu'il estime comme étant le besoin "réel" de l'utilisateur.

Ensuite, les auteurs présentent leur étude de cas, Saint Geniez d'Olt. Sont présentés le programme d'aménagement des eaux de la vallée du Lot, ses origines et ses objectifs. Plusieurs choix se présentaient ainsi que plusieurs sites. Pour chaque solution retenue, une étude avantage/inconvénient a été menée et finalement, ce fut la construction du barrage qui fut choisie, avec EDF comme maître d'œuvre. Après une campagne d'information auprès des communes sous la forme d'une exposition itinérante, le projet fut présenté à deux auditions publiques et une consultation populaire, que les auteurs décrivent en détails. Le projet est refusé à 55,1% des voix mais à l'élection suivante, la décision est renversée. En conclusion, les auteurs notent que les facteurs les plus importants sont l'exhaustivité de la justification et l'adhésion aux règles de jeu, l'engagement et la responsabilité des acteurs.

Mots clés : aménageur, besoins, conflits, négociation, Saint Geniez d'Olt, France.

**P. Ranelli. " Les conflits au niveau d'un bassin hydrographique ". *Cahiers du Germes*, n° 2, 1979, Pp. 81-112.**

Article.

L'article présente l'opération Scorff (engagée en 1972) en Bretagne qui visait au repeuplement des rivières à saumons. Dans l'écosystème de la rivière Scorff, on retrouve quatre sous-systèmes : urbain (Lorient-Lanester), industriel (énergie et papeterie), agricole et les activités reliées aux

produits des rivières (pêches, pisciculture). L'incompatibilité entre ces sous-systèmes fait surgir des conflits qui sont d'abord analysés de façon historique : au 19<sup>e</sup> siècle, la rivière représente une économie rurale fondée sur les ressources locales, surtout le bois et l'eau pour l'agriculture, les moulins et la pêche. Déjà, les différents acteurs avaient des utilisations différentes de l'eau qui continue d'être un enjeu permanent, notamment en ce qui concerne la pêche au saumon qui est devenu au 19<sup>ème</sup> siècle, d'un bien libre, un bien à forte valeur marchande disputé par quatre groupes : les inscrits maritimes, les meuniers, les braconniers et les pêcheurs sportifs, chaque groupe accusant les autres de vouloir s'en approprier. Avec l'urbanisation, on a aussi vu l'agriculture passée à un système capitaliste à forte production, avec une plus grande utilisation de l'eau directement et indirectement, en raison des engrais et un moins bon entretien des cours d'eau et des rives.

La pêche continue d'être un point de contention entre les pêcheurs, les pisciculteurs et les canoéistes. Mais même parmi ceux qui sont d'accords pour repeupler la rivière de saumon, tous n'ont pas les mêmes conceptions du repeuplement : certains veulent développer le tourisme tandis que d'autres veulent faire de la production du saumon une activité commerciale rationnelle, ce qui aurait des répercussions sur l'aménagement des berges (privatisation, droits de pêche). L'auteur conclut « qu'à partir du moment où les actions en faveur de l'environnement prennent une certaine ampleur, elles doivent s'inscrire dans un projet précis. Celui-ci se heurte la plupart du temps au système social en place. Et très vite éclatent les antagonismes entre les groupes sociaux en présence. D'où la nécessité d'un lieu où ces contradictions puissent s'exprimer et où un compromis puisse être élaboré » (p.112).

Mots clés : rivière Scorff, pêche, conflits, France, usagers.

**Jacques Theys. “ Conflits et participation dans le domaine de l'environnement : quelques éléments d'information sur les expériences et tendances d'évolution étrangères ”. *Cahiers du Germes*, n° 2, 1979, Pp. 227-244.**

Article.

L'auteur présente de façon synthétique des informations en s'appuyant sur des travaux de l'OCDE, de quelques universités et du centre international de recherche sur l'environnement et le développement. Trois thèmes sont relevés : les conflits, les expériences de participation et les tendances du mouvement associatif.

1. Dans le domaine des conflits, on dégage quelques tendances : les conflits se sont étendus géographiquement ; leurs domaines d'activités s'élargissent (mais près des deux tiers sont associés aux industries chimiques et aux installations énergétiques) ; ils portent davantage sur les problèmes sociaux ; l'implication dans un conflit amène souvent les acteurs à s'impliquer dans d'autres conflits ; on constate une augmentation des conflits due en partie aux risques de catastrophes ; ils sont de plus en plus encadrés en Europe centrale ; une augmentation du militantisme ; une augmentation de la légitimité des activités 'pro-environnementale'.

2. Les expériences étrangères de participation du public, dont les diverses formes dépendent de l'hétérogénéité des traditions politiques, de l'efficacité des associations... L'auteur mentionne plusieurs pays occidentaux : la Suède (où on retrouve les 'cercles d'études', des petits groupes animés par les partis politiques) ; les Etats-Unis (le pluralisme organisé, avec une multiplicité de formes d'actions - actions en justice, débats publics, sondages, comités de citoyens, etc.) ; le Canada (les commissions d'enquêtes, les audiences publiques et une institution gouvernementale québécoise visant à assurer la participation, le BAPE) ; les Pays-Bas (une institutionnalisation des conflits) ; Allemagne de l'Ouest (les cellules de planification au sein desquelles les citoyens participent à l'élaboration des plans) ; l'Autriche (référenda et débats scientifiques télévisés) ; Danemark (démocratisation du processus de planification régionale) et ; l'Italie (intervention des comités de quartier dans la gestion municipale).

3. L'auteur termine en mentionnant la croissance d'associations et de gens impliqués dans la défense de l'environnement mais que ces organisations disposent de peu de ressources.

Mots clés : comparaison, conflits, associations, global, environnement.

## 1986-1990

**Fikret Berkes.** « **The Intrinsic Difficulty of Predicting Impacts: Lessons from the James Bay Hydro Project** ». *Environmental Impact Assessment Review*, vol.8, 1988. Pp.201-220.

Article.

La plupart des évaluations d'impact environnemental (EIE) présument qu'avec suffisamment de données, on peut prédire l'avenir, une vision mécaniste et centrée sur l'équilibre. L'auteur, s'inspirant des théories du chaos, soutient qu'il y aura toujours des surprises. Le problème alors n'est pas de tenter de prendre en compte tous les facteurs pour prédire même la plupart des impacts mais bien plutôt de déterminer le type précis et significatif d'impact et le type de gestion qui peut être mené. L'auteur offre une approche fondée sur des notions de non équilibre, d'incertitude, de discontinuité et de surprise. A partir de cette approche, l'article se penche sur certaines des expériences issues du projet hydroélectrique de la Bais James depuis 1971. Les EIE ont-elles réussi à prédire correctement ? L'article se concentre sur six thèmes pour évaluer les succès et les échecs de l'EIE, des thèmes choisis selon les intérêts des Amérindiens affectés par le projet. La prédiction fut correcte dans un seul cas : l'impact du changement du cours de la rivière sur les écosystèmes et l'économie de chasse locale, un succès autant en termes de compréhension que d'évaluation que de décision négociée. L'EIE n'a pas prévu les impacts suivants : 1) la pêche, mais la négociation fut relativement réussie ; 2) l'accumulation de mercure dans le réservoir, suffisante dans certains cas pour arrêter la pêche de façon permanente ; 3) l'accident de 10 000 caribous se noyant dans la rivière parce que personne n'avait pensé aux routes de migration) ; 4) les effets sociaux et négatifs des routes sur le territoire de chasse ; 5) l'accès des Amérindiens à la côte nord, coupé par les changements du système de rivière causé par les barrages.

A partir des critères des amérindiens, il faut conclure que les EIE ne sont ni un échec ni une réussite mais bien plutôt un 'sans objet'. A l'exception du mercure, les facteurs pris en compte et les impacts évalués et prédits n'étaient pas importants aux Crees. *S'il y a eu une consultation locale, il n'y a pas eu de réelle participation des Crees à la mise en forme des objectifs.* La grande lacune fut l'absence d'évaluation d'impact **social**. L'auteur termine en exprimant ses doutes quant à la réelle qualité de l'hydroélectricité comme alternative au nucléaire et au pétrole, pour ensuite revenir au thème de départ : le choix des facteurs et du type d'évaluation qui doit être entrepris, fondé sur une analyse pluridisciplinaire qui prend en compte les priorités locales et qui dépasse l'environnement pour prendre le social en compte.

Mots clés : évaluations d'impact, Québec, prévisions.

**Daniel J. Fiorino.** « **Citizen Participation and Environmental Risk: A Survey of Institutional Mechanisms** ». *Science, technologies and Human Values*, vol.15, no.2, 1990. Pp.226-243.

Article.

Les approches communes définissant et évaluant le risque environnemental reflètent davantage les valeurs technocratiques que démocratiques, ce qui a pour conséquence que les mécanismes institutionnels visant à mettre sur pied des procédures de participation publique dans les décisions portant sur les risques sont rarement analysées ou évaluées. L'article présente une enquête portant sur cinq mécanismes qui offrent à la connaissance profane, l'espace d'influencer la décision dans le domaine des risques environnementaux : enquêtes publiques, prises de décisions négociées, auditions publiques, et « *review panels* » des citoyens. L'article présente ensuite des critères de processus démocratiques pour évaluer ces mécanismes. Une partie des critères offerts par l'auteur sont normatifs, surtout parce que ces critères sont souvent ignorés par la littérature. L'auteur mentionne également les critères instrumentaux et substantifs : la capacité à clarifier la base factuelle de la dispute, à atteindre un consensus, à améliorer l'acceptation et l'obéissance aux décisions, à accroître le soutien du public pour les agences et leurs programmes et enfin, à éduquer le public sur les questions des risques environnementaux et des avantages et

désavantages d'une politique. Bien entendu, les facteurs pragmatiques des coûts et de la durée ne peuvent être ignorés. Mais toute procédure de participation doit débuter avec un argument normatif : une orientation purement technocratique est incompatible avec les idéaux démocratiques, qui demeurent non définis dans l'article. La conclusion est qu'une procédure purement technocratique est illégitime.

Mots clés : environnement, global, institutions, mécanismes multi-acteurs,

**Bernard Fischesser, Marie-France Dupuis. « Un processus de médiation. Au service d'un rassemblement en zone sensible : le cas des zones humides des communes de Sillingy et Non Glard en Haute Savoie ». *Cahiers du Germes*, n° 12, déc. 1987. Pp. 433-466.**

Article.

L'enjeu de la participation dont il est question dans cet article est la survie d'un marais dans le cadre d'un remembrement au sein duquel les acteurs jouent un rôle actif. Le marais devait soit être asséché pour faire place à l'agriculture soit être sauvegardé. « La démarche de synthèse d'une approche environnementale inspirée des méthodes de l'écologie conjugée à la mise en œuvre d'un processus de concertation active, y ont manifestement permis à tous les intérêts en présence de s'exprimer et de, finalement, aboutir à une solution où ils se retrouvent tous représentés » (p.434). Après une présentation des communes, des zones humides et des différentes étapes du conflits et de sa résolution, les auteurs expliquent le rôle du médiateur ainsi que les différentes phases de la médiation (qui doit être neutre et ne doit pas avoir le pouvoir d'imposer une décision) dans ce processus. Puis, ils se penchent sur le cas particulier du marais en offrant une présentation des scénarios et des changements des esprits des acteurs impliqués.

Après avoir soupesé le pour et le contre (économique, politique, écologique) de l'assainissement du marais, les auteurs rapportent que les acteurs sont tout d'abord arrivés à une impasse. Un compromis d'assainissement partiel est ensuite proposé à la commission intercommunale mais celui-ci sera également rejeté. C'est donc la solution d'une imbrication étroite entre marais et parcelles exploitées récupérées (de la zone d'exploitation agricole 20 auparavant) par la remise en état du réseau de fossés à ciel ouvert qui est adoptée.

Les auteurs ont remarqué quelques éléments intéressants. 1) Le débat a changé d'orientation lorsque l'on a commencé à établir les scénarios et en tirer les conséquences. 2) « En fin de médiation, il ne s'agissait plus d'une commune rurale assistée par des services administratifs imposant leur idéologie progressiste à coup de subvention ou de réglementation, mais d'une collectivité prenant elle-même en charge son avenir » (p.462). 3) Le débat a été influencé par les considérations économiques, les bénéfices étant rejetés par de nombreux agriculteurs qui ne voulaient pas investir dans des travaux de drainage. La résolution de ce conflit a influé sur la région toute entière, diminuant le rôle de la réglementation et augmentant celui de la concertation.

Mots clés : France, médiation, marais.

**Michel Gariépy, Olivier Soubeyran et Gérald Domon. « Planification environnementale et étude d'impact sur l'environnement au Québec : implantation d'une procédure et apprentissage des acteurs ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.30, no.79, avril 1986. Pp.21-40.**

Article.

Les auteurs s'interrogent sur le sens de la procédure québécoise d'étude d'impact à partir de quelques projets d'Hydro-Québec. Dans le règlement concernant l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, les exigences quant au contenu de l'étude d'impact sont minimales, car ce contenu semble plutôt spécifié par l'interaction des différents acteurs à travers les étapes prescrites et par l'apprentissage acquis au fil des projets. La procédure donne donc lieu à une spécification des projets, à un questionnement de leurs composantes mais surtout à l'élaboration de leurs conditions d'insertion dans l'environnement. Si l'objectif avoué de la procédure est de tester la faisabilité sociale des projets, celle-ci est rarement abordée directement. A un premier niveau, la procédure en serait davantage une d'implantation que de planification où la faisabilité sociale du projet serait testée. Or, à un second niveau, elle doit plutôt s'interpréter à

la lumière du rapport paradoxal qu'entretiennent la planification traditionnelle et celle environnementale. « La planification traditionnelle intervenait, avec la rationalité technique, comme moyen et outil de légitimation... Par l'introduction de la question environnementale, il y a un élargissement des rationalités (...) qui part du principe que la logique d'implantation ne passe plus seulement par l'économie stricte du projet. Avec l'introduction des audiences publiques, la question environnementale n'est plus l'apanage de la rationalité technique mais se fabrique en cours même de procédure ». Ceci aurait pour résultat que la planification environnementale avec ses audiences publiques véhiculerait un passage de l'hétéro- à l'auto-référentialité. Un second effet important est que nous sommes passés d'une logique d'un environnement éco-social prévisible (souvent associée à des efforts de contrôle) à une autre reproductible. Il ne s'agit plus de maîtriser et d'utiliser le système mais bien d'assurer sa survie.

Mots clés : planification, Québec, rationalités, environnement.

**Michel Gariépy. « Public Participation in EIA: The case of the Quebec Procedure and of the State Corporation Hydro-Quebec ». *11<sup>th</sup> International Seminar on EIA, Aberdeen, 1990.* 30 p.**

Texte de colloque.

Dans la première partie, l'auteur soulève certains enjeux théoriques et méthodologiques liés à la participation qui a trois fonctions : la validation, l'internalisation et la définition. Ensuite, il présente une liste des acteurs présents aux débats portant sur les projets de Hydro-Québec : le gouvernement (une seule agence, le département des pêches et de l'océan du Canada) ; des organisations et des groupes (conseils régionaux, centre communautaires, associations locales) ; individus à titre personnel. Tous ces acteurs ont soumis des 'rapports', qui analysés par l'auteur, révèlent que l'intérêt des acteurs était basé sur le territoire plutôt que sur la connaissance, les problèmes environnementaux ou la politique. Ensuite, l'auteur pose la question de l'apprentissage des acteurs dans ces procédures de participation publique. Premier constat : la réaction des participants découle principalement des règles et des éléments offerts par Hydro-Québec et le phénomène appelé NIMBY est important. Le résultat est que dans ces divers projets, Hydro-Québec n'a que très peu modifié le projet initial, mais a offert de meilleures compensations lorsque la requête était faite ou alors, ajoutait des écrans végétaux. Les acteurs ont réussi à amener des changements dans trois catégories : les mesures de mitigation, les composantes des projets et les alternatives. Des accords furent obtenus avec le syndicat des producteurs agricoles, avec une communauté autochtone et une association, Hydro-Québec s'engageant dans ce dernier cas à démanteler une partie de son projet et à payer les frais d'avocats, ces engagements étant conditionnels à la poursuite ou à la mise en œuvre du projet. Il semble plutôt que l'efficacité provenait non pas d'une participation cohérente et convaincante mais bien de la possibilité de perturber la mise en œuvre des projets en passant par le biais d'une autre tribune. La conclusion est que si les valeurs environnementales sont intégrées dans la population, il demeure que le mouvement n'est pas une force politique efficace au niveau des projets.

Mots clés : participation, Hydro-Québec, évaluation d'impact environnemental, Québec.

**Samuel P. Hays. « Three Decades of Environmental Politics: the Historical Context ». *Government and Environmental Politics. In Michael J. Lacey (dir.), Government and Environmental Politics: Essays on Historical Developments since World War. Washington DC, The Wilson Centre Press 1989, Pp.19-79.***

Chapitre d'ouvrage.

Pour l'auteur, le mouvement écologique aux Etats-Unis fait partie des évolutions historiques à l'œuvre depuis la seconde guerre. Il est un aspect de changements sociaux plus généraux qui incluent la télévision, l'informatique, les nouvelles attitudes à l'égard des relations hommes-femmes, le degré d'éducation des populations et l'échange plus intense de l'information. L'auteur distingue d'abord le mouvement de conservation (issu de scientifiques, concerné par l'utilisation efficace des ressources, et lié à l'histoire de la production) de celui environnemental (issu du public, concerné par la qualité de la vie et lié à l'histoire de la consommation). « D'un point de



vue général, la controverse environnementale émerge de l'impact des nouvelles impulsions de consommation environnementale sur les institutions, plus vieilles, de production matérielle prenant leur racine dans l'époque industrielle et agricole » (p.28).

L'auteur mentionne différentes périodes du mouvement environnemental. 1958-1965 : l'objectif était de gérer les ressources vues comme des environnements naturels dédiés au plaisir humain, lié en partie à un intérêt croissant pour la faune et la flore. De 1965 à 1972, la pollution de l'air et de l'eau en vient à jouer un rôle prépondérant. Puis, trois nouveaux enjeux s'ajoutent : les prix croissant de l'énergie et les limites des ressources ; les pratiques et l'idéologie de l'autonomie personnelle et communautaire, avec la décentralisation et le dernier, plus important en terme de popularité ; les nouvelles préoccupations liées à la santé, liées aux risques industriels, chimiques et nucléaires. Un effet de ces changements fut l'accroissement graduel de la politique publique dans les frontières de la science et de la technologie, avec une pression accrue sur ces derniers : les demandes des environnementalistes étaient si grandes sur les institutions politiques et scientifiques que ces dernières se sont retrouvées dans l'impossibilité de répondre adéquatement. En même temps, ces demandes ont fait avancé les frontières de la connaissance tout en accélérant l'intégration de ces connaissances au processus de prise de décision politique. Le chapitre enchaîne avec une section sur l'opposition au mouvement environnemental. L'auteur termine en disant que d'un contexte de débat public, nous sommes passés à une gestion environnementale, les décisions devenant moins publiques et plus privées.

Mots clés : global, histoire, gouvernement, environnement.

**Philippe Le Prestre.** « **Facteurs de progrès en coopération internationale pour l'environnement: essai en marge d'études récentes** ». *Revue Etudes Internationales*, vol. **XXII**, no.1, 1991. Pp.163-174.

Article.

Dans un article de synthèse portant sur les paramètres de la coopération internationale pour l'environnement, l'auteur soutient que cette coopération est le résultat d'un processus politique de conciliation de valeurs et d'objectifs souvent conflictuels. L'auteur fait alors part des conditions des progrès en matière d'environnement. 1) Les crises, catastrophes et conférences servent à mobiliser et à éduquer les populations et ouvrent des nouvelles possibilités de négociations. 2) Les menaces unilatérales jouent un rôle dans la promotion de standards. 3) La montée en généralités et la liaison avec d'autres valeurs participent à la montée en importance d'un enjeu. 4) Le leadership politique et financier, voire moral de certains acteurs vus comme légitimes par les autres. 5) La capacité à définir ou à redéfinir un problème. 6) Les obligations et les bénéfices asymétriques grâce à des encouragements différenciés pour des acteurs avec des capacités différentes à mettre en oeuvre des politiques environnementales. 7) Les communautés épistémiques jouent un rôle dans la diffusion de la connaissance de certains enjeux, à la fois aux populations et aux décideurs aux niveaux local, national et international.

Mots clés : environnement, global, facteurs de progrès.

**Renaud Macgilchrist.** « **Les jeux de participation dans les grands projets hydrauliques** ». *Cahiers du Germes*, n° 12, déc. 1987, Pp. 377-393.

Article.

« Il est proposé qu'un processus de participation peut être vu comme une suite de jeux à plusieurs acteurs où chaque jeu correspond à la forme de participation choisie (audience publique, référendum, etc.). De manière générale, ces jeux sont obligatoirement « flous » au début du processus de participation et se formalisent au fur et à mesure. Les formes de jeu sont plus ou moins adaptées à la maturité de la décision en cours et à la position des acteurs face à la décision. C'est pourquoi la programmation des types de jeu, à savoir les formes de participation pendant le processus d'évaluation et de planification d'un projet hydraulique, est d'une importance stratégique» (p.377).

Ensuite, l'auteur présente une typologie des jeux de participation qui inclut neuf types de motivations considérés selon le degré de maturité de la décision en cours et des relations de

pouvoir entre les acteurs. L'auteur constate une asymétrie dans les rapports de force qui existent dans trois types de situations (en faveur, en équilibre et contre). Il considère ensuite la notion de « décision » comme un processus continu et non pas ponctuel, qui se termine par une décision finale. L'auteur relève ensuite trois points clés dans les règles du jeu : 1) leur origine (droit, contrat, etc.) ; 2) leur définition (claire, floue, etc.) ; 3) l'adhésion des acteurs à ces règles (ou son absence, revendication, opposition.). Ceci permet de différencier plusieurs types de jeu : informel, tacite, contractuel et obligatoire. Finalement, il présente une typologie pragmatique des jeux de participation en neuf points.

Mots clés : France, typologie, participation, décision.

**Laurent Mermet et Gilles Barouch. « Résoudre les problèmes d'environnement à travers les conflits et les négociations ». *Cahiers du Germes*, n° 12, déc. 1987, Pp. 357-375.**

Article.

Les auteurs présentent une description détaillée et conceptuelle des éléments relationnels d'une négociation. Toutes les négociations impliquent une communication entre les acteurs par laquelle ils demandent aux autres de faire ou de ne pas faire quelque chose. C'est alors que toute négociation - ou conflit - est forcément liée aux actions des acteurs. « Dans quelle mesure cette demande peut-elle aboutir ? Compte tenu : - des besoins et désirs de son destinataire, - de l'autorité ou des moyens de persuasion dont je dispose dans la relation, quelle stratégie me donne une bonne chance de voir cette demande aboutir (puis-je/dois-je entrer en conflit ?)... Conflits et négociations ne sont plus des entraves mais la matière même de cette activité » (p.359).

Le processus menant au conflit, à une négociation ou à la coopération dépend de deux facteurs : la nature de la demande qui peut diviser les acteurs et la relation de pouvoir pour obtenir de l'interlocuteur ce que je désire ou non. C'est le rapport de force. A tout moment, on retrouve à des degrés divers les trois stratégies suivantes : une recherche de solutions communes ; un marchandage relié aux points de désaccords ; la mise œuvre périodique du rapport de force. Ces trois éléments sont inhérents à la décision. Les auteurs notent également que « le caractère conflictuel ou négocié d'une résolution de problème ne vient pas seulement du degré de désaccords qu'il suscite ; il tient aux modalités de la relation entre les intervenants » (p.360). Les trois composants (différend, intérêt commun, rapport de force) se déroulent donc dans un processus dans lequel les acteurs déclenchent un conflit, ouvrent une négociation et arrivent à un accord. Puis, ils mentionnent quelques éléments externes pouvant jouer un rôle à la négociation : les acteurs peuvent avoir une histoire de conflit non reliée au problème et à des intérêts profondément divergents.

Ensuite, les auteurs isolent l'espace de conflit et relèvent ses règles de fonctionnement. L'entrée en conflit « se traduit par un acte symbolique de transgression de la règle établie » (p.364). Donc, la poursuite du conflit suppose le renouvellement périodique de ce choix et de l'acte de transgression. La remise en cause des rôles que cela provoque souvent peut être causée par un désaccord sur les rôles et une remise en cause des procédures. Pour sortir du conflit, il faut abandonner l'espace conflictuel, comprendre la position de l'autre et choisir ou offrir une occasion plus propice (en faisant un geste, par exemple). « La remise en cause d'un acte symbolique provenant d'une faute d'interprétation est la chose la plus grave qui puisse survenir entre deux parties » (p.373), car elle brise la relation de confiance.

Mots clés : France, environnement, négociation.

**B.G. Rabe. « The politics of Environmental Disputes ». *Policy Studies Journal*, vol.16, no.3, spring 1988. Pp.585-601.**

Article.

Aux Etats-Unis, la politique environnementale est si conflictuelle qu'il n'existe pas ou peu de domaines si dépendant de la décision judiciaire, les cours de justice devenant une force dominante de la politique environnementale. Ceci a été critiqué, beaucoup se posant la question de la compétence des cours de justice à prendre une décision en la matière. Cet article explore les possibilités d'alternatives qui sont apparues, en analysant la résolution des disputes

environnementales. Après avoir présenté certaines des causes (systémiques et politiques, notamment) qui rendent le système états-uniens peu efficace dans la dispute de conflits aux intérêts profondément opposés, l'auteur explique qu'il existe une méfiance des acteurs à l'égard de la puissance du système judiciaire. Se sont alors élaborées des méthodes alternatives de résolution des conflits environnementaux. L'auteur indique ensuite certaines faiblesses de ces alternatives : il existe encore peu d'évaluations concrètes de leurs succès et échecs ; on ne voit que très peu d'efforts à théoriser ce type de résolution afin de pouvoir évaluer les pratiques, leurs nombre augmentant ; la littérature comporte un biais idéologique fort, car les chercheurs sont idéologiquement fortement en sa faveur ; il y a peu de comparaisons réelles ; les analyses de cas sont trop simples. Pour pouvoir résoudre ces difficultés, il faut de fait résoudre le problème de la culture politique aux Etats-Unis, fondamentalement 'adversariale' ; qui dédaigne la négociation ; qui tend à exclure formellement certains groupes de la participation ; dans laquelle il existe une aversion extrême du public à l'égard des risque environnementaux liés à la santé ; et où il n'existe pas d'évidences montrant que ce type de résolution est plus efficace que le système judiciaire.

Mots clés : Etats-Unis, système judiciaire, conflits environnementaux, résolution.

**Michael Redclift. *Sustainable Development. Exploring the Contradictions*. Chapitre 3 : « Sustainable Development: the Problem ». Methuen, NY, 1987. Pp.51-77. La photocopie inclut la conclusion du livre et la bibliographie.**

Chapitre de livre.

L'auteur analyse les éléments de l'économie internationale - commerce, aide internationale, la crise de la dette et le comportement des multinationales - qui ont des implications négatives pour l'environnement. A leur fondement, on retrouve l'emphase sur la croissance qui obscurcit le fait que la diminution des ressources et le développement non durable sont des conséquences directes de la croissance. Cette obsession nie également les dimensions éthiques, sociales et culturelles du développement. Après avoir critiqué certaines des conceptions liées à l'aide (politiquement liée, elle force une monétisation et une marchandisation des économies locales et augmente les prix des produits de consommation de base), l'auteur se penche sur la dette des Etats-Unis et de sa relation à la crise agricole en ce pays. S'il y a eu beaucoup de discussions sur la dimension fiscale et monétaire de ce problème, peu a été dit sur les implications environnementales de l'agriculture intensive et à grande échelle et de l'utilisation des produits chimiques, sur l'eau, la pollution, la diversité biologique, etc. En d'autres termes, la structure même du système international, ses acteurs et ses règles, jouent un rôle dans la dégradation de l'environnement. L'auteur conclut que « le développement durable, pour éviter de le vider de son contenu analytique, signifie davantage que la recherche d'un compromis entre l'environnement et la poursuite de la croissance économique. Il signifie une définition du développement qui reconnaît les limites de la durabilité sont d'origines structurelles autant que naturelles » (p.199). L'auteur ensuite reprend en sommaire les deux contradictions majeures du développement durable au niveau international. 1) La plupart des actions entreprises pour l'environnement ont pour objectif de minimiser les impacts plutôt que de fournir des leçons sur un 'bon développement'. 2) Il existe des objectifs environnementaux et de développement différents, voire contraires, entre les Nord et le Sud, alors que le niveau de vie au Nord est directement lié à l'utilisation des ressources humaines et naturelles au Sud.

Mots clés : environnement, Etats-Unis, contradictions, global.

## 1991-1995.

**Jean Barrea. *Théorie des relations internationales*. Editions CIACO 1991. Chapitre : « La négociation », p 226-236.**

Chapitre d'ouvrage.

**La définition de la négociation.** Elle provient d'un conflit d'intérêt entre différentes parties. Ce conflit peut donner lieu à trois types de réactions : la relation de puissance (comme la décision unilatérale), le recours à la force et la négociation. L'auteur établit une distinction avec les notions de relation de puissance et de marchandage tacite. La négociation, contrairement à la relation de puissance, consiste selon lui en la reconnaissance de la souveraineté de la partie adverse. De plus, la négociation exclue toute menace de violence contrairement à la relation de laquelle un recours à la force est possible. La négociation diffère aussi du marchandage tacite (« *tacit bargaining* » prenant place par tâtonnement et en fonction du comportement), car au cours de la négociation, ce sont des propositions explicites et formellement avancées qui sont faites. Il ne s'agit pas de propositions informelles, établies par les acteurs présents.

**Les objectifs de la négociation.** Il en existe cinq : 1) l'extension ou la reconduction d'un accord précédent ; 2) la normalisation d'une situation par un accord (solution saillante) ; 3) une redistribution (territoire, influence,...) ; 4) la création d'une solution nouvelle ; 5) un objectif extérieur à la négociation elle-même (propagande, relations publiques).

**Les techniques de négociations.** L'auteur présente ensuite les différentes techniques de négociation. Il existe des moyens pacifiques de solution des différends comme les enquêtes sur les faits de la situation qui prête à litige, l'intervention d'une tierce personne, la médiation, la conciliation,... Certaines de ces techniques sont proches de celles utilisées dans le cadre d'une relation de pouvoir. Il s'agit de menaces et de promesses ou encore de prédictions ou d'avertissements. La prédiction est un moyen d'obtenir une concession, grâce à l'introduction de nouvelles données, en montrant à la partie adverse que la conclusion de l'accord entraînerait une situation qui lui serait favorable. L'avertissement consiste à obtenir un accord en montrant à la partie opposée que la non conclusion de l'accord conduirait à une situation qui lui serait défavorable. Une troisième technique consiste à amener dans la négociation des obligations antérieures qui vont soit permettre de limiter des solutions qui désavantageraient la partie concernée, soit permettre d'évoquer la notion d'intérêt vital. On parle, dans ce cas, de techniques « paravents » ou « veto. ». La dernière technique présentée, utilisable en fin de négociation, consiste à tirer profit des points d'accords déjà existants afin de relativiser le poids des dernières concessions à faire.

Vient ensuite **les phases de la négociation**. La négociation est considérée soit comme un processus continu soit comme un processus séquentiel contenant deux phases : la négociation tacite et la négociation formelle. La négociation tacite débute dès que les parties prennent conscience de la volonté de compromis des autres parties. Les acteurs envisagent donc les revendications comme réalisables et négociables. Ainsi peut débiter la négociation formelle. Celle-ci est elle-même divisée en deux phases. La première constitue la mise au point d'un accord sur les référents, c'est-à-dire, des « principes de justice sur lesquels l'une et l'autre des parties peuvent s'accorder ». Après cette phase, la négociation va évoluer : elle devient désormais technique et non plus politique. Les experts peuvent intervenir à ce stade de la négociation.

**Les solutions de la négociation.** Selon l'auteur, il en existe cinq : l'imposition du point de vue de la partie dominante (solution trouvée dans le cadre d'une relation de puissance) ; le compromis (jeu à somme nulle, intérêts contradictoires) ; l'échange (les différents intérêts se complètent) ; la solution intégrative (solution nouvelle par rapport aux propositions initiales) et ; la solution saillante (à caractère neutre, résultant souvent d'une négociation tacite).

**Facteurs et freins à la négociation.** Le facteur principal à la négociation est l'équilibre des forces entre les puissances. Mais il montre que cela peut aussi constituer un frein dans la mesure où aucune des parties ne peut agir seule en contraignant l'autre à la décision.

**Le rôle du négociateur mandataire.** Il s'agit d'un négociateur qui représente son gouvernement. Il a donc un ensemble d'instructions à suivre, instructions qui proviennent elles-mêmes d'une négociation en interne au sein du gouvernement. Les difficultés d'action de ce type de négociateur sont nombreuses : soit, si des concessions sont demandées, il faudra renégocier en interne le positionnement de la partie, soit le négociateur doit maintenir sa position, quelle que soit la situation, au risque de bloquer toutes les négociations. Il n'est donc pas un réel négociateur, mais il peut aussi avoir pour avantage la fermeté, empêchant tout glissement vers la facilité. Le négociateur se trouve plutôt dans une stratégie de rigidité flexible.

**Le point de non-retour.** Le point de non-retour est considéré comme l'étape ultime et décisive durant laquelle il s'agit de régler les derniers détails. L'importance et la proximité de l'accord sont telles qu'un non accord sur les derniers éléments de la négociation serait inconcevable.

Pour résumer, le trajet qui va du conflit à la solution se résume en huit points : 1) le conflit ; 2) la tension internationale forte amène les parties à songer à un compromis ; 3) la partie qui s'oriente vers le compromis a le temps qui travaille contre elle ; 4) l'acceptation de l'idée de compromis par l'autre partie si celle-ci est proche de sa position ; 5) chaque partie pense que l'autre veut faire un compromis ; 6) la menace de la reprise du conflit ou de rupture de la négociation est prise comme moyen de pression ; 7) le point de non-retour ; 8) la solution prise est généralement celle qui paraissait vraisemblable à tout observateur extérieur.

Mots clés : théorie, négociation, phases, difficultés, processus.

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *La médiation en environnement : une nouvelle approche au BAPE.* BAPE, gouvernement du Québec. Québec, Canada. 1994. 64 p.** Rapport.

Le texte offre un portrait de la notion de médiation telle qu'elle est conçue au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au Québec, le BAPE. Le premier chapitre offre une histoire de la notion, séparée en trois périodes distinctes : 1979-1985, 1986-1991 et 1992-1993. La première période en est une d'expériences de négociation participative qui ont donné lieu à des réflexions sur le sujet. Sur le terrain, les enjeux incluent l'hydroélectricité, la gestion des eaux, et les routes. Le texte décrit ensuite brièvement certaines conditions nécessaires au succès d'une négociation : garder un nombre limité de participants, offrir un soutien aux participants pour qu'ils comprennent les règles de la négociation, maintenir un caractère public, se limiter à des projets à portée restreinte.

La seconde période (1986-1991) est caractérisée par l'analyse des possibilités de conciliation, de négociation ou de médiation et par la réalisation de diverses expériences. Des enquêtes préalables sont mises sur pied pour déterminer la nécessité ou non d'une médiation publique sur un enjeu. Les projets de gestion de l'eau et d'autoroutes continuent de faire l'objet de médiations. Le BAPE souligne dans son rapport que « pour assurer le succès d'une médiation, il importe que les problèmes soient clairement définis, qu'il existe une possibilité de compromis et que toutes les parties ayant un intérêt dans le conflit soient connues et participent activement à son règlement » (p.12). Il s'agit d'une consolidation de la réflexion effectuée plus tôt.

La dernière période s'est concentrée sur des approches plus organisées qui mettent l'accent sur la médiation comme façon de régler les conflits. On constate une augmentation dans le nombre de médiations mais les mêmes thèmes demeurent au centre des réflexions et des pratiques. La médiation s'institutionnalise dans sa définition et son opérationnalisation : « il s'agit d'un processus où une tierce partie, indépendante et impartiale et qui n'a pas le pouvoir et la mission d'imposer une décision, aide les parties à régler leurs différends ou à s'entendre sur des points précis (p.18) ».

Le second chapitre se penche sur la médiation dans le domaine de l'environnement, décrivant les postulats, la philosophie, les objectifs, les types (préventive, administrative, actuelle et formelle) et les phases de médiations (informatives, enquête, consentement, médiation). Le texte termine avec le rôle et les habiletés requises par les médiateurs : établir la confiance, avoir une capacité de synthèse et d'analyse, avoir sens des relations humaines et du leadership, avoir le sens de l'écoute, être vulgarisateur, savoir résister au stress, avoir de l'humour et être diplomate.

Mots clés : Québec, médiation, BAPE, histoire.

**Jean-François Coste.** « Vers un écobilan des ouvrages en génie civil ». *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, 1993. p. 115-132.

Article.

Ce texte montre que la question des impacts environnementaux des projets d'aménagement et d'infrastructure est largement traitée d'un point de vue de la mesure des effets écologiques. Des protocoles sophistiqués d'évaluation existent. Si bien que les spécialistes de l'écobilan le présente comme un outil de conception et de décision, sans aucune considération sur les usages politiques de l'outil.

C'est dire que le thème de la concertation porté par les réflexions sur les transformations du droit et de l'action publique n'est qu'un des possibles dès lors que l'on ouvre la question des modalités de production des projets à la diversité des protocoles de production de connaissances. Autrement dit, la question de la concertation du public ne constitue pas la seule voie possible pour resituer autour des questions d'environnement les objectifs d'aménagement dans une approche du bien commun.

Mots clés : Evaluation d'impact environnemental, écobilan, action publique.

**Daniel Dubeau.** « Le souci constant de l'environnement chez Hydro-Québec ». In Y. Bélanger et R. Corneau (es). *Hydro-Québec, autre temps, autres défis*. Presses de l'université du Québec. Ste Foy. 1995.

Article.

L'article présente les origines des préoccupations environnementales chez Hydro-Québec qui remonte à mai 1970 lorsque l'entreprise créait un comité de protection de l'environnement chargé d'analyser et d'évaluer l'impact de ses activités sur les milieux avoisinant ses installations. Trois ans plus tard, le premier rapport était déposé : *Electricité et environnement*. Déjà, ce comité collaborait avec une variété d'acteurs, dont des environnementalistes, sur les enjeux liés au chantier de la Baie James en 1971. Cette première expérience comprenait une tentative à intégrer des évaluations d'impact environnemental dans la construction du projet ainsi que des négociations à long terme et difficiles avec les autochtones de la région. Le processus a abouti à la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui prévoit l'organisation d'un territoire de plus d'un million de kilomètres carrés et l'élaboration d'un régime d'évaluation environnementale des barrages, avec 27 stations d'échantillonnages, chacune mesurant une vingtaine de paramètres environnementaux.

A partir de 1975, Hydro-Québec va plus loin en mettant en œuvre des mécanismes environnementaux, comme des ensemencements piscicoles et une passe migratoire pour les poissons (devenue depuis une norme acceptée au Canada). Puis, le ralentissement de la demande cause une diminution des évaluations d'impact, mais cela est remplacé par un accroissement de la diversité des études et des recherches. C'est ensuite en 1984 que Hydro-Québec adopte sa politique environnementale, précédant en fait la plupart des corporations et des firmes canadiennes de plusieurs années. A partir de 1990, sa définition précise et collective de l'environnement inclut l'évaluation de sa performance environnementale, et à partir de 1991, des procédures de consultation publique - les audits environnementaux. L'objectif est l'intégration de la responsabilité environnementale dans le fonctionnement quotidien de ses gestionnaires.

Mots clés : Hydro-Québec, histoire, Québec, consultation.

**Michel Gariépy.** « Toward a Dual Influence System: Assessing the Effects of Public Participation in Environmental Impact Assessment for Hydro-Québec Project ». *Environment Impact Assessment Review*, vol.11, 1991. Pp.353-374.

Article.

L'article analyse la participation du public (PP) dans l'évaluation environnementale dans cinq projets initiés par Hydro-Québec, pour aborder certaines questions méthodologiques et théoriques concernant la participation, dont notamment : qu'est-ce la participation réussit à faire ? L'auteur

début avec une description du contexte politique du processus d'évaluation environnementale (EE), mentionnant que la participation y a été ajoutée dans les années 70, mais que sa signification est demeurée ambiguë. Dans ce contexte, la PP a trois fonctions principales : la validation (la question de la crédibilité, le projet devant pouvoir répondre aux critiques devant un public) ; l'internalisation (les valeurs de la population étant intégrées au projet, celui-ci est alors mieux accepté) ; de définition des facteurs considérés comme significatifs à un projet environnemental. Ce processus peut être comparé à une arène dans laquelle les rationalités des différents acteurs entrent en conflit et par laquelle ils tentent de maintenir ou d'accroître leur influence en apprenant à partir des obstacles rencontrés.

Dans le cas d'Hydro-Québec, les cinq projets incluaient trois corridors énergétiques et deux petits barrages. Une analyse des interactions entre l'initiateur du projet et le département de l'environnement, avant les audits publics, montrent que : la procédure de EE était davantage une façon de présenter le projet plutôt que de prendre une décision ; Hydro-Québec a très bien réussi à plier les objectifs de l'EE à ses propres finalités, en contrôlant comment un projet et ses alternatives étaient mis de l'avant ; le département de l'environnement s'est révélé être un régulateur très indulgent et timide.

Après avoir présenté les acteurs présents aux audits publics et certains des thèmes (l'importance de la protection de la propriété, l'expertise techniques des participants), l'auteur revient à sa question de départ : à quoi la PP a-t-elle servi ? Malgré tout le soin pris par HQ du projet pour contrôler les questions de départ et le processus, la qualité de la PP a eu l'effet direct de l'empêcher à complètement coloniser le processus de décision, sa cohérence étant constamment remise en question. L'auteur constate aussi que l'*accountability* de la procédure fut accrue même au sein des règles établies par HQ, ce qui l'amena à internaliser les impacts sociaux davantage que dans son intention originale. On vit finalement émerger une redéfinition élargie de l'environnement. Cependant, la population ne pu prendre un leadership réel, par manque de ressources et d'organisation et le processus d'apprentissage d'un cas à l'autre, escompté, n'a pas eu lieu.

Mots clés : Québec, Hydro-Québec, participation, évaluation environnementale.

**Michel Gariépy et François Hénault. « Environmental Assessment and Organizational Culture. The Case of Two Major Developers: Hydro-Québec and the Ministry of Transportation ». Présenté à l'IAIA, 1994. 12 p.**

Texte de colloque.

Les auteurs analysent l'impact (avec le cadre d'analyse organisationnelle de Crozier) de la rationalité organisationnelle de Hydro-Québec et du ministère des transports du Québec (dans le cas de construction de sections d'autoroute) sur leur intégration des évaluations environnementales. Au ministère, les débats portant sur les projets ne remontaient jamais jusqu'à leur origine, ce qui ne l'amena pas à faire face à des limites importantes. Au contraire, l'existence même des projets de barrages de Hydro-Québec a fait l'objet de questions et de remises en question et ce, dans presque tous les cas. Cependant, même avec les évaluations, les deux organismes ont eu le feu vert, légitimant ainsi leurs projets, même si dans le cas de Hydro-Québec, cela fut difficile et coûteux, et a nécessité parfois des modifications importantes. Cependant, l'institution fut capable de mettre en route un processus d'apprentissage à long terme, intégrant ainsi un programme de consultation publique dès la phase de développement de ses projets, et conduisant pour les deux organisations au développement d'une planification intégrée.

Mots clés : Québec, Hydro-Québec, évaluations environnementales.

**Andrew J. Green. « Public Participation and Environmental Policy Outcomes ». *Canadian Public Policy*, vol.23, no.4, 1997. Pp.435-458.**

Article.

Dans un effort visant à augmenter la participation du public à l'élaboration des politiques environnementales, les différents gouvernements canadiens ont greffé des droits de participation à l'américaine à la structure canadienne d'élaboration de politique. A l'aide d'exemples de

règlements sur les émissions de dioxyde de soufre, les automobiles et l'effluent des pâtes et papiers au Canada et aux Etats-Unis, cet article soutient que, au même moment où cette augmentation de la participation du public aide à équilibrer la puissance de l'industrie et fournit plus de renseignements aux régulateurs sur les avantages de la réglementation, elle peut mener à des résultats sous-optimaux. Parce qu'aucun changement n'a été rapporté à la structure sous-jacente d'établissement des politiques, l'ajout de ces droits de participation du public représente un risque de sur réglementation alors que la demande du public en matière de contrôle est élevée, sans réduire la possibilité de sous réglementation lorsque l'intérêt public est faible. Une nouvelle structure d'établissement de politiques environnementales est requise afin de permettre la participation de toutes les parties affectées par la réglementation d'une manière qui permette l'établissement de politiques environnementales efficaces et rationnelles. La réglementation environnementale demeure influencée par l'intérêt du public pour l'environnement. Lorsque cet intérêt est grand, ordinairement en temps de croissance économique, il y a un risque de médiatisation et de 'polluant ou pollueur du mois' qui provoque une sur réglementation sur un cas spécifique. Durant une récession, durant laquelle l'intérêt diminue, il y a au contraire un risque de sous réglementation.

Mots clés : réglementation, participation, Canada.

**Jean-claude Hélin. « La loi Barnier et la participation du public. Ajustements et innovation ». *RJE*, no.2 1995. Pp.219-233.**

Texte d'information.

Résumé fourni dans le texte : La loi Barnier apporte à la participation du public aux décisions d'aménagements deux séries d'innovations. Les premières, qui relèvent d'une logique d'ajustement du droit des enquêtes publiques, ont pris deux directions : une abrogation des dispositions de la loi « paysages » qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et ; des adjonctions très fidèles à la philosophie de la loi Bouchardeau qui vont dans le sens d'un renforcement des pouvoirs des commissaires des enquêteurs et du rôle de l'enquête publique dans le processus de décision.

Les secondes, plus novatrices, concernent la création d'une commission nationale du débat public, institution inspirée du droit québécois, qui est chargée de garantir un nouveau droit des citoyens, le droit au débat public. Bien que sa compétence soit limitée aux seules opérations d'intérêt national, cette institution pragmatique et évolutive pourrait bien, si elle fait preuve de l'indépendance souhaitée par le législateur, modifier sur le long terme les conditions d'élaborations des grands projets.

Mots clés : ministère de l'environnement, loi Barnier, Bouchardeau, débat public.

**Claude André Lamure. « Études et recherches pour l'environnement au MELT : diagnostics et propositions ». *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, 1993. p. 133-162.**

Article.

Comme le texte précédent de Coste, celui de Lamure, omet la question de la concertation. Il propose des méthodes d'évaluation pour la décision et note seulement : l'évaluation technologique, les bilans écologiques, l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement, les évaluations de l'impact sur l'environnement. Ces techniques intègrent l'étude des nuisances et de leur cumul.

L'écobilan des ouvrages en génie civil est une nouveauté, qui vient de l'industrie. On est donc à une période où la question est celle de la meilleure conception et décision au regard des effets environnementaux des aménagements. Donc appel aux méthodes diverses et variées ; les services d'études proposent des solutions techniques. La concertation apparaît du coup comme un corps étranger aux disciplines et cultures professionnelles. Une étrangeté et une inquiétude possibles pour les promoteurs de méthodes d'impact qui sont aussi des responsables d'unités au sein du ministère (question des intérêts de groupes).

Mots clés : bilan écologique, écobilan, évaluation.



**Jean Mercier. « Paradoxes et contradictions dans les propositions écologistes ». *Revue Québécoise de Science Politique*, no.25, hiver 1994. Pp.5-29.**

Article.

Une des critiques faite à l'égard des écologistes est que leurs recommandations sont contradictoires et donc, impossibles à traduire en politiques publiques. En réponse, les écologistes disent que cela est dû à la complexité de l'enjeu. Ensuite, l'auteur distingue un paradoxe d'une contradiction. Un paradoxe fait référence à une proposition dont les deux éléments en apparence antinomiques ne sont que les deux termes d'une association à la fois complémentaires et antagoniste dans un système cohérent plus large, comme par exemple, la vie et la mort. Une contradiction est une position selon laquelle il existe deux éléments contradictoires. L'auteur admet donc la possibilité de paradoxes dans la nature mais soutient que cela n'explique ni ne justifie certaines des contradictions dans la position écologiste qui découlent souvent de différences idéologiques entre les écologistes. Après un aperçu de différentes mouvances au sein du mouvement : les environmentalistes qui recherchent des réponses concrètes aux problèmes environnementaux ; les écologistes qui tendent à se concentrer sur l'amont, c'est-à-dire les racines de la crise qui se trouvent dans la pensée et au sein desquels il existe les écologistes sociaux et les écologistes 'profonds' ; les verts qui sont organisés en partis politique). Certaines notions font l'unanimité : la diversité ; l'autorégulation, la sagesse des écosystèmes naturels, et le refus d'un anthropocentrisme primaire. Ces principes sont donc tirés de trois types d'observation : du milieu naturel, de la relation entre l'humain et le naturel et des institutions qui sont considérées comme faisant parties de la nature, qui représentent la plus importante source de différends. Les contradictions se situent au niveau de certaines notions, dont notamment celles de hiérarchie et de rationalité, la dernière étant à la fois une des sources principales de la crise et une solution pour une meilleure gestion des ressources, etc. Une dernière difficulté : le syndrome Nimby. Le problème est que chaque endroit est le parterre de quelqu'un d'autre et que selon la position écologique elle-même, toutes les parties font parties d'un tout et l'affectent.

Mots clés : environnement, contradictions, écologistes, discours.

**Michel Girard (dir). *Les individus dans la politique internationale* Paris, Editions Economica, 1994.**

Ouvrage.

Ce livre présente un objet d'étude inhabituel : les individus dans les relations internationales. La problématique et la structure de l'ouvrage tourne autour de la question suivante : Quels rapports sont pensables entre les logiques individuelles et celle du système international ? Peut-on parler d'influence des individus ? L'objectif de ce collectif, qui réunit les réflexions de quinze auteurs ou théoriciens de relations internationales comme Pierre Allan, Susan Strange ou encore Michael Nicholson, est de donner sa place à l'individu dans le jeu international, allant ainsi à l'encontre des conceptions réalistes. La théorie réaliste est en effet impuissante à expliquer le démantèlement de l'Union Soviétique ou de la Yougoslavie. Elle est aussi d'une aide limitée dans l'explication d'un phénomène transnational comme la famine. Les individus ordinaires, en tant que tels n'ont guère constitué jusqu'ici une catégorie usuelle de l'analyse politique internationale. Ce fait résulterait d'un faisceau convergent de raisons épistémologiques, théoriques, idéologiques et pratiques qui est parvenu à exclure l'individu qui serait « hors-sujet ». La conception réaliste n'a jamais voulu avoir à reconnaître comme acteurs que l'Etat. Les autres conceptions des relations internationales, idéalistes et critiques, ont cherché à se dégager de cette logique dominante, trop strictement inter-étatiques, mais n'ont pas finalement réservé un meilleur sort des individus, qui se voient attribuer un rôle de figurants tolérés à condition de demeurer assujettis à des entités plus vastes (groupes, classes, peuples, ONG, société mondiale,...). Or, pour les auteurs, la question des individus fait aujourd'hui irruption dans la réalité politique internationale et ne peut plus être ignorée. Les auteurs présentent ainsi des individus-citoyens : petits entrepreneurs de l'Est africain, intellectuels soviétiques en dissidence, dirigeants d'entreprises multinationales, savants pacifistes antinucléaires, etc...L'ouvrage est centré sur la dimension proprement politique de ces engagements et ces comportements.

Certains textes examinent avec attention le cas des individus placés dans des situations d'exception parce que des situations particulières les projettent directement, en personne, dans l'espace politique international pour y déployer leur action ou y témoigner de leur engagement : comme la dissidence politique ou les situations extrêmes de guerre. Les auteurs concluent à une influence des individus, mais rappellent que s'ils peuvent se trouver en position de prendre des décisions, l'efficacité de l'action suppose tout de même certaines formes de mobilisation collective, comme en témoigne pour eux le mouvement des Verts qui a mobilisé l'opinion à l'échelle internationale pour mettre à l'ordre du jour les problèmes de l'environnement.

Mots clés : théorie, politique internationale, individus.

**Claudette Lafaye et Laurent Thévenot. « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature ». *Revue française de sociologie*, XXXIV, 1993. Pp.495-524.**

Article.

Nombreux conflits impliquant des collectifs et des particuliers engagent aujourd'hui la nature. L'objet de l'article est de s'interroger sur les changements qui en résultent dans les modalités de critique et de justification. A partir d'expressions de désaccords dans l'aménagement de la nature, les auteurs examinent trois éventualités présentées selon l'importance des transformations qu'elles requièrent : 1) intégration de la nature à des ordres de justifications existants ; 2) élaboration d'un nouvel ordre, sur le même modèle ; 3) remise en cause profonde de la matrice commune à ces ordres et de l'assise qu'elle offre à la critique d'injustice.

Les auteurs présentent plusieurs arguments en œuvre dans le débat écologique, constatant en premier lieu un effort à monter en généralité des intérêts, du bien privé aux causes planétaires. Les arguments se situent sur plusieurs registres : la qualité de vie, la beauté du paysage, la valeur marchande des biens écologiques, et de l'autre côté, on retrouve l'efficacité et la production industrielle. L'environnement fait donc office de révélateur de divisions au sein de la société et s'insère au cœur du débat démocratique. On passe alors de la notion de l'ordre naturel à celle d'équilibre de système, la seconde offrant une vision différente de la place de l'humain dans le naturel en permettant des interdépendances entre des êtres de nature diverses (flore, faune, inorganique, humains) et en rendant possible un vocabulaire de flux, de comptabilité d'impacts, d'équilibre et de déséquilibres, d'interrelations.

Mots clés : aménagement, environnement, théorie.

**Pierre Renaud. « L'expérience québécoise de participation publique en matière environnementale ». *Ecodécision*, automne 1994. Pp.74-78.**

Article.

Ce texte présente une brève histoire du BAPE au Québec, fondé en 1978, avec l'adoption de la loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement. Le BAPE est un organisme public et consultatif chargé d'informer et de consulter le public sur des questions environnementales : construction de routes, de lignes de transports d'électricité, de barrages, travaux de dragages, détournement de rivières, et implantation ou agrandissement d'aéroports. Ensuite, le BAPE procède à des enquêtes et à des audiences publiques. Un mandat a donné naissance à la commission sur les déchets dangereux et un autre sur la protection des forêts. La force légale du BAPE est conséquente car nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le processus s'amorce avec le dépôt, par le promoteur, d'un avis de projet qui inclut sa localisation, son objectif, sa justification et son calendrier, au ministère qui lui enclenche le processus d'évaluation (par la direction de l'évaluation environnementale). Le promoteur élabore ensuite l'étude d'impact à partir de l'avis de la DEE qui la re-soumet à la DEE, qui la réévalue avec les ministères concernés. Un fois l'accord obtenu – c'est-à-dire, par le BAPE qui réalise l'étape d'information et, si demande il y a, de consultations et de participation du public à la modification du projet. La DEE se charge donc de l'aspect technique et le BAPE, de celui social. Le fait que l'audience publique soit tenue en deux parties distinctes (recherche d'information et expression publique) est distinctement québécoise. Les rapports du BAPE et de

L'incidence des normes de développement durable et participatif sur l'hydroélectricité. CFE 2006. Stéphane La Branche.

la DEE sont soumis au conseil des ministres, et ensuite, un contrôle environnemental s'effectue pendant et après le projet.

Mots clés : Québec, participation, BAPE.

## **1996-2000**

**D.B. Dalal-Clayton. « Great Expectations? Green planning in industrial countries ». *Cahiers du Germes : Démocratie et politique à long terme*, vol. III, pp.435-466. 2000.**

Article.

L'article fait un impressionnant portrait de 20 stratégies nationales environnementales dans 12 pays industrialisés, dont deux ont été menés par des ONG. L'article présente les origines et l'ampleur de la planification écologique, les défis des stratégies de développement durable, les caractéristiques majeurs de ces approches et l'enjeu de la participation. Si quelques-uns de ces programmes existaient avant la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), la plupart des pays se sont appuyés sur cette conférence pour lancer leurs stratégies.

Certains dilemmes se sont posés aux décideurs : le contexte politique (limites structurelles et inégalités) ; le choix des objectifs (il doit y avoir une entente générale quant aux objectifs parmi les différents acteurs) ; la construction trop limitée d'une capacité stratégique des institutions à développer et utiliser une approche multidisciplinaire, essentielle à l'environnement ; consultation et participation (bénéfices et risques de la participation publique : qui devrait participer ? A quel moment, et quel devrait en être l'impact ?) ; le choix des approches et des méthodologies.

Le texte présente ensuite sous forme de tableaux une comparaison des plans écologiques importants dans les pays et ensuite, des différentes caractéristiques, tels les objectifs principaux, les origines et le type de participation. Concernant cette question, l'auteur décrit le Projet de société du Canada comme étant le processus de stratégie nationale environnementale le plus participatif des 12 pays. Plusieurs principes ont été établis : il doit y avoir un but à la participation ; le processus doit être inclusif ; la participation doit être volontaire, auto-construite et flexible ; une opportunité égale doit exister ainsi qu'un respect pour les intérêts différents ; l'*accountability* ; des échéances précises doivent être indiquées et ; il doit y avoir un engagement à l'égard la mise en œuvre des décisions.

Mots clés : 'greening', industrie, global, comparaison.

**Susmita Dasgupta, Hemamala Hettige, David Wheeler. « What improves environmental compliance? Evidence from Mexican Industry ». *Journal of Environmental Economics and Management*, 39, Pp.39-66. 2000.**

Article.

De cet article, il faut retenir les 7 points importants suivantes, qui sont autant de réponses à leur question principale : qu'est-ce qui contribue à l'obéissance aux normes environnementales ?

- 1) les usines qui mettent en oeuvre la norme ISO 14001 dans leurs procédures de gestion internes montrent un plus haut degré d'obéissance environnementale ;
- 2) une formation environnementale pour tout le personnel est plus efficace que si elle est limitée aux cadres spécialistes ;
- 3) Les inspections de régulation ont des effets positifs ;
- 4) la pression du public encourage des politiques environnementales plus fortes ;
- 5) les grandes usines sont plus à même de se conformer que les petites usines ;
- 6) L'influence de l'OCDE et les nouvelles technologies n'ont pas d'impacts ;
- 7) l'éducation promeut une production plus propre (Pp.61-62).

Mots clés : environnement, facteur, industrie.

**Pierre de Senarclens. « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale ». *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 155, mars 1998, p. 95-108.**

Article.

Le système international a subi une transformation de sa structure depuis le début des années 1980 : une remise en cause des mécanismes de régulations internationales tel que l'ONU ou l'OSCE, mécanismes créés dans un contexte d'affrontement Est-Ouest qui n'est plus valable aujourd'hui ; l'accélération de la mondialisation ; l'apparition de nouvelles menaces pour la sécurité telle que la dégradation de l'environnement et la criminalité transfrontalière et ; une interdépendance de plus en plus grande entre les différents marchés monétaires et financiers, ont entraîné la montée et l'affirmation du concept de *gouvernance* et la tombée en désuétude du concept de *souveraineté* et à une coopération de plus en plus grande entre Etats tout d'abord, mais surtout entre Etats et société civile internationale. C'est cette perte du monopole de commandement et d'arbitrage de la part des Etats que l'on nomme *gouvernance*. La gouvernance c'est la mise en place d'un système de normes réalisées par l'accord de la majorité et résultant « *de négociations transnationales, auxquelles participent des Etats, ainsi que des coalitions hétérogènes formées d'individus, de groupes de pressions, d'organisations intergouvernementales et d'ONG* ».

Pierre de Senarclens pour sa part affirme que malgré la montée de nouveaux acteurs transnationaux, l'Etat conservent un rôle primordial en relations internationales pour plusieurs raisons :

Tout d'abord parce que ce sont les rapports de force entre les grandes puissances nationales qui conditionnent les relations internationales par la création de structures institutionnelles qui conditionnent l'action des acteurs transnationaux.

Les ONG ne sont pas non plus des acteurs essentiels car elles n'agissent que dans des secteurs précis et que leur action restent conditionnées par la volonté et l'intérêt des grandes puissances qui les financent en grande partie.

Finalement restent les OIG seules organisations à contribuer véritablement à la notion de gouvernance selon l'auteur. La part d'autonomie qu'elles ont par rapport aux Etats fait qu'elles sont une partie de la structure de l'ordre internationale. Cependant ces organisations intergouvernementales restent en grande partie subordonnées aux Etats car se sont les gouvernements qui définissent « leurs orientations idéologiques, leurs fonctions, leurs programmes et donc leur influence politique ».

Mots clés : système international, histoire, gouvernance, ONG internationales.

**Jules Dufour. « Le Projet Grande Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.40, no.110, sept. 1996. pp.233-252.**

Article.

Le grand projet hydroélectrique de Grande Baleine a provoqué bien des controverses à partir de 1992, sa mise en œuvre étant reportée jusqu'en 1994. Les évaluations d'impact, déjà nombreuses, devront être menées. Cet article fait un portrait des problèmes soulevés par ces évaluations : enjeux relatifs au milieu naturel (1 667 km<sup>2</sup> de superficie recouverte ; une perte de biomasse importante, perte d'habitats naturels pour les oiseaux et animaux), une augmentation à long terme du milieu aquatique ; augmentation de l'eau salée dans l'estuaire ; une teneur plus élevée en mercure dans le poisson ; des enjeux sociaux, comme l'absence de consultations des Cris et des Inuits ; sous-estimation de la capacité des formes alternatives de production d'énergie ; analyse fragmentée du projet ; incertitude élevée quant aux effets du barrages.

Les auteurs recommandent alors les points suivants : la constitution d'un réseau complet d'aires et de sites protégés pour assurer la pérennité des ressources hydriques et fauniques ; l'application la plus rigoureuse possible des processus d'évaluation publique des répercussions des projets de développement sur les milieux naturel, économique et social des communautés nordiques ; le respect des plans régionaux de développement et de conservation des ressources tels que formulés par les Autochtones ; la nécessité d'une transformation profonde des paradigmes de développement dans le sud du Québec, en particulier dans le domaine énergétique, ce qui sous-

entend ; l'élaboration d'un corpus idéologique qui aborderait en profondeur les objectifs, l'esprit et la théorie de la question autochtone.

Mots clés : Québec, Hydro-Québec, évaluation environnementale.

**Stephen Fineman, Ken Clarke. « Green Stakeholders: Industry Interpretations and Responses ». *Journal of Management Studies*, vol.33, no.6, nov. 1996. Pp.715-730.**

Article.

Cet article soutient que les réponses des industriels aux pressions 'vertes' peuvent être expliquées grâce au cadre du 'stakeholder' (les intéressés). Cependant, la description habituelle de ces acteurs, qui pose une configuration objective, est remplacée par une perspective interprétative. Les managers sont vus comme des médiateurs cruciaux de l'influence des stakeholders, la façon dont les premiers identifient, définissent et construisent les stakeholders est une caractéristique importante de la signification de la notion de 'greening' et des réponses subséquentes de l'industrie. L'étude qualitative par l'auteur des managers dans quatre industries britanniques (les supermarchés, l'automobile, l'électricité, et les produits chimiques) porte sur les effets d'un petit nombre de 'campaigners' et de régulateurs qui sont différenciés selon le niveau de légitimité et de menace (d'embarras ou pire) qu'ils posent à l'industrie. Un groupe traditionnellement puissant (les clients, les créditeurs et les employés) sont également analysés : ceux-ci ont échoué de façon remarquable dans leurs efforts à 'écologiser' l'industrie. Les implications pour des changements allant dans la direction environnementale et la théorie des stakeholders sont nombreuses. Ainsi, ce n'est pas la loi du plus grand nombre, mais bien un nombre réduit d'acteurs considérés comme légitimes (un 'champion' écologiste) qui a le plus grand effet, même si, selon les répondants de l'enquête, à lui seul, il ne suffit pas. La légitimité comprend quatre aspects : plus le langage du 'champion' ressemble à celui de l'industrie, plus de chance de succès il a ; son image ne peut pas être trop radicale ; il ne doit pas être trop conflictuel et finalement ; la perception de sa légitimité par les échelons supérieurs de l'industrie.

L'auteur note finalement que les 'stakeholders' 'verts' ne reçoivent une reconnaissance et une légitimité fondée sur leur base environnementale de la part de ces échelons supérieurs que très rarement. D'autres facteurs jouent un rôle plus important, tels : des intérêts plus 'légitimes' (créditeurs, clients, décideurs) ou des alliances avec les médias, par exemple. Généralement, la conscience environnementale de l'industrie est construite au sein de petits réseaux de 'stakeholders' veillant à leur propre intérêt.

Mots clés : industrie, 'greening', écologistes, global.

**Stephen Fineman. « Emotional subtexts in Corporate Greening ». *Organization Studies*, vol.17, no.3, 1996. pp.479-500.**

Article.

L'article explore l'idée que les changements environnementaux dépendent de la signification émotionnelle que les managers attribuent à l'environnementalisme. La base théorique provient de la littérature récente sur le rôle stratégique des émotions sur les transformations environnementales des organisations. L'auteur présente les résultats d'une enquête qualitative menée dans six supermarchés britanniques, avec des degrés différents d'écologisme. Quatre univers émotionnellement significatifs sont identifiés : mettre en œuvre les promesses écologiques ; contester les frontières de ce qui est considéré comme étant écologique ; défendre l'autonomie et ; éviter les embarras. Ceux-ci sont liés à la façon dont les différentes pressions vertes sont reçues, développées et incorporées ou rejetées culturellement. L'enquête montre qu'il n'existe que très peu de fondements à l'idée d'une réelle éthique verte de l'organisation fondée sur les émotions, même si un engagement créé par un management faisant partie d'une culture socialement responsable peut servir en partie à 'écologiser' une organisation d'une manière relativement stable.

Constatons également que les compagnies moins vertes sont plus instrumentales dans leurs réponses, ont moins de symboles corporatistes d'appartenance à la communauté et tendent à diaboliser ceux qui croient autrement. L'implication pour le changement écologique

organisationnel est que les leaders ont un rôle certain à jouer dans la création d'un climat 'écologique'. Les pressions d'activistes verts extérieurs et des régulateurs de toutes sortes offrent également une avenue plus coercitive, fondée sur la peur, la honte ou la gêne.

Mots clés : discours, valeurs, industrie, managers.

**Michel Gariépy. « L'évaluation environnementale "à la québécoise" dans le déploiement du réseau d'infrastructures d'Hydro-Québec ». In Michel Gariépy et Michel Marié (Dir.). *Ces réseaux qui nous gouvernent ?* Paris : L'Harmattan. 1997. Pp.425-451.**

Chapitre d'ouvrage.

Si la plupart des pays maintenant intègre des évaluations environnementales, cela se fait à différents degrés et avec des modalités différentes. Au Québec, l'emphase est sur la participation, développant ainsi une sorte de modèle qui est une source d'inspiration ailleurs, dont en France. L'article tente de voir comment l'intégration de ce modèle de participation a infléchi le déploiement du réseau de production et de transport d'énergie électrique. L'auteur présente cinq points importants dans les évaluations d'impact : la raison d'être du projet ; une description détaillée du projet et de ses composantes ; les options quant au mode de satisfaction du besoin initial ou de la résolution du problème ; une analyse détaillée des impacts positifs et négatifs directs et indirects sur l'environnement et ; les mesures d'atténuation des impacts et de compensation. Il existe six phases : 1) directive ; 2) étude d'impact ; 3) participation du public encadré par le BAPE ; 4) analyse environnementale ; 5) décision ; 6) contrôle, surveillance et suivi.

L'information est disponible au public dès la première phase. Puis, durant la phase 3, une sous-phase d'information a lieu, durant laquelle le maître d'ouvrage présente son projet et son argumentaire et répond aux questions. Ensuite, une seconde sous-phase a lieu dans laquelle le public donne son avis. Cette démarche est non judiciarisée, elle est flexible, ouverte à tous. Le BAPE joue un rôle dès le début : un organisme quasi-judiciaire, paragouvernemental qui gère la mise à la disposition du public du dossier et à qui le ministre confie de son propre chef ou en réponse à une requête du public, les mandats de tenir audiences et de procéder à des enquêtes. Cela a lieu de façon 'normale' et courante, et non seulement dans les cas de projets controversés. Ces procédures et le BAPE ont été critiqués par des membres du gouvernement comme étant trop complaisants à l'égard des citoyens et il y eut des efforts visant à re-centraliser la décision.

L'auteur ensuite se penche sur ce que cela signifie pour les projets de Hydro-Québec, posant la question de l'infléchissement des procédures sur les projets. Si la quasi-totalité des projets ont été autorisés, dans tous les projets qui sont sujets à des audiences, bon nombre d'atténuation et de mitigation des impacts ont été incorporés. Certains ont fait l'objet de changements majeurs (ligne de transport et un projet de centrale) qui ont dans les deux cas résulté en une optimisation (rentable) des infrastructures, même dans une perspective environnementale. La dernière question est celle de l'internalisation de l'évaluation environnementale par le maître d'ouvrage dans le temps : l'EE a-t-elle modifiée les façons de faire et a-t-elle été intégrée au processus de décision et de mise en œuvre des ouvrages ? La réponse est positive : il s'est instauré un processus d'adaptation et d'apprentissage en rapport avec l'EE, qui engendre un moindre coût qu'une réaction a posteriori.

Mots clés : Québec, Hydro-Québec, évaluation environnementale, processus.

**Mario Gauthier, Louis Simard, Jean-Philippe Waaub. « La participation du public à l'évaluation environnementale stratégique : Etat de la situation au Québec et propositions d'orientations ». *Actes du 4<sup>e</sup> colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impact*. Ecosse, 1999. Working paper.**

Texte de colloque.

Cet article dresse un bilan critique de la participation du public à cinq expériences d'évaluation environnementale stratégique (EES) au Québec, qui consiste en un processus d'examen et d'appréciation préalable des politiques, des plans, des programmes ainsi que d'autres avant-projets ou initiatives de grande envergure afin d'évaluer les impacts prévisibles sur

l'environnement, ils mentionnent trois objectifs : promouvoir le développement durable, repérer les impacts cumulatifs, induits, synergiques et globaux et, finalement, rationaliser les EES des projets spécifiques. L'EES est vu généralement comme devant intégrer la participation du public, car elle permet d'inclure de l'information pertinente au processus décisionnel et accroît la crédibilité du projet. Elle est aussi une réponse partielle au vieux modèle de planification rationnelle qui ne peut pas prendre en compte la complexité des systèmes humains, qui pose la question de l'harmonisation de la multiplicité des intérêts divergents. Ainsi, la participation fut intégrée à l'EE, en tant que processus de communication à deux voies continu qui implique une compréhension par le public des processus et des mécanismes par lesquels les problèmes environnementaux sont investigués et résolus. L'EE devient alors l'EES.

Les auteurs présentent ensuite un portrait de l'EES au Québec, appliqué aux grands barrages ainsi que dans les programmes de dragage, de creusage, etc., des cours d'eau et les programmes de pulvérisation aérienne des pesticides à des fins non agricoles. Les dispositions favorables à la participation du public sont les suivantes : des mandats clairs ; des documents d'information de qualité et accessible ; rendre public toute l'information nécessaire ; un programme d'aide financière à la participation ; l'expression libre des préoccupations et des opinions. Les limites sont les suivantes : la démarche d'EE du BAPE ne repose pas sur une évaluation systématique et exhaustive de l'impact sur l'environnement ; cette évaluation repose sur les préoccupations des citoyens et ; à partir d'une seule politique gouvernementale plutôt qu'à partir de plusieurs alternatives. De plus, on n'y retrouve aucune justification sur le choix de l'option préférée. Les auteurs recommandent finalement d'insérer la participation à deux moments : à celui de la détermination du champ d'EES et à celui de l'examen externe de l'évaluation d'impact sur l'environnement.

Mots clés : participation, évaluation environnementale, Québec.

**Andrew J. Green. « Public Participation and Environmental Policy Outcomes ». *Canadian Public Policy*, vol.23, no.4, 1997. Pp.435-458.**

Article.

Dans un effort visant à augmenter la participation du public à l'élaboration des politiques environnementales, les différents gouvernements canadiens ont greffé des droits de participation à l'américaine à la structure canadienne d'élaboration de politique. A l'aide d'exemples de règlements sur les émissions de dioxyde de soufre, les automobiles et l'effluent des pâtes et papiers au Canada et aux Etats-Unis, cet article soutient que, au même moment où cette augmentation de la participation du public aide à équilibrer la puissance de l'industrie et fournit plus de renseignements aux régulateurs sur les avantages de la réglementation, elle peut mener à des résultats sous-optimaux. Parce qu'aucun changement n'a été rapporté à la structure sous-jacente d'établissement des politiques, l'ajout de ces droits de participation du public représente un risque de sur-réglementation lorsque la demande du public en matière de contrôle est élevée, et au contraire, un risque de sous-réglementation lorsque l'intérêt public est faible. Une nouvelle structure d'établissement de politiques environnementales est requise afin de permettre la participation de toutes les parties affectées par la réglementation d'une manière qui permette l'établissement de politiques environnementales efficaces et rationnelles. La réglementation environnementale demeure influencée par l'intérêt du public pour l'environnement. Lorsque cet intérêt est grand, ordinairement en temps de croissance économique, il y a un risque de médiatisation et de 'polluant ou pollueur du mois' qui provoque une sur-réglementation sur un cas spécifique. Durant une récession, durant laquelle l'intérêt diminue, il y a au contraire un risque de sous-réglementation.

Mots clés : politiques, décision, participation, environnement.



**Zaki Laidi. « Mondialisation et démocratie ». *Politique Étrangère*, IFRI, hiver 1999-2000.**

Article.

L'objectif de cet article est d'étudier les relations entre mondialisation et démocratie. L'auteur commence par soulever le dilemme auquel font face les études "quantitativistes" qui tentent d'établir des relations de cause à effet entre mondialisation et démocratie. En effet, si certaines semblent prouver l'existence d'une corrélation positive entre mondialisation et démocratie, notamment dans le contexte de l'après guerre froide, de nombreuses autres établissent un catalogue tout aussi fourni de relations négatives, notamment lorsque l'on constate les dérèglements engendrés par la mondialisation : développement des mafias, réseaux de blanchiment, corruption, etc. Pour sortir de ce dilemme, l'auteur propose de poser le problème de l'articulation entre démocratie et mondialisation autrement, en introduisant une distinction essentielle entre la démocratie comme *procédure*, et la démocratie comme *culture*. Il définit la démocratie procédurale comme les *règles du jeu*, c'est-à-dire un dispositif permettant de choisir ses dirigeants par des élections libres. La culture démocratique est *l'intériorisation* de ces règles. Il ne s'agit pas seulement d'une technique permettant l'alternance politique par le biais d'élections, mais de toute une série de pratiques institutionnelles ou non institutionnelles permettant de garantir la représentation équitable des intérêts des citoyens et leur expression en dehors des élections. L'hypothèse de l'auteur est donc que la mondialisation accroît la légitimité et parfois l'effectivité de la démocratie comme procédure, mais ne garantit en aucune façon le développement d'une culture démocratique. Il va même jusqu'à dire que la mondialisation renforcerait la première au détriment de la seconde.

Son principal argument est celui du décalage dans le rapport au temps : la mondialisation est le temps du présent, de l'immédiat et du visible, ce qui est compatible avec la démocratie procédurale. En revanche, la démocratie comme culture est un construit historique qui se construit après un long apprentissage, ce qui ne cadre pas avec le temps de la mondialisation.

L'auteur explique que la mondialisation peut servir la démocratie procédurale, car il existe des techniques pour aider les pays en transition à mettre en place des élections libres et transparentes, techniques diffusées grâce à la mondialisation. Cependant, l'auteur insiste sur le fait que la démocratie comme culture n'est pas une technique, mais un contexte social, culturel et éthique où le citoyen a le sentiment que ses attentes ou intérêts peuvent trouver un débouché non seulement lors des élections, mais aussi en dehors de celles-ci. Et cette démocratie comme culture ne peut exister et faire sens que sur le long terme : d'une part, parce qu'il faut du temps pour qu'une véritable culture démocratique se développe dans un pays, d'autre part, parce que l'exercice de la démocratie demande du temps. Or la mondialisation en tant que temporalité du simultané tend à réduire la démocratie à une revendication exigible instantanément et à une technique politique permettant d'obtenir des résultats tout aussi rapides. En bref, la mondialisation présente la démocratie sur un mode purement procédural et a-historique. Mais la démocratie est une construction historique qui demande du temps, comme ce fut le cas en Occident. La mondialisation tend donc à affaiblir la démocratie comme culture, même dans les pays Occidentaux.

Mots clés : mondialisation, démocratie, global.

**Oluf Langhelle. « Why Ecological Modernisation and Sustainable Development should not be Conflated ». Présenté au congrès de l'association internationale de science politique, Québec, 2000.**

Texte de colloque.

L'auteur soutient qu'il existe des différences importantes entre les notions de modernisation écologique et de développement durable (DD). Les deux notions sont issues de référents différents et elles sont destinées à des problèmes différents. Le DD se réfère à la fois à l'environnement et au développement et à leurs tensions dans le but de les intégrer. Le contexte du DD est global (les relations nord-sud), intergénérationnel et il est issu de la conscience croissante des problèmes environnementaux globaux. Le contexte de la modernisation écologique se situe plutôt et surtout dans l'expérience des sociétés occidentales industrialisées, et donc, elle n'est pas liée a priori aux problèmes environnementaux globaux ni aux questions de justice

sociale ou de re-distribution des richesses au niveau mondial. Dans la modernisation écologique, peu d'attention est portée à la relation individu-global et c'est plutôt sur le niveau meso des gouvernements que se porte l'attention. Une autre différence concerne la notion de limite : pour le DD, il existe une limite aux ressources disponibles et à la capacité de l'environnement à absorber la pollution, ce qui n'est pas le cas de la modernisation écologique.

Ces différences tendent à structurer la politique environnementale dans leur ampleur, leurs objectifs et le niveau d'ambition des décideurs. Le DD se concentre sur les changements climatiques liés aux enjeux des richesses des groupes et sur la perte de la diversité biologique, qui sont des enjeux largement ignorés par la modernisation écologique, plus locale et axée sur l'utilisation efficace des ressources. Il est clair que cela implique que le DD implique et demande des changements plus radicaux et plus en profondeur. L'auteur conclut que la modernisation écologique devrait être considérée comme une condition nécessaire mais insuffisante au développement durable. Confondre les deux n'est pas seulement anti-productif aux objectifs généraux du développement durable mais également aux politiques environnementales nécessaires à la réalisation de ce développement.

Mots clés : écologisme, théorie, global.

**Laurent Lepage. « Note sur l'administration de l'environnement ». In Pierre Tremblay (dir.), *L'Etat Administrateur. Modes et Emergence*. Presses de l'Université du Québec à Montréal. 1997. Pp.403-417.**

Chapitre d'ouvrage.

L'auteur présente la complexité des politiques modernes de l'environnement dont la gestion renvoie à une juxtaposition de problèmes : comment assurer qu'un contaminant - une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur ou une radiation - n'altère pas la qualité de vie ? Comment harmoniser cela avec l'impératif économique de productivité et les dimensions sociales et politiques ? Même si les lois sont relativement précises quant aux fonctions et responsabilités des différentes instances, elles ignorent les interférences des acteurs sociaux. En d'autres termes, la question environnementale pose le problème de la régulation des acteurs, mais avec une visée d'entente, voire de consensus.

Deux grandes formes de régulation existent : le développement durable (axée sur la production économique soutenable à long terme) et l'évaluation environnementale (dans laquelle joue la participation publique), le développement durable guidant l'esprit dans lequel doit s'exercer l'évaluation. L'objectif est la plus grande intégration possible des différentes dimensions affectées par la gestion de la ressource. Si la participation publique s'est multipliée à partir des années 1980, le ministère de l'environnement et de la faune du Québec annonçait dans le milieu des années 90 que seuls les grands projets seraient soumis à la consultation du citoyen. Leur but est de produire un avis équilibré qui prend en compte l'ensemble des préoccupations. Selon certains chercheurs, il s'agit souvent d'un conflit culturel où les valeurs communautaires et les intérêts privés comptent autant que l'évidence scientifique.

Mots clés : environnement, politiques, régulation, Québec.

**Philippe Le Prestre. « Les acteurs de l'écopolitique internationale », *Ecopolitique Internationale*. Montréal: Guérin, 1997, 592p.**

Ouvrage.

Pour Philippe Le Prestre, les organisations non gouvernementales (ONG) comptent parmi les acteurs centraux dans le domaine de l'écopolitique internationale. Par écopolitique, on entend l'ensemble des relations politiques portant sur la protection effective du milieu naturel et de ses ressources. Ce terme est donc à distinguer de celui d'écologie politique qui désigne plutôt une doctrine idéologique portant sur un projet global de société, au même titre que le libéralisme ou le socialisme par exemple.

Si l'existence des ONG internationales remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle, elles ont vu leur nombre augmenter de façon exponentielle à partir des années 1960, principalement dans le monde

occidental mais aussi de façon moins rapide dans les pays en développement. Cette croissance s'explique selon l'auteur par la conjonction de cinq facteurs qui sont : le développement de moyens de communication de masse tels qu'Internet qui permet un meilleur accès aux informations et des contacts plus efficaces entre les ONG ; l'émergence de préoccupations environnementales communes à l'échelle des pays industrialisés ; le développement des mouvements de citoyens voués à l'action locale ; la création de plus en plus fréquente par les Etats de relais locaux à leur action, y compris en matière d'environnement et enfin ; le fait que les ONG environnementales incarnent dans certaines régions l'une des rares expressions politiques autorisées.

L'auteur établit ensuite une typologie de ces organisations. Il distingue tout d'abord, les organisations de masse auxquelles adhère un grand nombre d'individus, surtout à partir des années 1980, dont l'activité se concentre surtout sur l'échelon national. Il cite pour exemple le Sierra Club aux Etats-Unis. La deuxième catégorie recouvre les ONG internationales, qui sont cependant issues du développement d'organisations nationales, comme Greenpeace ou le World Wildlife Fund. La dernière catégorie est orientée principalement vers la recherche, le conseil politique et l'action sur le terrain, à l'image du World Resource Institute ou du Réseau Action Climat qui regroupe 63 organisations.

On peut discerner quatre types de tactiques mises en œuvre par les ONG dans le domaine de l'environnement : la mobilisation des individus par des appels directs ; l'action directe auprès de gouvernements grâce à des accès privilégiés ; la formation de coalitions internationales et enfin ; la contribution à l'état des connaissances. Cette dernière fonction d'expertise participe largement à la crédibilité des ONG. L'influence effective de l'action des ONG dans le domaine de l'écopolitique est très fluctuante et varie selon le problème concerné, les stratégies institutionnelles mises en place et enfin selon le forum dans lequel a lieu cette action. Les ONG environnementales agissent à de nombreux stades de la séquence d'élaboration des politiques publiques telle qu'elle a été théorisée par Jones. Elles participent habituellement plus aux stades de la demande et de l'inscription à l'agenda, notamment en faisant la promotion d'une vision différente d'un problème écologique donné ou d'un concept particulier, comme ce fut le cas pour la notion de "développement durable" mise en avant par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN - IUCN).

Leur participation s'étend à des domaines tels que la formulation des politiques, notamment grâce à leur présence dans les conférences internationales comme celles de Rio en 1992, au niveau de la mise en œuvre en l'absence d'autorités adéquates, et dans des régions où les instances internationales ne peuvent avoir accès. Dans ce cas, les ONG peuvent prendre le relais et gérer certains projets environnementaux. Les ONG disposent d'une continuité dans leur action qui fait souvent défaut aux acteurs politiques nationaux ou internationaux ainsi qu'aux conférences internationales qui sont ponctuelles.

L'influence réelle des ONG sur l'écopolitique internationale demeure ambiguë et de nombreux obstacles viennent en entraver leur action dans la définition et la résolution des problèmes environnementaux. Les ONG restent bien souvent tributaires de la bonne volonté des Etats à qui elles ont affaire, que ce soit à propos de la capacité d'action dont elles disposent que de leur accès aux négociations interétatiques. Sans l'appui d'un ou plusieurs Etats, les ONG manquent de poids pour influencer réellement. Elles entrent alors en concurrence les unes avec les autres et parfois, entre antennes d'une même ONG, comme ce fut le cas de la critique par l'antenne québécoise de Greenpeace de la coalition établie entre les Indiens Cree et Greenpeace USA contre le projet de barrage hydroélectrique dans la baie d'Hudson.

Mots clés : acteurs, international, ONG, écopolitique.

**Guy Mercier et Gilles Ritchot. « La Baie James. Les dessous d'une rencontre que la bureaucratie n'avait pas prévue ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.41, no.113, sept. 1997. pp.137-169.**

Article.

En 1994, le gouvernement québécois annonce l'abandon du mégaprojet hydroélectrique de la Grande Baleine. Plusieurs raisons furent évoquées : baisse de la demande, recul du marché

extérieur, pressions des lobbies écologistes et autochtones. Au-delà des controverses, les auteurs décèlent les prémisses d'une rencontre politique entre Autochtones et Québécois.

Après une description de l'importance de l'électricité comme emblème et moteur de l'indépendance de la province, les auteurs rappellent les grandes lignes historiques des fondements des ententes avec les autochtones, et le rôle que ces éléments ont joué dans le jugement de la cour à l'égard du projet, qui donnait raison aux Autochtones, sommant Hydro-Québec de cesser toute activités. Cette reconnaissance des droits Autochtones serait annonciateur d'une nouvelle relation potentielle avec les Québécois, même si le droit à l'autonomie des Autochtones semble parfois contradictoire avec ce même droit pour les Québécois.

Mots clés : Québec, Baie James, controverses, autochtones.

**Gilles Sénécal. *Nouvelles approches de la question régionale. Réflexion sur les demandes régionales, la décentralisation, l'environnement et la mission d'Hydro-Québec. Rapport thématique. 1996. 40 pages.***

Rapport.

L'auteur présente trois nouvelles approches de la question régionale : le développement flexible (variable, décentralisé, leadership local, adapté aux économies locales, retrait de l'Etat, horizontalisme) ; le mouvement postmoderne (éclatement des identités, remis en cause de la raison instrumentaliste, montée de l'individualisme et du localisme, subjectivisme) et une éthique de l'environnement (capitalise sur les risques, vise la responsabilité individuelle, le consentement et le consensus, conscience des limites, participation). La décentralisation s'inscrit dans ce triple contexte de changement social, dans lequel s'inscrit pour partie des plans stratégiques de développement qui varient selon la région, incluant le secteur de l'énergie. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les consultations régionales d'Hydro-Québec qui incluent des tables de concertation et des évaluations des retombées locales et régionales de ses interventions. Ceci a pour effet d'amener les acteurs à se positionner vis-à-vis Hydro-Québec qui, à son tour, doit composer avec la région où la décision est prise. On voit donc des partages des tâches, les nouveaux projets hydroélectriques devant être évalués et structurés à l'aune des plans stratégiques régionaux. Ceci induit plusieurs effets : des changements de rôles, les régions devenant des promoteurs de barrages et Hydro-Québec, un conseiller et un accompagnateur capable de support financier ; la fin de l'uniformité des tarifs ; une plan provincial de politique énergétique qui intègre les différences régionales ; l'essor des petites centrales ; la municipalisation de la distribution. Tout ceci est accompagné de difficultés comme l'insuffisance de ressources financières, l'incertitude quant au niveau de la source de décision (local, régional ou provincial ?), le manque d'expérience, une brèche dans l'équité régionale.

Mots clés : Hydro-Québec, décentralisation, évaluation environnementale.

**Joseph Szarka. « Governance, National Political Cultures and Environmental Policy-Making ». *Les Cahiers du Germes : Démocratie et politique à long terme*, vol. III, Pp.373-387. 2000.**

Article.

L'auteur met en contexte le thème global de l'environnement au contexte national, expliquant que les réponses collectives politiques, sociales et économiques des sociétés occidentales ont de grandes difficultés à intégrer le type de problèmes posés par l'environnement. Dans nos sociétés, les changements et l'adaptation sont habituellement vus comme nécessitant la participation du public. Dans le domaine de l'environnement, cela a été renforcé par le libéralisme de gauche de la pensée écologique qui met l'emphase sur l'autonomie et la participation. C'est dans ce cadre que peut s'expliquer le courant dominant de la pensée environnementale : la protection de l'environnement.

Puis dans la seconde section, l'auteur utilise les cas de la France et de la Grande Bretagne pour explorer les thèmes des convergences et des divergences nationales. Dans les deux cas, on retrouve une emphase sur le contrôle de la pollution et par l'orientation technique et administrative de ce discours. Alors que le style britannique tend à devenir de plus en plus

autoritaire, le style français semble l'être alors qu'en fait, il existe souvent des arrangements et des négociations informelles. Ce qui frappe l'auteur, cependant, c'est la disponibilité limitée de l'information et des opportunités à la participation ouverte au public général. L'influence du public demeure donc très limitée. En partie, cela s'explique en ce que, dans les faits et les gestes, il n'existe pas de consensus 'vert' dans la population, le vote vert demeure faible, tandis que les groupes de pression ont de la difficulté à pénétrer l'administration. En France et en Grande Bretagne, la faible importance de l'environnement peut être en partie expliquée par l'absence de changements de styles de vie pro écologiques dans les deux pays.

Mots clés : gouvernance, politique environnementale, global.

**Sidney Tarrow. « La contestation transnationale ». *Culture et conflits*, été 2000, 32 pages.**

Article.

Tarrow commence en rappelant quelques points fondamentaux : 1) Bien que leurs prérogatives diminuent, les Etats restent forts et conservent leur souveraineté (sécurité nationale, contrôle des frontières...); 2) Les organisations transnationales existent depuis plus d'un siècle, et précèdent la mondialisation économique que l'on connaît actuellement; 3) Les mouvements sociaux, les réseaux transnationaux et les ONG ne sont pas les seuls acteurs transnationaux. L'Etat a toujours dépassé le cadre de ses frontières et fournit des modèles de politique transnationale aux acteurs non-étatiques; 4) Le degré de transnationalisation est variable selon les secteurs. Il se peut qu'il n'y ait pas de tendance unidirectionnelle vers une société civile mondiale.

L'auteur rappelle ensuite l'évolution des théories portant sur la politique transnationale depuis les années 1970. Nye et Keohane limitent le transnationalisme aux activités internationales des acteurs non-gouvernementaux, en les distinguant des acteurs transgouvernementaux. Peu après, Risse-Kappen a élargi le débat entre réalistes et non réalistes en y introduisant un changement notable : L'intersection entre les relations transnationales et les structures nationales car les acteurs transnationaux ont besoin d'accéder au système politique de leur pays cible pour gagner de l'influence. Vient ensuite l'approche constructiviste dans les années 1990 pour qui les normes ont contribué à construire de nouvelles identités, fournissant une base normative pour les coalitions transnationales, fondement des nouveaux régimes internationaux, notamment environnementaux et qui sont étroitement liés à la contestation internationale.

Composé d'anciens militants nationaux, ce mouvement se décline de la manière suivante : 1) les acteurs non-étatiques qui se sont organisés de façon transnationale; 2) les mouvements particuliers, comme les mouvements de protection de l'environnement, ou d'opposants à la construction de barrages; 3) les organisations, celles-ci étant soit étudiées en particulier, soit dans leur ensemble, ou encore à travers des réseaux transnationaux. Remarquons que les traités internationaux ont fourni des ressources à des acteurs non-étatiques.

L'auteur présente ensuite les 3 formes du militantisme transnational. 1) Les mouvements sociaux transnationaux sont des groupes socialement organisés dans plusieurs pays, contestant les détenteurs du pouvoir, les institutions internationales ou un acteur économique international. 2) Les ONG internationales sont des organisations indépendantes des gouvernements, organisées pour promouvoir les objectifs internationaux de leurs membres, et fournir des services aux citoyens d'autres pays par le biais de leurs interactions répétées avec des Etats, des acteurs privés et des institutions internationales. Les ONG internationales ont des rapports plus institutionnalisés que les mouvements sociaux transnationaux vis-à-vis des Etats, des acteurs multinationaux ou des institutions internationales. 3) Les réseaux de militants transnationaux, qui sont souvent des représentants des ONG mais pas seulement. Les relations entre la contestation transnationale et les institutions internationales, une contestation qui ira croissant, s'opèrent grâce à quatre mécanismes : le courtage, la certification, la modélisation et l'appropriation institutionnelle.

Mots clés : global, contestation transnationale, ONG, Etat, théories.

**J-L. Verrel. « Gestion intégrée des ressources en eau ». *Cahiers du Germes : Démocratie et politique à long terme*, vol. III, Pp. 625-630. 2000.**

Article.

« La gestion intégrée des ressources en eau se situe dans la logique d'un développement durable basé sur une bonne articulation de connaissances relevant des sciences de la nature et des sciences de l'homme et de la société » (p.625), c'est l'approche écosystémique qui implique nécessairement la prise en compte des intérêts et donc, nécessitent la négociation. Il faut alors développer des outils d'aide à une décision représentative des intérêts impliqués. C'est la fonction des comités de bassin et des agences de l'eau.

Mots clés : France, agences locales de l'eau, écosystémique.

**World Commission On Dams. *Dams and Development. A New Framework for Decision-Making. The Report of the World Commission on Dams*. Earthscan, London, 2000.**

Rapport.

Rédigé à la suite d'un séminaire organisée par la Banque mondiale, la commission mondiale sur les barrages prend dans ce Rapport une position forte en faveur des principes et normes du développement durable. Dans la première partie, le rapport décrit certains des problèmes associés aux barrages dont : les coûts qui dépassent les prévisions par une marge allant de 25 à 100% ; la performance, près de la moitié des barrages ne rencontrant pas leurs objectifs ; moins de 40% des barrages à risque élevé ayant des plans d'évacuation d'urgence ; écologiques, avec les effets de serre (potentiels) et l'impact négatif sur la biodiversité et l'agriculture ; humains, dont les déplacements de populations, la répression politique et militaire ; et juridiques, les ententes n'étant pas toujours respectées en raison d'une absence de sanctions contre les employés et les pays qui n'observent pas les règles.

A ces nombreux problèmes, le rapport propose comme solutions la concertation et la participation des groupes concernés dans le processus de prise de décision et les évaluations d'impacts social et environnemental. Il s'agirait alors de prendre en compte les critères non économiques et les savoirs locaux dans les projections et les évaluations des effets, coûts et bénéfices et une prise en compte sérieuse des sources alternatives d'énergie. Le Rapport défend une croissance économique juste, démocratique, durable et responsable, ce qui nécessite des procédures d'arbitration et d'appel disponible à la population ; une information accessible et compréhensible ; une implication sans mensonges ni manipulation de la part des acteurs dans le processus de décision et ; une prise en compte du déséquilibre dans les relations de pouvoir entre les acteurs dans les étapes de l'élaboration d'un projet.

Mots clés : CMB, WCD, global, rapport.

## 2001-2005

**Sophie Allain et Alexandre Emerit. « Projets d'aménagement hydraulique, concertation et planification participative de bassin : une approche en terme d'Action Publique Négociée ». *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 11, no.3, 2003, Pp.255-265.**

Article.

Les projets d'aménagements hydrauliques comme les barrages-réservoirs font l'objet de critiques récurrentes : élaboration peu transparente, analyse insuffisante des alternatives et des impacts, manque de justification des ouvrages. Le fort développement de la concertation dans les champs de l'aménagement et de l'environnement, et la création d'instruments de planification participative comme les SDAGE et les SAGE invitent à réexaminer cette question. Cette vision participative va à l'encontre d'une partie de la littérature, dont la représentation implicite d'un projet d'aménagement sur le plan analytique est souvent celle du modèle « Décider, Annoncer, Défendre ».

Les auteurs en font quelques critiques, dont la première est que l'approche occulte la *dynamique d'ensemble*. En effet, le modèle suggère implicitement qu'un projet d'aménagement est piloté par un acteur unique qui sait définir ses objectifs et il met l'accent sur les épreuves à surmonter pour mener à bien le projet (procédures d'autorisation, oppositions). Or, les études empiriques sur les projets de barrages démentent cette représentation : ces études les décrivent plutôt comme des processus complexes, erratiques et très longs et dans lesquels « la décision se forme dans le cadre d'un processus où se nouent au fil du temps les études techniques ou économiques successives, les procédures d'instruction administrative ou de recours judiciaires, les jeux d'alliances et de pressions politiques, le traitement médiatique du problème et les réactions de l'opinion » (Mermet, 1998, cité à la p.140). En outre, les projets d'aménagements hydrauliques peuvent relever d'une initiative locale et être portés par une collectivité territoriale. Les critiques plaident alors pour une représentation élargie des projets d'aménagements hydrauliques permettant d'appréhender leur construction au sein d'un espace social, et pour un mode d'analyse révélant les multiples interactions à l'œuvre dans cette construction. Mais ceci nécessite la concertation et la négociation, notion qui met l'accent sur la tension inhérente à l'activité humaine entre comportements individualistes et stratégiques d'un côté et souci de maintien d'une relation et de recherche de solutions communes de l'autre. La production d'un nouvel ordre social, l'ordre négocié, dépasse donc la notion d'un simple accord.

Mots clés : barrages, France, action négociée, acteurs.

**Virginie Bodon. *La modernité au village. Tignes, Savines, Ubaye... La submersion de communes rurales au nom de l'intérêt général, 1920-1970*. Grenoble : PUG, 2003, 359 p.**

Ouvrage.

L'hydroélectricité, surtout lorsqu'elle s'appuie sur de grandes retenues artificielles, a désormais mauvaise presse. Le drame des habitants chassés de leurs villages n'y est pas pour rien, comme l'avait bien illustré, en France, le combat des Tignards. Mais, victimes de la construction des grands barrages, les populations concernées sont aussi des acteurs du changement économique, social et culturel de leurs régions. En dépit des migrations, la communauté villageoise ne disparaît pas, « l'événement hydroélectrique lui donne un nouveau souffle ». C'est ce que met en lumière cette étude à partir d'une fine étude comparée de deux grands aménagements (Tignes et Serre-Ponçon) réalisés au cours des années cinquante. Pour comprendre leurs effets sur des processus de changement du monde rural déjà amorcés, elle a suivi les deux communautés villageoises sur la longue période, avant (au temps de l'eau vive), pendant (le temps de l'aménagement) et après (le temps de la reconstruction) les grands travaux. Au delà du partage d'un idéal de modernité « comprise alors comme un bienfait » (p. 319), les différences de contexte géographique et culturel ont modelé les orientations prises par le changement.

Mots clés : France, Tignes, Serre-Ponçon, villages.

**François Boëdec. « Une approche politique du contrôle de l'eau au Moyen-Orient ». *Afrique contemporaine*, Printemps 2003. Pp.77-90.**

Article.

L'auteur commence son article en affirmant que parmi les nombreuses tensions au Moyen-Orient dans cette région, le dossier du contrôle de l'eau bénéficie d'un intérêt grandissant dans le contexte d'une prise de conscience générale du caractère précieux de la préservation de l'eau. La problématique de l'eau dans cette région tient à la convergence de sept contraintes : 1) une forte augmentation des besoins due à une forte croissance démographique ; 2) un déficit des ressources dans une région aride peuplée ; 3) une inégalité des pays face à la ressource disponible ; 4) une différence de développement économique entraînant une disparité de niveaux de consommation ; 5) la complexité des structures géologiques et des systèmes hydriques ; 6) une interdépendance entre voisins partageant un même bassin versant ; 7) une gestion défaillante due à une faiblesse institutionnelle entraînant d'importants gaspillages et pertes.

A la croissance démographique, dans un contexte géographique où les pluies sont rares et l'évaporation intense, on peut ajouter des incidences sur la qualité des eaux dues à l'augmentation du taux d'engrais chimiques, exfoliants, pesticides infiltrés dans les sources et les nappes phréatiques. On constate également un très mauvais état du réseau ancien d'adduction d'eau et d'égouts, et des retards en matière de traitements des eaux usées, notamment en Syrie, en Egypte, dans les Territoires Palestiniens et au Liban. Enfin, les politiques de développement agricole nécessitant une irrigation développée n'ont fait qu'accentuer la gravité de la situation avec une baisse du niveau des nappes phréatiques. Dans l'ensemble de la région, plus de 70% de la consommation d'eau est affectée à l'irrigation.

Un autre facteur vient aggraver la situation : cours d'eau et nappes phréatiques ne respectent pas les frontières. Comment concilier les pays en amont qui veulent utiliser l'eau comme ils l'entendent et les pays en aval qui veulent empêcher toute modification du débit ou de la qualité des eaux ? Il ne faut pas cependant pas considérer le Moyen-Orient comme un ensemble hydro-politique cohérent. Chaque contentieux même s'ils sont parfois géographiquement très proches doivent être bien distingués, avec ses caractéristiques et sa cohérence propres. Néanmoins, l'auteur présente trois zones hydro-conflictuelles : la vallée du Nil, et plus précisément, le Nil bleu ; ensuite, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, avec le projet turc du GAP qui compte 22 barrages et 17 centrales sur les deux fleuves, projet qui risque d'aggraver les tensions déjà régulières entre les trois pays ; enfin, le bassin du Jourdain, lié au problème israélo-palestinien.

Mots clés : Moyen-Orient, conflits, gestion transfrontalière.

**Jean-Paul Bozonnet. « L'environnement : de la perception des risques à la construction politique. Eléments tirés de l'enquête post-électorale 2002 ». 2003. 97p.**

Texte de recherche non publié.

L'interrogation principale de cette enquête est la suivante: comment les réactions du public face au risque et aux implantations ou aménagements collectifs, engendrent-elles des choix politiques et suscitent-elles une offre institutionnelle ? Comment passe-t-on de la peur du risque et du rejet NIMBY à la construction politique? Le rapport est rédigé en trois grandes parties, selon les thèmes abordés par l'enquête qui mesure 1) l'opinion vis-à-vis du risque agroalimentaire et industriel (chimique, électromagnétiques, OGM) dans la santé ; 2) l'attitude NIMBY (en relation avec le ressentiment ou le postmatérialisme) et ; 3) les opinions concernant l'institutionnalisation des verts (avis de la population concernant le parti et son l'efficacité. Des relations avec la religion, l'âge, le sexe ou l'appartenance politique sont également faites.

Mots clés : valeurs, risque, politique, Europe.



**Christian Caubet. « Un tribunal de l'eau en Amérique centrale ». *Ecologie et Politique*, n°24, janvier 2002. Pp.43-52.**

Article.

L'article décrit la composition, le déroulement et les objectifs du "tribunal centroamericano del agua" qui s'est tenu en septembre 2000, les affaires qui ont été instruites et jugées, les verdicts prononcés et leurs implications. L'auteur a participé personnellement au tribunal en tant que juré indépendant, parmi les neuf que comptait le tribunal et il se positionne comme un dénonciateur des défendeurs des tribunaux (entreprises et pouvoirs publics considérés comme pollueurs, comme la Banque mondiale), et dans le même temps comme un défenseur de l'environnement, à travers sa virulente critique de "pratiques socio-environnementales aberrantes", à partir de laquelle il prône la condamnation systématique des défendeurs qui ignorent les exigences de ses statuts et les impératifs d'un développement véritable.

L'article présente les demandes traitées par le tribunal, et classées en fonction du pays demandeur. Ces demandes sont formulées par des ONG régionales qui se sont saisies de ces problèmes spécifiques et les ont instruits. On peut dégager trois grands types de demandes.

1) Les plaintes déposées contre des usines ou des entreprises polluant ou dégradant directement les cours d'eau. Au Costa Rica, il s'agit du rejet d'engrais toxiques ; au Honduras, d'une usine chimique pollue ; au Nicaragua et au Costa Rica, qui partagent le bassin fluvial du fleuve San Juan s'associent pour dénoncer le déversement du cyanure et des métaux lourds dans le fleuve ; enfin, au Panama, d'une plainte contre l'exploitation des sables et des graviers des berges fluviales par les entreprises de construction civiles.

2) Le second type de demandes concerne la dénonciation de projets immobiliers civils ou industriels entraînant des dégradations indirectes de l'environnement : mobilisation contre la création d'un dépôt d'ordures au Costa Rica ; opposition au projet hydroélectrique El Cimarron au Salvador ; et au Panama, un projet immobilier côtier entraîne l'augmentation de la pollution maritime de la baie de Panama.

3) Le troisième type concerne la dénonciation d'ignorance d'engagements ou d'illégalités de la part de gouvernements ou d'entreprises. C'est sous ce seul chef d'accusation que se fait la demande Guatémaltèque : les plaignants dénoncent la concession par le gouvernement de plus de la moitié d'un parc naturel à une compagnie pétrolière.

Face à ces poursuites, le bilan est positif : les verdicts condamnent tous les défendeurs et ont suscité un certain intérêt de la part des pouvoirs publics. Ainsi le procureur de la république du Costa Rica annonce dans la presse l'intention du gouvernement d'adopter une stratégie adéquate, "étant donné que des décisions contraires pourraient porter sérieusement préjudice à l'image du pays devant la communauté internationale." Quoique informel, le tribunal peut prétendre à une certaine efficacité à travers la médiatisation de ses verdicts et la mise en avant de son autorité morale.

Mots clés : Amérique latine, média, tribunal public.

**Bernard Christophe. « L'entreprise, l'environnement et l'information ». *Ecologie et Politique*, n°25, 2002.**

Article.

L'article met en avant les enjeux de l'information environnementale au sein des entreprises. La production d'information représente un coût non négligeable pour les entreprises. Les industries sont souvent accusées d'être des puissantes pollueuses, irrespectueuses de l'environnement, produisant au détriment de la nature. Les entreprises essaient de faire des efforts pour mieux protéger l'environnement et leurs actions paraissent dans leurs rapports annuels, par exemple. Mais en absence de réglementations contraignantes sur l'obligation d'information, comment savoir si les entreprises communiquent des chiffres exacts ? L'auteur propose une approche en trois parties : dans un premier temps, il retrace l'évolution de l'information environnementale, dans un second temps, il aborde l'information environnementale dans les entreprises aujourd'hui et ses problèmes, et enfin il présente les relations entre les entreprises, les pouvoirs publics et les cabinets d'audit et de conseil.

Dans les années soixante, des auteurs soulignent que les nuisances produites par les entreprises sur l'environnement ne représentent pas qu'un phénomène local et ciblé. Ils remettent en cause la manière de produire et la conception de progrès et de croissance économique mais les entreprises ne modifient pas leur action. Dans les années quatre-vingt, la gestion de la crise économique met en veille la réflexion environnementale. Au début des années quatre-vingt dix, c'est « l'explosion » de l'information environnementale avec des audits, des publications de rapports... Les dépenses environnementales sont de deux sortes : dépenses réalisées en investissement (dotation annuelle aux amortissements) ou en dépenses courantes (charges) et dépenses prévues dans le futur. L'auteur développe la notion de « valeur ajoutée négative », c'est à dire que la consommation de la nature est gratuite et donc si on lui retranche la production, la valeur est négative. Il est donc difficile de comparer les entreprises et ce, pour trois raisons : - il est difficile de savoir quand une entreprise investit dans un matériel plus efficace et moins polluant, quelle est la part du gain en environnement ?

Notons que si dans les années soixante-dix, les pouvoirs publics tenaient à ce qu'il y ait une information environnementale, dans les années quatre-vingt dix, au contraire, l'initiative vient des entreprises, presque toutes les grandes entreprises présentent leur action pour l'environnement dans leur rapport annuel. Les pouvoirs publics savent qu'il est difficile d'imposer une normalisation de l'information environnementale. Les entreprises souhaitent un minimum de normalisation pour que l'information qu'elles publient soit considérée fiable.

Mots clés : information environnementale, entreprises, globale.

**A.H.J. Dorcey, T. McDaniels. «L'implication des citoyens en environnement : attentes élevées et résultats incertains» In Parson, E.A. (dir.). *Gérer l'environnement*. Presses de l'université de Montréal. MTL, 2001. Pp.250-301.**

Chapitre d'ouvrage.

Les auteurs commencent par définir la notion d'implication des citoyens : « le processus par lesquels les citoyens sont impliqués dans l'analyse, le conseil et la prise de décision en des matières où le gouvernement a autorité par les canaux habituels d'un gouvernement représentatif » (p.251). Les auteurs du chapitre distinguent la notion de « consultation » de celle « d'implication » en ce qu'elle ne consiste qu'à émettre et entendre des avis, alors que la seconde contient l'idée de décision. Ces deux notions se situent dans un contexte plus large de gouvernance, qui inclut les processus à travers desquels des intervenants, exerçant différentes capacités, prennent des décisions de nature environnementales. Gouvernance environnementale et développement durable sont donc directement liés. Trois perspectives sont ensuite présentées, avec un degré décroissant du rôle décisionnel des citoyens : populiste, pluraliste, et managériale. Ensuite, ils présentent 10 principes directeurs du processus consensuel : la motivation ; être inclusif ; participatif ; volontaire ; autonome ; flexible ; à chances égales ; respectueux des intérêts divers ; responsable ; avec des limites temporelles et ; mise en œuvre.

Ensuite, les auteurs remarquent qu'il y a eu deux vagues d'innovation en matière d'implication au Canada. La première a eu lieu dans le milieu des années 1960-70 et elle portait sur trois domaines : développement urbain, aménagements des rives, l'immobilier et leurs processus d'évaluation, avec une série de grandes enquêtes publiques sur la production énergétique qui font figure de proue en matière d'implication.

La deuxième vague est celle du développement durable qui débuta dans le milieu des années 1980. C'est la période de la mise en œuvre des processus multipartites dans la recherche du consensus, avec la création de bureaux de ressources communautaires « comme véhicules de la participation directe et intensive du public dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement » (p.261). On assiste alors à plusieurs phénomènes : un élargissement de l'action environnementale vers l'économie et les questions sociales ; un élargissement de l'appui de la population à l'égard de la protection de l'environnement ; une emphase mise sur l'évitement des antagonismes ; une plus grande importance des ONG ; des sujets plus vastes et plus intégrés ; une plus grande diversification des méthodes d'implication.

La prochaine section présente certaines des innovations issues de la négociation et du développement durable : facilitation, médiation, cogestion, etc., qui ont mené à une

transformation du mode de gestion publique. Ensuite, les auteurs abordent le problème du consensus en tant que normes de l'implication des citoyens, aux niveaux conceptuels et pratiques. Mots clés : environnement, Canada, histoire.

**Jean-Michel Glachant et Dominique Finon. *Competition in European Electricity Markets. A Cross Country Comparison*. Cheltenham : Edward Elgar, 2003, 367 p.**

Ouvrage.

L'étude des réformes des industries électriques a progressé depuis quelques années, comme en témoignent les contributions réunies dans ce nouvel ouvrage. Par quelles voies la concurrence a-t-elle été introduite dans les industries européennes ?

Pionnière sur ce terrain, la Grande Bretagne bénéficie de trois chapitres : les incessantes adaptations de sa régulation, tiraillée entre efficacité et équité ; le passage de la centralisation (British pool) à la décentralisation (New Electricity Trading Agreement –NETA) des transactions ; la régulation des prix garantissant l'accès des détaillants aux réseaux de distribution. Elle est immédiatement suivie par les pays scandinaves qui n'ont pas attendu les injonctions de Bruxelles pour réformer leurs industries électriques. Sont ainsi examinées les performances du marché Norvège-Suède en termes de prix finals, rente de réseau, mobilité des consommateurs, contrôle du pouvoir de marché, prévention des subventions croisées ; les stratégies comparées des producteurs-fournisseurs des trois pays nordiques ; l'influence qu'exerce sur ces dernières la propriété publique (municipale, notamment) d'un grand nombre d'installations.

L'attention des chercheurs a également été attirée par les barrières à la concurrence transfrontières au Danemark ; l'interaction entre changement des structures de marché et stratégies des firmes qui a abouti, en Allemagne, à la constitution de deux oligopoles électriques géants, tandis qu'en Autriche et en Suisse, la réforme s'est glissée dans un tissu industriel très fragmenté et qu'en Belgique elle a dû composer avec un environnement institutionnel particulièrement complexe (niveaux fédéral, régional et local). Rien de tel en France : imposée de l'extérieur, la réforme a déstabilisé le système et provoqué des tensions entre une logique de concurrence et la position dominante de l'entreprise nationale, d'où les deux scénarios construits par Dominique Finon : contestabilité limitée avec accès au réseau mais préservation de l'organisation industrielle intégrée ou concurrence effective avec dé-intégration horizontale et création d'une bourse d'échanges. Avec le découpage en trois de l'ENEL, l'Italie semble s'être engagée sur la voie d'une réforme radicale alors que la concentration pourrait guetter le futur marché ibérique de l'électricité. Dans sa synthèse des contributions, Jean-Michel Glachant propose de lire les réformes selon une grille à trois dimensions : le cadre légal de régulation des divers marchés et des droits d'y accéder ; les infrastructures d'échanges d'électricité et d'informations ; les structures industrielles et les droits de propriété.

Mots clés : marché de l'électricité, Europe, entreprises.

**Olivier Godard. « Pourquoi seules certaines entreprises se soucient-elles du développement durable? » *Revue Problèmes économiques*, mars 2003.**

Ouvrage.

Cet article propose de développer un modèle qui expliquerait le succès inégal du développement durable dans les entreprises : pourquoi certaines entreprises vont au-delà de ce que demandent les États ? Son hypothèse est que c'est pour se protéger de toute contestation sociale que certaines entreprises s'orientent vers le développement durable. Il considère donc que seules certaines entreprises ont un intérêt stratégique à s'engager de la sorte. Selon lui, c'est la contestabilité par les marchés qui permettent de comprendre pourquoi toutes les entreprises ne se convertissent pas au développement durable. Il commence par analyser les sources d'une conversion inégalement opérée, puis il compare le comportement des entreprises à un modèle de la gestion contestable. Ensuite, il étudie la morphologie des stratégies de couverture et il termine en se positionnant pour une approche intégrée de la contestabilité sociale et par les marchés.

La clef du problème réside dans la combinaison des concepts d'anticipation et de contestation sociale. L'idée est que les entreprises se convertissent au développement durable par anticipation d'une contestation sociale qui leur ferait perdre leur légitimité (comme ce fut le cas pour les producteurs d'OGM). Elles prennent alors les devants face aux décisions de régulation prises par les pouvoirs publics. Elles adoptent des plans et des mesures afin d'améliorer le profil environnemental de leur activité ou de leur produits ou renforcent la sécurité de leur site de production au-delà des normes en vigueur.

La gestion par anticipation est liée premièrement à l'horizon d'engagement dans une activité. Les industries lourdes, comme les centrales thermiques, s'inscrivent dans le long terme et elles se reconvertissent très difficilement, alors qu'elles ont souvent les effets les plus négatifs sur l'environnement et la santé. Le mode de gestion est, en second lieu, lié à la légitimité sociale : l'activité et les choix techniques d'une entreprise doivent être légitimes aux yeux de l'opinion publique. Gérer la contestation fait donc partie de la stratégie de l'entreprise. L'entreprise peut, par exemple, entretenir un lien de concertation et de partenariat avec des associations susceptibles de jouer un rôle clef dans la levée d'une contestation. Soit l'entreprise prend des décisions dès le départ pour éviter toute critique, soit elle s'adapte au fur et à mesure des contestations.

Les entreprises qui s'engagent dans le court terme, avec un outil de production standardisé et flexible, et qui investissent peu dans le capital fixe sont peu touchées par la contestation sociale car elles peuvent se reconvertir facilement. Certaines entreprises, au contraire, sont très touchées par la contestation car il leur est trop coûteux de changer de voie. C'est le cas des industries lourdes, mais il existe des cas intermédiaires. Ainsi, les producteurs d'OGM s'exposent à une forte contestabilité par la concurrence (des entreprises américaines) et une forte contestation environnementale et sanitaire.

Selon l'auteur, il faut intégrer les formes de contestabilités dans la stratégie de l'entreprise, faisant ainsi de la légitimité d'une entreprise un concept central. La contestation (sociale et des marchés) est donc au coeur de l'explication du succès inégal de la mise en œuvre du développement durable dans les entreprises. Il considère, pour finir, qu'il est naïf d'attendre une sorte de conversion générale spontanée des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles au développement durable, sans considérer les caractéristiques économiques et technologiques de leurs activités et de leurs marchés.

Mots clés : gestion environnementale, industries, anticipation.

**F. Guerquin, T. Ahmed, M. Hua, T. Ikeda, V. Özbilen, M. Schuttelaar. *World Water Actions. Making Water Flow for All.* World Water Council. Earthscan publications, London. 174 pages, avec cd-rom. 2003. Suivi d'un texte de : M. Camdessus, J. Winpenny. *Financer l'eau pour tous. Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau.* 2003. 72 P.**

Rapport.

Le texte comporte trois sections. La première, « *Assessing challenges, Initiating change* », porte sur les valeurs associées à l'eau (écologiques, sociales, économiques, biologiques) : la gestion, les bassins transfrontaliers, le genre, les risques et le financement. La seconde section, « *Focusing on Key Areas, Promoting Change* » se penche sur les différents utilisations faites de l'eau: santé, énergie, hygiène, l'écologie. Tout au long du texte, on retrouve la préoccupation de la participation des citoyens et de la société civile dans ces différents domaines. Les notions utilisées sont celles de 'capacity building', 'reducing the gap', 'participation', 'involvement', etc. A chaque problème est présentée une section intitulée « *what needs to be done?* » présentant des solutions potentielles ou pratiquées ou encore des pistes. NB : Le rapport sur le financement par Camdessus et Winpenny ne porte pas sur la participation mais il est complémentaire à celui du CME.

Mots clés : eau, conflits, gestion, participation, financement.

**Heiko Grunenberg et Udo Kuckartz. « Conscience écologique en Allemagne et en France. Résultats empiriques d'une comparaison cross-nationale ». Séminaire de recherche Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes. Strasbourg, 2004.**

Article de conférence.

« Nombreux sont les préjugés et spéculations relatifs à la conscience écologique en Allemagne et en France qui circulent dans ces deux pays, mais rares sont les données empiriques. Sur la base des études réalisées par l'Office fédéral de protection de l'environnement sur la "conscience écologique en Allemagne", nous disposons de connaissances relativement précises et détaillées sur la conscience écologique des Allemands et les tendances des dernières années alors que des travaux sur la conscience écologique des Français n'existent pratiquement pas chez nous ».

Les résultats de l'étude portent sur les mesures suivantes : le sens général du thème de l'environnement ; l'environnement en tant que problème spatial et temporel ; les comportements vis-à-vis de l'information ; la confiance vis-à-vis des sources d'information ; les comportements écologiques personnels ; la résolution des problèmes environnementaux. Le domaine politique de l'environnement préoccupe beaucoup moins les Français que les Allemands mais ce sont plutôt les Français qui expriment des craintes concernant la plupart des domaines de la protection de l'environnement. En France, la protection de l'environnement semble plutôt être un sujet masculin alors qu'en Allemagne, les deux sexes présentent une même conscience écologique. De toutes récentes études allemandes révèlent que les femmes s'intéressent de plus en plus à la protection de l'environnement. Les Français se préoccupent plus de l'air, de l'eau et des sols, à savoir de leur environnement proche. Les Allemands placent le déboisement des forêts tropicales et le réchauffement de la planète au premier rang de leurs craintes. Les Allemands s'informent plus souvent sur les questions de l'environnement et se sentent également mieux informés. En Allemagne, on fait beaucoup plus confiance aux organisations de la protection de l'environnement, en France aux associations de consommateurs.

Mots clés : valeurs, France, Allemagne, comparaison.

**Hervé Joly. *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs.* Grenoble : PUG, 2002, 386 p.**

Ouvrage collectif.

Henri Morsel a consacré sa vie de chercheur à l'histoire de l'hydroélectricité dans les Alpes du Nord. A l'occasion de son départ à la retraite, quelques uns de ses élèves et de ses amis ont décidé de lui rendre hommage par des « mélanges » construits autour de l'émergence d'industries nouvelles (électrochimie et électrometallurgie, principalement) à partir de 1880 entre Savoie et Dauphiné. Comment, sur les bases techniques, financières et humaines d'une « première industrialisation » remontant à la sidérurgie, la papeterie ou la cimenterie implantées au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, la seconde s'est-elle structurée ? D'où sont venus les hommes qui l'ont conduite et les capitaux qui l'ont nourrie ? Par quels processus, engendrera-t-elle de nouvelles institutions qui ont façonné les développements ultérieurs de la Région ? Les nombreuses monographies réunies dans l'ouvrage apportent des éléments de réponse particulièrement utiles à qui veut comprendre les ressorts du dynamisme industriels et technologiques des Alpes du Nord.

Mots clés : France, industries, Henri Morsel, histoire.

**P. Heggelund. *The Decision-Making Process For The Three Gorges Project Resettlement In China.* Doctoral thesis, Fridtjof Nansen Institute, Faculty of Arts of the University of Oslo, 2002.**

Thèse.

L'auteur conclut que les enjeux liés aux barrages ont provoqué : 1) une augmentation de l'importance de l'environnement en Chine ; 2) l'émergence de nouveaux problèmes, en particulier celui de l'insuffisance des terres fertiles ; 3) la connaissance et les savoirs sont devenus des facteurs plus importants dans le processus de prise de décision. L'auteur développe ensuite un

modèle (*Impoverishment Risks and Reconstruction -IRR*) qui devrait à la fois mieux évaluer l'impact social des déplacements forcés de population et améliorer le processus réel.

Mots clés : Chine, environnement, impact, politique.

**International Energy Agency. *Power Generation Investment In Electricity Markets*. Paris : OECD, 2003, 99 p.**

Rapport.

La double incertitude des prix futurs de l'électricité et des possibilités d'en reporter les coûts sur le consommateur a considérablement accru le risque des investissements de production sur les marchés libéralisés. Expérience californienne mise à part, l'approvisionnement électrique en a peu souffert jusqu'à présent parce que les industries électriques des pays de l'OCDE étaient en surcapacité. La situation est en train de changer au point que certains gouvernements s'inquiètent de l'aptitude des compagnies à investir suffisamment, surtout pour affronter les pointes. Est-ce justifié ? Le rapport répond en examinant les formes d'adaptation des entreprises à l'obligation d'internaliser le risque d'investissement. Elles ont opté d'abord pour les technologies de production qui le minimalise, c'est-à-dire le thermique gaz (48% des capacités additionnelles projetées dans les pays de l'OCDE d'ici 2030) au détriment de l'hydraulique (4%) et du nucléaire (4%). Elles ont ensuite recherché une couverture des risques, financier et de marché, par des contrats à long terme, des concentrations et des intégrations gaz-électricité. Fallait-il alors, au Canada, en Norvège, Australie ou Nouvelle Zélande, que les gouvernements interviennent pour prévenir les effets sur les investissements des crises imputables à une excessive volatilité des prix ? Oui, répondent les auteurs, mais à certaines conditions : cela doit se dérouler dans un cadre clairement défini et stable, sans interférence avec les institutions indépendantes chargées de la réforme des marchés ; il faut reconnaître que les fluctuations de prix sont intrinsèques au bon fonctionnement du marché ; on doit être prêt à détecter et à agir sur les manipulations des marchés de gros ; il faut surveiller les infrastructures gazières puisque ce sont elles qui seront mises à contribution par le développement des parcs électriques.

Mots clés : énergie, production électrique, industrie, global.

**International Energy Agency. *Energy to 2050. Scenarios for a sustainable future*. Paris : OCDE/IEA, 2003, 219 p.**

Rapport.

Les prospectivistes de l'AIE ont entrepris un projet qui ne manque pas d'intérêt : après un rappel bienvenu des diverses formes d'exploration du futur, parmi lesquelles la prospective qui s'impose dès que l'horizon temporel échappe aux inerties autorisant la prévision par extrapolation des tendances passées (*forecasting*), les auteurs distinguent les scénarios exploratoires ou descriptifs des scénarios normatifs ou stratégiques et précisent leurs fonctions complémentaires d'identification des incertitudes en vue d'aider les décisions à longue portée. Ils passent en revue ceux des scénarios disponibles qui paraissent avoir le plus contribué à explorer l'horizon énergétique à 2050 (chapitre 1), puis, constatant leurs insuffisances, ils proposent d'y remédier par la construction de trois scénarios exploratoires non quantifiés (chapitre 2) et d'un scénario normatif quantifié qui devrait assurer un futur énergétique soutenable (chapitre 3). Des conclusions et des annexes consacrées à la comparaison de diverses trajectoires complètent l'ouvrage.

Des auteurs comme Shell, le *Stockholm Environment Institute*, le *World Business Council for Sustainable Development*, l'*Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC), le *Millennium Project* et quelques pays tels que le Canada, les Pays Bas ou le Royaume-Uni reconnaissent tous, dans les croissances démographiques et économiques et dans les avancées technologiques, les principales forces de configuration des futurs possibles, mais certains insistent plus que d'autres (le *Stockholm Environment Institute*) sur l'évolution des valeurs sociales, des aspirations individuelles et des structures de pouvoir, qualifiées d'ultimes et soumises à des dynamiques plus longues. En dépit de leur intérêt, ces exercices de prospective pêchent, aux yeux des prospectivistes de l'AIE, par leur caractère trop politiquement neutre qui n'articule pas

suffisamment les risques identifiés, insécurité des approvisionnements et dommages environnementaux notamment, avec les réponses politiques nécessaires.

L'insuffisance est comblée par trois scénarios exploratoires. Au delà de celles qui leur sont communes (croissance démographique et économique, disponibilité de ressources fossiles, diminution de l'intensité énergétique des PIB, poursuite de l'électrification, préoccupations environnementales accrues), deux forces d'évolution fondent la particularité de chaque scénario, sur la base de croisements contrastés. Un changement technologique, lent ou rapide, peut en effet coïncider avec une préoccupation environnementale faible ou forte. En éliminant la coïncidence lente/faible, restent trois cas de figures baptisés. Le constat d'un enfer pavé de bonnes intentions avec *Clean not sparkling* qui protège l'environnement mais tari la croissance et le changement technologique indispensables à un développement soutenable sur tout le 21<sup>ème</sup> siècle ; des évolutions opposées avec *Dynamic but careless*, mais un risque de grave insécurité des approvisionnements vers 2030 à laquelle seule une relance du changement technologique, incluant capture et séquestration du carbone, remédie ; des prix de l'énergie et une croissance économique à mi-chemin de ceux des deux premiers scénarios, mais un changement technologique soutenu et mieux orienté avec *Bright skies* qui est évidemment le plus séduisant. La conclusion générale est que le changement technologique n'est gage de développement soutenable que s'il est porté par une évolution des valeurs sociales à fort contenu environnemental.

Comment traduire cette perspective en choix énergétiques ? Les auteurs répondent par un scénario normatif, dénommé SD (pour *Sustainable Development*) et utilisé en mode *back-casting*, c.à.d. à partir de buts généraux ou normes (*goals*) traduits en objectifs quantifiés (*targets*) que les scénarios exploratoires ont permis de définir à horizon 2050. Ont ainsi été sélectionnés : la prévention du changement climatique (60% de sources non émettrices de carbone dans l'offre d'énergie, y compris par capture et séquestration) ; la sécurité d'approvisionnement (40% maximum de produits pétroliers dans la satisfaction de la demande de transport) ; l'accès de tous aux sources modernes d'énergie (95% de la population mondiale alimentés en électricité).

Mots clés : énergie, scénarios, technologie, global.

**Sylvy Jaglin. « L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la face ». *Revue tiers monde*, t.XLII, n° 166, avril – juin 2001. Pp.275-304.**

Article.

Dans cet article, l'auteure réfléchit sur le problème de l'eau en milieu urbain dans les pays en voie de développement. Face à la montée de la privatisation dans ce secteur, elle décline sa réflexion en trois temps : pour quelles raisons la privatisation se développe-t-elle, quelles en sont les risques et enfin, comment concilier solidarité et individualisation ?

L'auteur part du constat que les objectifs internationaux fixés en 1980 concernant l'accès pour tous à l'eau potable n'ont pas été atteints en 1990 puisque 244 millions de citoyens restent encore dépourvus de ce service. Trois principaux défis sont apparus : l'augmentation du nombre de nécessiteux, la pauvreté et son hétérogénéité, la raréfaction des sources de financement public, auxquels on peut ajouter les problèmes liés à l'urbanisation (la demande accrue pèse sur la qualité de l'eau et les dessertes ne sont pas assez nombreuses, aggravant l'inégalité entre les quartiers riches et pauvres). Face à ces défis, les services publics semblent peu efficaces et la voie de la privatisation est devenue inévitable. De nombreux citoyens recourent en effet à d'autres modes d'approvisionnement, tels que les opérateurs des marchés locaux de l'eau. Cette revente d'eau illégale à la fois complète et entre en concurrence avec le système légal en assurant l'approvisionnement en eau de quartiers entiers, mais elle augmente les risques en matière sanitaire et soumet les plus vulnérables à une grande variation des prix. Ceci soulève des questions de fonds : comment concilier rentabilité et solidarité ? Comment étendre la privatisation sans exclure les aires urbaines pauvres ? Le problème de la privatisation est qu'elle revient à externaliser le coût des mécanismes redistributifs afin de solvabiliser les ménages pour les entrepreneurs, ce qui engendre deux difficultés : l'identification des bénéficiaire et la solvabilité des collectivités publiques. Trois solutions sont envisagées par l'auteur : techno-commerciales à

long terme, une diversification des dispositifs de financement et les solutions collectives avec l'implication de ces collectivités.

Ainsi, comme le souligne l'auteur, cet article relève trois éléments fondamentaux : le principe d'une tarification au coût complet ne paraît pas exportable dans des villes en développement. Les seules logiques d'innovation technico-commerciale et gestionnaire, en dépit d'indéniables apports, ne paraissent pas en mesure de répondre d'une manière satisfaisante à la différenciation de la demande urbaine.

Mots clés : eau, urbain, coûts, global.

**Denise Jodelet. « Le phénomène NIMBY ». *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le Ministère de l'environnement. Michel Boye, Guy Herzlich et Bruno Maresca (coords.). 2001, pp.91-97.***

Chapitre d'ouvrage.

Le texte s'interroge sur l'existence du phénomène NIMBY en se penchant sur les installations de stockage et de retraitement des déchets entre différents acteurs (population, associations, élus locaux, services étatiques, gestionnaire des installations) dans trois régions (district de Montpellier, la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines et île de France).

L'argument est le suivant : on peut questionner la précision de la notion " Nimby " en raison des différentes catégories d'acteurs. Les cas analysés par l'auteur ont « mis en évidence la nécessité d'articuler l'analyse avec les contextes où il se produit, qui engagent des groupes d'acteurs différents, et par là donnent à la réponse sociale des physionomies et des contenus fort divers » (Pp.92-93).

Le phénomène Nimby repose davantage sur des représentations que sur l'objet de la controverse ou un problème de société. « Deux systèmes de représentations jouent un rôle déterminant : d'une part, les constructions relatives aux risques que présentent les installations, les produits traités ou entreposés, d'autres part, les conceptions des responsabilités engagées par les insuffisances de la gestion et les améliorations possibles » (p.95). L'auteur conclut que l'implantation de sites de stockage et/ou de traitement de déchets industriels peut être acceptée, à condition de respecter les demandes de la population et de favoriser sa participation.

Mots clés : valeurs, France, NIMBY, déchets.

**Stéphane La Branche. « La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? Réflexions pour la théorie des régimes ». *Études Internationales*, vol.34, no.4, 2003.**

Article.

Les nouvelles normes de développement durable et participatif soulèvent des enjeux importants pour la théorie des régimes, dont notamment les questions du changement et de la persistance et celle de la place de l'individu dans les relations internationales. L'hypothèse est qu'un régime repose en dernière analyse non pas sur des règles et des habitus mais bien sur la légitimité, c'est-à-dire les croyances et les valeurs des acteurs individuels, une question peu explorée en R.I. Après une revue des courants principaux au sein de la théorie des régimes, l'auteur propose une approche foucauldienne de la théorie des régimes, proche du constructivisme qui propose des éléments de réponses aux enjeux de la naissance, de la persistance ou non et du changement de régimes. L'auteur soutient que les nouvelles normes de durabilité et de participation constituent un nouveau régime de développement aux niveaux international, national et local. En guise d'illustration, les résultats préliminaires de la première phase de deux recherches, une portant sur le développement durable et participatif dans le domaine des barrages et l'autre, sur le thème de la participation dans l'environnement en France (programme CDE) depuis les années 70, sont présentés. Les questions peu soulevées par la recherche dans ces domaines sont utilisées comme des points de départ aux réflexions théoriques soulevées par l'auteur.

Mots clés : France, théorie, régime, global.



**Frédéric Lasserre et Annabelle Boutet.** « **Le droit international réglera-t-il les litiges du partage de l'eau ? Le bassin du Nil et quelques autres cas** ». *Etudes internationales*, vol. 33, n°3, 2002. Pp.497-514.

Article.

Le questionnement des deux auteurs se fait autour d'une problématique simple : le droit international public est-il en mesure de faciliter la coopération interétatique dans le domaine de l'eau ? L'argumentation se fonde sur une analyse du cheminement intellectuel qui a conduit la communauté internationale à mettre en place un nouveau traité. Le problème est qu'une bonne part des traités concernant l'eau datent du 19<sup>e</sup> siècle et se réfèrent explicitement à la nécessité d'une libéralisation de la navigation, selon l'idéologie de l'époque. L'argument est qu'une telle vision est à la base d'un bon nombre de conflits contemporains, car la ressource hydraulique est alors conçue comme un bien de production. De plus, sur les 300 traités en vigueur seulement 61 sont mis en pratique. Les auteurs montrent ensuite que la nouvelle réglementation se heurte à des doctrines juridiques antagonistes et à des nouvelles pratiques - dont la participation dans la prise de décision - et que les trois grands courants juridiques internationaux (la souveraineté territoriale absolue, l'intégrité territoriale absolue, la première appropriation) ne prennent pas en compte et qui sont structurés pour servir les intérêts géopolitiques des différents pays concernés.

Même la déclaration de Stockholm (1972), qui à longtemp fait office de référence en matière de gestion de l'eau, met l'emphase sur le principe de souveraineté des états sur leurs eaux, ce qui soulève le problème de la légitimité des normes internationales. De plus, les auteurs montrent que la convention met en place des principes contradictoires : l'utilisation et la participation équitables et raisonnables, l'obligation de ne pas causer de dommages et l'obligation de coopérer. Un premier problème réside dans l'interprétation de la notion *d'usage équitable*, un problème rendu encore plus sérieux dans un contexte de participation. Un second problème est mentionné : une gestion quantitative de la ressource pourrait avoir de très fâcheuses conséquences pour l'environnement.

Mots clés : théorie, eau, souveraineté, traités.

**Jean Pierre Le Bourhis.** « **L'eau, terrain d'expérimentation** ». In **Michel Boye, Guy Herzlich et Bruno Maresca (dirs).** *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le Ministère de l'environnement.* Editions Odile Jacob. 2001. Pp. 207-214.

Chapitre d'ouvrage.

Le type de prise de décision en matière d'eau offre-t-il un modèle pour d'autres actions publiques ?

La question de la gestion de l'eau est complexe car les institutions, les acteurs et les zones géographiques et politiques sont multiples. Un bref historique, soutenus d'exemples provenant des U.S.A., de l'Allemagne et de France, rappelle que ce sont les industriels qui ont d'abord fait face aux questions liées à l'eau et aux habitants : navigation, hydroélectricité, inondations, etc. Jusqu'à la fin des années 80, « la question de l'eau est donc traitée (...) sur un mode technico-économique en termes financiers, pénètre peu l'espace public. S'il y a bien une *mise en commun* des coûts liés à la ressource, celle-ci n'émerge pas comme un *bien commun* » (p.210).

En janvier 1992 entre en vigueur une loi qui fait entrer le politique dans ce domaine, grâce à la création des commissions locales de l'eau. Alors qu'avec la loi de 1964, ce sont les flux financiers et hydrauliques qui comptaient, dans les années 90, on s'efforçait de « créer un cadre organisationnel aux interactions territoriales et environnementales. La nécessité d'envisager la solidarité hydraulique à l'intérieur d'un territoire et d'une société locale préexistante est donc affirmée » (p.210) et confirmée par la composition des commissions et de leurs fonctions.

On peut tirer un bilan de cette expérience « que l'on peut résumer à partir de deux constats principaux : d'un côté, on assiste bien au montage d'une action collective autour du problème de l'eau qui devient un sujet de débat public ; d'un autre côté, une telle mobilisation ne se traduit encore que partiellement en interventions ou en pratiques de protection. Si une évolution nette se signale pour les activités directement liées à l'eau, les progrès demeurent limités pour les autres

politiques sectorielles influant sur la ressource (développement urbain, aménagement du territoire, agriculture et industrie, notamment) » (p.212). Dans bien des cas, les interdépendances créées par l'eau restent ignorées des acteurs institutionnels, parfois en raison des limites inhérentes aux commissions de l'eau : les décisions prises n'ont pas de pouvoir sur l'administration de l'Etat ou les collectivités locales.

Mots clés : France, commissions locales de l'eau, eau.

**Jean-Pierre Le Bourhis. « De la délibération à la décision : l'expérience des commissions locales de l'eau ». Pp.147-159. In Raphaël Billé et Laurent Mermet (dirs. et éditeurs scientifiques). *Concertation, décision et environnement. Regards croisés. Volume I, ministère de l'écologie et du développement durable. La documentation française, Paris, 2003.***

Chapitre d'ouvrage.

La politique publique de l'eau au niveau territorial est aujourd'hui l'objet de nombreux débats, qui se dérouleront au sein des cénacles spécialisés : les commissions locales de l'eau. L'étude des délibérations et des processus de décisions permettra de montrer comment l'action publique et l'intérêt général s'y définissent, au cours d'échanges et de négociations entre pouvoirs publics et acteurs de l'eau.

Mots clés : France, commissions locales de l'eau, délibérations, négociations.

**Laurent Lepage, Mario Gauthier, Patrick Champagne. « Le projet de restauration du fleuve St-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication des communautés riveraines », *Sociologies pratiques, printemps, 2003.***

Article.

Cet article empirique porte sur les limites et la portée de la participation publique dans le domaine de l'environnement. L'enjeu des consultations porte sur le grand projet de décontamination du fleuve St-Laurent dans la zone portuaire de Montréal. Ceci s'inscrit dans un contexte plus général dans lequel « les politiques publiques qui visent la protection de cette grande voie d'eau se présentent à l'enseigne du « moins d'Etat » et reposent pour beaucoup sur l'idée de mesures volontaires négociées à travers une nouvelle gouvernance qui implique les firmes, les autorités locales et les groupes de défenses de l'environnement ».

Ce tournant est à la fois une réponse à la critique d'un Etat trop présent et aux limites de l'approche technocratique et bureaucratique. Il s'agit alors d'intégrer la 'bonne science' et la participation des riverains, un effort inscrit dans le développement durable. On voit alors la formation de groupes hétérogènes visant à formuler des plans d'action qui sont à la fois scientifiquement éclairés et socialement acceptables. C'est l'approche écosystémique ou intégrée qui vise à concilier des intérêts divergents. Le problème est que, alors que cette approche recherche un ordre écologique, dans sa mise en œuvre, elle oblige un ordre négocié. Elle fait émerger « un nouveau contexte de gouvernance environnementale qui implique une redéfinition des rôles entre les gouvernements, les scientifiques, les experts, les entreprises, les groupes d'intérêts et les citoyens ». Les auteurs précisent bien que ce type de gestion locale, fondée sur un consensus social plutôt que sur des processus naturels, peut soulever le problème de la normalisation de la gestion environnementale d'une région à une autre : alors qu'une communauté riveraine peut adopter des mesures strictes, celle d'autre côté de la rive peut tout simplement ignorer le problème écologique, ce qui pose problème pour la première communauté et l'écosystème.

Mots clés : Québec, négociation, fleuve.

**Laurent Lepage.** « **Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques** ». In **Brigitte Dumas, Camille Raymond et Jean-Guy Vaillancourt (dirs).** *Les sciences sociales de l'environnement. Analyses et pratiques.* Presses de l'université de Montréal. Pp.133-147. 2002.

Chapitre d'ouvrage.

Le texte offre des réflexions sur une 'concurrence' existant entre des visions différentes du monde issues de la science et de la culture, cette première tendant à se prétendre objective et donc au-dessus de la seconde. L'auteur a observé, dans les audiences publiques portant sur le projet hydroélectrique de la Grande Baleine dans le Nord québécois, que « ces forums publics renvoient à des clivages et soulèvent des discussions qui débordent largement l'objet spécifique et officiel d'une convocation.... C'est le caractère incommensurable des visions du monde (paradigmes) auxquelles renvoient des langages qui constituent à) notre avis le véritable casse-tête des consultations publiques sur l'environnement » (p.135).

A partir d'une analyse des discours tenus dans les audiences publiques dans le cas du barrage de la Grande Baleine, l'auteur montre que ces discours font appel à différentes représentations sociales et qu'il existe une cohérence dans chacun des discours, et ce, tant chez les locuteurs autochtones que chez les autres. Cependant, les règles et les procédures des audiences publiques structure les règles du jeu du débat et de l'évaluation des différentes opinions exprimées, le plus souvent le discours scientifique faisant référence. Les acteurs ne maîtrisant pas le discours font alors usage de schémas figuratifs, utilisant les notions scientifiques à leur propre manière. Des notions « venues d'ailleurs » et les valeurs individuelles sont alors articulées entre elles et servent de langage commun servant à chacun à imposer sa représentation de la réalité. Les autochtones situent leurs discours sur le plan politique ; les francophones, sur le plan économique ; les anglophones sur celui socioculturel ; et les groupes mixtes, sur ceux biophysiques et à moindre égard, économique. La prise en compte de cette dynamique de représentations est essentielle à la compréhension des résultats d'une consultation publique.

Mots clés : Québec, Hydro-Québec, discours.

**Patrick McCully.** *Silenced Rivers. The Ecology And Politics Of Large Dams.* Zed Books, 2001, 359 p.

Ouvrage.

L'ouvrage offre un portrait détaillé de l'histoire des barrages au XXe siècle. Depuis, le Rapport de la commission mondiale sur les barrages et ses critiques sur la mauvaise gestion économique des barrages a mené à une crise financière et d'investissement de la part des grands financeurs, telle la banque mondiale. Celle-ci a depuis 2000, coupé le financement des projets de barrages par un peu plus de la moitié de son plus haut sommet. De plus, les investisseurs privés sont de plus en plus hésitants à fournir ces financements. L'effet du rapport de la commission serait alors un déclin à long terme du financement des barrages qui sont de plus en plus considérés comme un dernier recours.

Mots clés : global, rivières, conflits, histoire.

**Nicolas Milot, Laurent Lepage.** « **La logique des acteurs dans une approche participative d'adaptation aux changements climatiques** ». Présenté au 57<sup>e</sup> congrès annuel de l'association canadienne des ressources hydriques *Eau et changement climatique: comprendre pour mieux s'adapter.* 2004, Montréal.

Texte de conférence.

L'action de réunir des acteurs interpellés directement par une problématique environnementale, mais qui ne partagent pas une même lecture de la situation, ni les mêmes intérêts, est au cœur de la gestion intégrée. Cette approche de concertation est envisagée pour associer les communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent dans l'élaboration de stratégies d'adaptation aux fluctuations des niveaux d'eau. Mais comment les acteurs impliqués dans une approche participative d'adaptation aux changements climatiques répondront à cet appel d'action collective ? Le projet dont il est question dans ses pages reproduisait ce type de situation par rapport aux adaptations

qu'entraîne la fluctuation des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent. En s'appuyant sur les concepts généraux de l'analyse stratégique des organisations, les auteurs ont analysé une série d'activités de participation publique tenues autour du lac fluvial Saint-Louis visant à dresser un portrait des perceptions des risques, des impacts et des adaptations potentielles reliés aux fluctuations des niveaux d'eau. Ils y ont évalué l'intérêt que pourrait soulever une approche de gestion intégrée du fleuve et tenté de cerner certaines attentes des acteurs relativement au déroulement des activités de participation publique. Deux pistes de questionnement ont été approfondies dans le but de bonifier l'implication des acteurs concernés par la question de l'adaptation: 1) Comment les acteurs participants distinguent-ils les objectifs sectoriels des objectifs globaux dans un contexte de gestion concertée des niveaux d'eau ? 2) Comment les acteurs se prêtent au jeu de la « participation publique » et quels enseignements pouvons-nous retenir de cette première expérience d'implication des communautés dans l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques ?

Mots clés : gestion intégrée, Québec, changement climatique.

**Ministère de l'écologie et du développement durable. *Programme de Recherche. Concertation, décision et environnement. Récapitulatifs des rapports finaux.* MEDD, 2004. 115 p.**

Rapport.

Le rapport rappelle le contexte, la structure, les objectifs et les résultats globaux du programme « Concertation, Décision, Environnement », et présente ensuite un résumé des recherches effectuées et terminées dans le cadre du programme, jusqu'au début 2004. Le rapport présente également en quoi les recherches ont répondu aux questions posées dans les premiers appels d'offre. 14 récapitulatifs de rapports sont ensuite présentés. Les thèmes inclus les conférences de consensus, les lignes EDF, les SDAGE, la biodiversité, les procédures de concertation, les parcs naturels, l'agriculture, le bruit des avions, les élus locaux, les associations, la pollution et l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Mots clés : France, concertation, MEDD, recherche.

**Ministère de l'économie. « Sécurité et exploitation des barrages. Démarche qualité pour le contrôle des barrages en DRIRE Provence-Alpes-Côtes d'Azur ». *Bulletin du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages*, no.43, 3<sup>e</sup> 2003. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. 15 p.**

Rapport.

Le texte présente la nouvelle version de la démarche qualité pour le contrôle des barrages, avec une meilleure formalisation des attentes du service de contrôle et une hiérarchisation plus pertinente des priorités d'action de l'exploitant. Le texte décrit les origines de la démarche, sa classification, son état actuel et une liste des barrages ayant fait l'objet de la démarche dans la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, avec la conclusion du processus de la démarche pour chacun.

Mots clés : France, démarche qualité, sécurité.

**Florence Padovani. « Les effets sociopolitiques des migrations forcées en Chine liées aux grands travaux hydrauliques. L'exemple du barrage des Trois-Gorges ». *Les études du CERI*, no.103, 2004. 38 p.**

Article.

« L'étude des mouvements de populations suscitées en Chine par les grands travaux hydrauliques donne l'occasion d'observer, au-delà des apparences, la réalité des transformations des relations entretenues par l'état chinois et la société. Le projet des Trois Gorges touche aux domaines politique, économique, juridique et social en particulier parce qu'il a provoqué des migrations forcées. La façon dont cette question a été gérée tant par le gouvernement central que par les gouvernements provinciaux qui sont en prise directe avec des impératifs de temps, de moyens

financiers et humains, témoigne de l'évolution du pays par rapport au modèle autoritaire de l'époque maoïste. Cette étude permet d'observer la manière dont les autorités locales ont traduit dans la réalité les directives venues du centre, et la difficulté que les dirigeants de Pékin ont à faire respecter leur vision centralisée de la nouvelle Chine.

La gestion de la délicate question des migrations forcées met en lumière les enjeux des disputes entre différents acteurs : les cadres de multiples associations, les pouvoirs locaux, les populations déplacées et celles d'accueil. Les modes de justification spécifiques à chaque catégorie donnent des pistes pour comprendre la complexité de la nouvelle « société civile » chinoise ».

Mots clés : barrages, migrations forcées, Chine.

**Revue de l'Energie. L'hydroélectricité pour un développement durable. no. spécial 546, mai 2003.**

Une section porte sur les impacts socio-environnementaux de l'hydroélectricité et le développement durable.

TROIS ARTICLES touchent au thème de la participation dans l'environnement dans les barrages.

**1° \* Claude Nahon. « Développement durable et hydroélectricité ». Pp.295-297.**

« Pour faire face aux besoins d'énergie croissants, l'hydroélectricité est une solution qui prend en compte le développement durable mais cette contribution au développement durable des barrages doit se regarder d'un double point de vue : sur le plan global, la force de l'eau permet de produire une électricité renouvelable et a priori sans émission de gaz à effets de serre, sur le plan local les retenues d'eau sont des réserves utilisables pour l'agriculture et l'eau potable et, par ailleurs, peuvent devenir des lacs et apporter un développement touristique ».

**2° Jean-Etienne Klimpt, Frans Koch, Karin Seelos. « Des projets hydroélectriques contribuant au développement durable ». Pp. 299-304.**

« L'hydroélectricité est la principale source d'énergie renouvelable qui est en mesure d'éviter l'utilisation des combustibles fossiles à grande échelle dans plus pays. Toutefois, la réalisation des projets hydroélectriques pose des défis importants, autant sur les plans éthique et réglementaire que sur les plans économique, social et environnemental. Cet article propose des recommandations pour relever ces défis ».

**3° \* Stéphane La Branche. « Vers une évaluation du développement durable appliquée aux aménagements hydrauliques ». Pp.305-309.**

En 2000, la Commission mondiale sur les barrages publiait son Rapport dans lequel elle prenait une position forte en faveur des principes et normes du développement durable, *sans toutefois rejeter la construction des barrages*, comme beaucoup le croient dans l'industrie. Au contraire, sa position est relativement bien équilibrée en ce sens que la Commission tente, grâce à l'introduction des principes de développement durable et participatif, *d'améliorer la performance et la légitimité des barrages*. La Commission insiste sur le fait qu'il faut concevoir l'hydroélectricité comme une forme parmi d'autres de production d'énergie et prendre en compte les alternatives afin de faire un choix efficace qui soit également *démocratique*. En fait, le problème majeur du Rapport n'est pas qu'il rejette l'hydroélectricité, mais bien qu'il la critique au nom d'un développement durable dont les effets demeurent insuffisamment évalués et qui ne prend pas en compte les contradictions potentielles entre participation et durabilité, entre autres.

Mots clés : global, évaluations, participation, impact des barrages, Commission mondiale sur les barrages.

**Alexandre Taithe. « Gestion de l'eau et risques de pénurie ? Quelles menaces ? Quelles politiques ? » *Enjeux et politiques de l'environnement*, n°306. 2002.**

Article.

La gestion de l'eau est un problème d'actualité alarmant dans un contexte mondial où l'eau est une ressource en raréfaction, malgré une volonté politique de plus en plus perceptible et concrète.

Dans cet article, l'auteur commence par faire un constat des ressources en eau disponibles et des enjeux qui y sont liés. Puis, il nous propose une nouvelle approche de la gestion de l'eau qui vise à intégrer ses valeurs économiques, sociales et environnementales pour permettre une gestion globale de l'eau, ce qui implique de créer un droit international et une éthique de l'eau. L'auteur note les enjeux suivants : 1) déséquilibre entre l'accroissement de la population mondiale et la raréfaction de l'eau et ; 2) la question sanitaire (diarrhées, choléra, paludisme). L'auteur adopte une position de développement durable et participatif forte qui seule pourrait régler ces problèmes, mais en passant par les investissements privés et la création de multiples marchés de l'eau (idéalement, un marché par bassin), intégrant à la fois des droits d'eau (allocation gratuite ou achat d'un volume déterminé d'eau) mais aussi des droits à polluer. Ces marchés d'eau supposent un droit de propriété sur la ressource.

Le recours à l'eau virtuelle peut également apparaître comme une solution pour résoudre en partie l'enjeu alimentaire. Le principe est simple : en important des produits alimentaires dans des zones de pénurie en eau, on importe virtuellement la quantité en eau nécessaire à la production de ces produits. L'objectif général est de concilier à la fois la nature sociale et environnementale de l'eau et une participation financière et technique du secteur privé, qui doit se fonder sur une éthique de l'eau. Deux courants s'opposent quant à cette question. D'une part, certains pensent que l'accès à l'eau doit être reconnu comme un droit fondamental de l'homme. D'autre part, se trouvent les tenants de l'eau comprise en tant que bien économique. Là se pose le problème de l'hétérogénéité des régimes nationaux de propriété : comment parvenir à une harmonisation de ceux-ci ? La réponse repose dans le droit International de l'eau en rendant possible la coopération entre les États d'un même bassin hydrographique afin d'éviter les conflits.

Mots clés : global, eau, marché, droit international.

**Denis Varaschi. *Tignes, la naissance d'un géant*. Artois Presses Université, Arras. 2001. 230 p.**

Ouvrage.

L'ouvrage raconte l'histoire de l'aménagement des barrages depuis les premiers projets de 1913 jusqu'à la mise en eau de 1952. On y constate une volonté politique de créer un grand réservoir d'accumulation, de démarrer des travaux rendus possibles par la création d'EDF, une américanisation des grands chantiers ; la croissance de leur productivité ; le combat des Tignards et son issue : indemnités et réinstallations.

Mots clés : EDF, histoire, Tignes, France.